This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

SE TAIRE
FAIRE

AC
23
.F88
1796

ŒUVRES
COMPLÈTES
DE FRÉRET.
TOME DIX-NEUVIEME.

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE FRÉRET,

Secrétaire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

ÉDITION augmentée de plusieurs ouvrages inédits, et rédigée par feu M. DE SEPTCHÊNES.

PHILOSOPHIE. — TOME I.

A PARIS,

Chez { DANDRÉ, Libraire, rue du Cimetière S. André-des-Arts, n°. 15 ;
OBRÉ, rue S. Denis, n°. 20 ;
AUDIFFRED, rue Poupée, n°. 11.

AN IV. (1796.)

Rec 8/2/11

EXAMEN CRITIQUE

Des Apologistes de la Religion Chrétienne.

INTRODUCTION.

L'EXPÉRIENCE nous apprend qu'un moyen presque infaillible de nuire aux meilleures causes, est de les soutenir par des suppositions douteuses et des argumens équivoques. Le plus grand nombre des hommes conclut que les preuves victorieuses manquent, dès qu'on en apporte de foibles. Tel est le caractère de la plupart des lecteurs; un paralogisme qu'ils auront remarqué dans un ouvrage, les occupe tout entiers, et les empêche de donner leur attention aux argumens les plus évidens. Cette découverte est pour eux un

428464

triomphe ; la supériorité qu'ils croient acquérir sur un auteur, leur inspire du mépris pour le reste de son ouvrage.

C'est un défaut dont les bons esprits se garantissent ; ils distinguent une cause de celui qui la soutient : mais comme rien n'est si petit que le nombre des sages, on ne sauroit être trop scrupuleux sur le choix des preuves que l'on emploie, sur-tout dans les ouvrages de religion. *Ce n'est que par la vérité qu'il faut combattre pour la vérité*, dit excellemment Grotius (1); et c'est avec raison que M. l'abbé Houtteville a remarqué que quiconque écrit sur les matières de religion, doit n'employer jamais que les preuves qui tranchent et qui décident par le fonds même; et que celles qui sont foibles et contestables, à plus forte raison celles qui sont défectueuses, doivent être soigneusement évitées, parce qu'ici tout ce qui ne sert pas, devient nuisible (2).

(1) *De veritate relig. christ.* Rom. 1, c. 2.

(2) Préface de la Religion Chrétienne prouvée par les faits, page 186.

Ce n'est que parce qu'on n'a pas toujours observé cette règle, que le nombre des incrédules est prodigieusement augmenté; et c'est pour le diminuer qu'on se propose, dans cet ouvrage, de faire voir le foible de plusieurs preuves dont se servent communément les apologistes du christianisme. Peut-être engagera-t-on par-là quelque nouvel écrivain à traiter ces matières avec assez d'exactitude pour qu'il ne reste plus de ressource à l'incrédulité.

CHAPITRE PREMIER.

Les apologistes chrétiens ne se sont pas assez attachés à prouver l'authenticité des évangiles, quoiqu'on puisse y objecter des difficultés considérables qui méritent d'être éclaircies.

Ce sont les évangiles qui fournissent la preuve la plus complète de la vérité du christianisme : on ne sauroit donc mettre dans une trop grande évidence l'authen-

ticité de ces ouvrages, puisque de-là dépend le jugement que nous devons porter de la sincérité de ceux qui les ont composés.

Cette question si essentielle semble avoir été trop négligée par les apologistes chrétiens; ils l'ont plutôt supposée qu'ils ne l'ont traitée exactement. Ce n'est pas qu'elle soit sans difficultés; il y en a deux entre autres qui semblent faites pour arrêter les meilleurs esprits. On va les mettre ici dans tout leur jour; peut être rendra-t-on par-là service à la vérité: c'est du moins le but qu'on se propose.

Chacun sait que, dès le premier siècle de l'église, les disciples de Jésus-Christ se partagèrent en différentes sectes, qui, quoiqu'opposées de sentimens, se réunissoient toutes à se dire chrétiennes. Elles se croyoient toutes également intéressées à la gloire de leur législateur. Plusieurs chefs de ces différens partis avoient vu Jésus-Christ. Or, parmi ces témoins si anciens, il y en avoit plusieurs qui fai-

soient profession de regarder comme fausse la doctrine que l'on trouve enseignée dans les évangiles qui nous restent présentement; et les traditions qu'ils ont laissées après eux, sont entièrement contraires à ce que nous lisons dans nos livres sacrés: c'est ce qu'on va justifier par le détail suivant.

Les gnostiques (1), qui sont si anciens que les pères ont cru que saint Paul les avoit connus, s'accordoient tous à nier ce que dit saint Jean, que *le Verbe s'est fait chair*. Ils prétendoient que le Verbe de Dieu et le Christ avoient paru sur la terre sans s'incarner, sans naître de la Vierge, sans avoir de corps qu'en apparence, sans souffrir réellement, et par conséquent sans ressusciter.

Cérinthe (2) étoit dans les mêmes idées: il soutenoit qu'il étoit impossible que Jésus-Christ fût né d'une Vierge; il ne doutoit

(1) Tillemont, t. II, p. 5.

(2) S. Irénée, l. 1, c. 26, n. 1, p. 11. S. Epiphanes, Hom. 28, p. 110.

pas que saint Joseph ne fût son père : il nioit la résurrection de Jésus-Christ, qu'il prétendoit ne devoir ressusciter qu'avec les autres hommes.

La créance la plus commune des ébionites, étoit que Jésus-Christ avoit Joseph pour vrai père. Symmaque, qui embrassa cette secte (1), écrivit contre la généalogie que saint Mathieu donne à Jésus-Christ. Basilide (2) disoit que Jésus ne s'étoit point incarné; qu'il s'étoit seulement couvert de l'apparence d'un homme ; que dans le temps de la passion, il avoit pris la figure de Simon le Cyrénéen, et lui avoit donné la sienne; qu'ainsi les Juifs n'avoient crucifié que Simon ; que le Christ, qui les regardoit, se moquoit d'eux sans qu'ils le vissent, et qu'il étoit ensuite remonté dans le ciel vers son père, sans avoir été connu ni des anges ni des hommes.

(1) Tillemont, t. IV, p. 108.

(2) Tillemont, t. II, p. 221. Epiphanes, Hom. 24, p. 70 et 71. Théodoret, *Hæreticorum fabularum*, l. 1, p. 195.

Les carpocratiens croyoient que Jésus-Christ étoit né de Joseph, et qu'il étoit semblable aux autres hommes (1); quelques-uns même d'entre eux ne craignoient point de dire qu'ils l'égaloient, et même qu'ils le surpassoient : ils n'admettoient point la résurrection de la chair.

Les caïnistes (2), conformes en cela à plusieurs de ces premiers sectaires, parloient de la loi de Moïse avec le dernier mépris; ils assuroient qu'elle avoit pour principe une mauvaise intelligence. Ils ne croyoient donc pas que Jésus-Christ fût venu pour l'accomplir.

Marcion (3) enseignoit que nos évangiles étoient remplis de faussetés, et prétendoit être plus véridique que ceux qui nous ont laissé par écrit l'histoire de Jésus-Christ. *Semetipsum esse veraciorem quàm*

(1) Tillemont, t. II, p. 257. Irénée, liv. 1, c. 25, p. 103. Théodoret, histoire, p. 196. Epiphanes, Hom. 27. p. 102, 103, 104.

(2) Tillemont, t. II, p. 47.

(3) S. Epiphanes, Hom. 42, p. 309.

sunt hi qui tradiderunt evangelium apostoli, suasit discipulis suis ; non evangelium sed evangelii particulam tradens eis. C'est ainsi qu'en parle saint Irénée, tom. I. p. 306.

Les aloges (1), Théodote et les théodotiens rejetoient avec mépris l'évangile de saint Jean ; ils en parloient comme d'un ouvrage de mensonge.

L'évangile des valentiniens étoit tout différent de ceux que nous avons présentement. *Ut nec evangelium quidem sit apud eos sine blasphemiâ*, dit saint Irénée, l. 3, p. 192, c. 11. Enfin, ces anciens chrétiens soutenoient que ces évangiles auroient dû souvent être corrigés, *se esse emendatores apostolorum.* C'est ainsi que le même saint Irénée parle d'eux, liv. 2, p. 174.

Voilà donc un grand nombre des premiers chrétiens qui déclarent que ce qui est dans nos évangiles est contraire à la vérité historique, et qui combattent, entre autres articles, ces deux points ca-

(1) Tillemont, t. II, p. 438. Epiph. Hom. 34, p. 462 et 463, n. 61, p. 424.

pitaux de la foi catholique, que Jésus-Christ est né par une autre voie que le reste des hommes, et qu'il est ressuscité. Il faut remarquer que ces témoins qui déposent contre la créance reçue présentement, avoient été, ou contemporains des apôtres, comme les gnostiques, les ébionites et cérinthe, ou prétendoient tenir l'histoire de Jésus-Christ de ceux qui avoient été à portée d'en être parfaitement instruits. Basilide (1) avoit eu pour maître Glaucia, disciple et interprète de saint Pierre; Valentin avoit été élevé par Théodat, disciple de saint Paul.

Une autre difficulté très-considérable contre nos évangiles, c'est que les plus anciens pères de la secte dominante ne paroissent pas avoir connu les quatre évangiles qui nous restent, tandis qu'ils citent fréquemment, et avec une entière confiance, des livres apocryphes, comme faisant autorité.

On est obligé d'entrer ici dans des dis-

(1) Clément d'Alexandrie, liv. 7, p. 764.

cussions peu agréables ; mais nous espérons qu'on pardonnera la sécheresse de cet examen en faveur de l'importance de la matière. Il est constant, et personne n'en doute, que les pères apostoliques ont eu connoissance des livres apocryphes. L'auteur de l'épître de Barnabé allègue, de l'aveu même du père Menard, diverses paroles de Jésus-Christ (1) qui ne sont point dans l'évangile : ce qui donne lieu de croire qu'elles sont tirées de quelques-uns de ces ouvrages, qui n'ont pas été jugés dignes d'être conservés à la postérité.

Clément, le disciple des apôtres (2), cite dans ses deux lettres un passage d'une écriture différente des nôtres, et qui, selon M. Castelier, doit être de quelque auteur apocryphe. Ce que nous avons de la seconde épître de saint Clément, finit par ce passage d'un évangile, que Clément

(1) Menard, c. 4, p. 59 ; c. 7, p. 24.

(2) Clément, n°. 23, p. 160.

d'Alexandrie nous apprend être celui des Egyptiens : le voici (1).

Quelqu'un interrogea le Seigneur pour lui demander quand son royaume viendroit. Il répondit : « Lorsque deux ne fe- » ront qu'un ; lorsque ce qui sera dehors » ressemblera à ce qui sera dedans ; lors- » qu'il n'y aura ni mâle ni femelle ».

Jules Cassien, auteur du second siècle, cite ces mêmes paroles, et nous apprend que ce fut Salomé qui faisoit cette demande (2).

Ignace rapporte (3), dans l'épître aux Smyrnéens, un discours de Jesus-Christ dont nos évangiles ne font aucune mention. Lorsqu'il vient à ceux qui étoient avec Pierre, il leur dit : *Touchez-moi, et voyez que je ne suis point un esprit.* Ils le touchèrent, et ils crurent aussi-tôt, *ayant été convaincus par sa propre chair.*

(1) Clément, n°. 12, p. 188.

(2) Clément, Stromat. liv. 3, p. 435.

(3) Clément d'Alexandrie, n°. 3, p. 35.

Eusèbe (1) cite l'endroit d'Ignace où se trouve cette citation; mais il ne savoit pas dans quel évangile ce disciple des apôtres avoit pris les discours de Jésus-Christ. Saint Jérôme (2), plus instruit, nous apprend qu'il se trouvoit dans l'évangile *selon les Hébreux*, ouvrage très-fameux dans ces premiers temps, et qui a été connu d'Hégésippe et de Pappius, disciples de saint Jean (3).

Jusqu'à Justin, on ne trouve que des livres apocryphes cités; depuis Justin jusqu'à Clément d'Alexandrie, les pères emploient l'autorité des livres supposés, et de ceux qui passent maintenant pour canoniques : enfin ces derniers l'emportent, et éclipsent totalement les autres; ce n'est pas qu'il ne se soit encore trouvé des auteurs qui, dans la suite des temps, ont encore eu confiance aux premiers.

(1) Eusèbe, Histoire ecclés. l. 3, p. 37.

(2) *De Scriptoribus ecclesiasticis.*

(3) Eusèbe, Histoire ecclés. liv. 3, ch. 39, t. IV, ch. 22.

C'est une chose digne de grande attention, que, quoique les premiers pères fassent fréquemment usage des faux évangiles, jamais ils ne nous parlent de ceux qui nous restent. Matthieu, Marc, Luc et Jean ne sont cités, ni dans Barnabé, ni dans Clément, ni dans saint Ignace, ni enfin dans aucun des écrivains des premiers siècles. Il est vrai que Victor de Capoue allègue quelques passages de Polycarpe (1), où il est parlé des quatre évangélistes; mais on convient que ces fragmens sont faux, et indignes de celui auquel ils sont attribués (2). Saint Justin est le premier de ceux qui nous restent, qui ait eu connaissance des quatre évangélistes que nous avons entre les mains.

Ce que l'on avance ici est un fait dont il est aisé de se convaincre, par la lecture des pères apostoliques; ce qui fait voir combien il faut se défier de la bonne foi ou de la critique des apologistes de la

(1) Castelier, p. 203.
(2) Tillemont, t. II, n°. 5, c. 635.

religion chrétienne. Il semble, en les lisant, que les premiers pères ont rempli leurs écrits de citations de nos évangélistes. *Saint Mathieu*, dit Abadie (1), *a été cité par Clément, évêque de Rome, disciple et contemporain des apôtres. Barnabas le cite dans son épître; Ignace et Polycarpe le reçoivent; les mêmes pères qui rendent témoignage à Mathieu, le rendent aussi à Marc.* Qui ne s'imagineroit, après ce ton décisif, que les pères apostoliques parlent souvent de nos évangiles? Cependant il est certain que leurs noms ne se trouvent dans aucuns de ces premiers écrivains; et il est étonnant que l'évêque de Londres ait osé avancer dans sa troisième lettre pastorale, page 19, que Clément, le disciple des apôtres, a cité l'évangile de saint Mathieu, l'a nommé, puisque rien n'est plus faux.

La confiance avec laquelle parlent les défenseurs de la religion chrétienne, vient sans doute de ce que les pères du premier

(1) Abadie, t. II, sect. 2, c. 5.

siècle allèguent quelquefois des passages qui sont assez conformes à ce que nous lisons dans nos évangiles; mais il ne s'ensuit pas qu'ils les aient connus, et il y a plutôt lieu de croire qu'ils sont tirés des livres apocryphes dans lesquels il y avoit plusieurs des sentences qui se trouvent dans les évangiles qui nous restent.

Il est même incertain si la plupart des axiômes de Jesus-Christ, répétés par les premiers pères, sont tirés de quelques livres, ou si ce sont des sentences de Jésus-Christ qui se sont retenues de vive voix, et qui ont été transmises aux disciples par le canal de la tradition. Mais supposons que ces paroles de Jésus-Christ aient été prises dans quelque évangile, on n'a aucune raison de décider que ce soit dans les nôtres plutôt que dans ceux que nous avons perdus. Les plus anciens pères, comme on l'a déjà remarqué, lisoient et alléguoient fréquemment les livres apocryphes : or il est constant qu'il y avoit dans ces ouvrages de mensonges, plu-

sieurs choses conformes à ce que nous lisons dans nos évangiles, et même en propres termes.

C'est ce qu'il est facile de démontrer par le cinquième chapitre de la seconde épître de Clément, page 185, où on lit les paroles suivantes : *Ait enim Dominus; eritis sicut agni in medio luporum : Respondens autem Petrus, et dixit : si ergo lupi agnos discerperint? Dixit Jesus Petro; ne timeant agni post mortem tuam lupos; et vos nolite timere qui occidunt vos, et posteà nihil possunt vobis facere; sed timete eum qui postquàm mortui fueritis habet potestatem animæ et corporis, et mittere in gehennam.*

Le Seigneur dit : « Vous serez comme » des agneaux au milieu des loups ». Pierre répondant, lui dit : « Si les loups mettent » les agneaux en pièces » ? Jésus dit à Pierre : « Les agneaux ne doivent pas » craindre les loups après leur mort ; ne » craignez point ceux qui ne peuvent que » vous tuer, et qui, après votre mort, ne

» peuvent vous faire aucun mal ; mais » craignez celui qui, après votre mort, » peut envoyer votre ame et votre corps » dans la géhenne ».

Tout le monde convient que ces paroles sont tirées de quelques livres apocryphes ; il est constant que cette conversation de Jésus-Christ et de saint Pierre n'est point dans nos évangiles. Le sens s'y trouve cependant : *Ecce ego mitto vos sicut oves in medio luporum ;* Math. c. 10, v. 16. *Ecce ego mitto vos sicut agnos inter lupos ;* Luc. c. 10, v. 3. *Nolite timere eos qui occidunt corpus, animam autem non possunt occidere, sed potius timete eum qui potest animam et corpus perdere in gehennam ;* Math. c. 10, v. 28. *Dico autem vobis amicis meis : ne terreamini ab his qui occidunt corpus, et post hæc non habent amplius quod faciant. Ostendam autem vobis quem timeatis : timete eum qui, postquàm occiderit, habet potestatem mittere in gehennam ; ità dico vobis : hunc timete ;* Luc. c. 12, v. 45.

Quoique le cinquième chapitre de la

seconde épître de Clément ait beaucoup de rapport avec quelques endroits des évangiles de saint Mathieu et de saint Luc, il est cependant constant qu'il n'en est pas tiré; de même, quoique Barnabé et Polycarpe emploient quelques termes semblables à ceux des évangiles, on ne peut pas prouver qu'ils les aient connus; car quelque ressemblance qu'il y ait entre les textes de ces pères et les évangiles, il n'y en a pas davantage qu'entre la conversation de saint Pierre avec Jésus-Christ, qui est dans Clément, et qui n'est certainement pas tirée des évangiles, et les passages parallèles de saint Luc, que nous avons rapportés.

On peut faire la même réflexion à l'occasion du huitième chapitre de la seconde épître du même Clément; il cite ce discours de Jésus, d'après un évangéliste qu'il ne nomme pas. *Ait quippe Dominus, in evangelio : si parvum non servatis, quis vobis magnum dabit? dico enim vobis, qui fidelis est in minimo, et in majori fidelis erit.*

Le Seigneur a dit dans l'évangile : « Si » vous ne conservez pas bien un petit dé- » pôt, qui est-ce qui vous en confiera un » considérable ? Je vous dis : celui qui est » fidèle dans une petite chose, le sera » dans une grande ». Ces dernières paroles se trouvent dans saint Luc, ch. 16, v. 10. *Qui fidelis erit in minimo, et in majori fidelis erit.*

Cependant ce n'est pas cet évangéliste que saint Clément avoit en vue, puisque le commencement de la citation ne s'y trouve point, et qu'elle doit avoir été tirée en propres termes de quelque évangile.

La conformité de quelques passages des anciens pères avec des textes de l'évangile, ne prouve donc pas que ces premiers auteurs l'aient voulu citer lorsqu'ils écrivoient; il seroit bien surprenant qu'ils eussent connu nos évangélistes, sans en avoir jamais parlé. Le silence dont le savant Dodwell (sur saint Irénée, p. 67) est convenu, dépose d'autant plus contre

l'ancienneté des évangiles qui nous restent, que ces pères en ont connu et cité d'autres que le mépris des siècles suivans a fait disparoître.

Les apologistes chrétiens n'ont pas assez approfondi cette question de critique, d'où dépend la vérité du christianisme. Ils se sont imaginés avoir suffisamment prouvé l'authenticité des évangiles, en tâchant de faire voir qu'il n'est pas possible de supposer des livres de cette nature.

C'est le grand argument de Ditton, d'Abadie et de l'abbé Houtteville ; ce qu'ils disent pourroit faire quelque impression sur ceux qui ne sauroient pas que plusieurs évangiles ont été supposés dans le premier siècle : mais comme on ne peut pas douter de ce fait, il en résulte qu'il n'étoit pas difficile de tromper les premiers chrétiens, et de leur donner des romans pour des livres historiques.

Examinons les preuves de la prétendue impossibilité de ces sortes de suppositions. « Tous les partis et toutes les sectes (selon

» Ditton, p. 245) en ont appellé à nos » livres sacrés dans leurs disputes, et les » ont reconnus pour règle de foi; ils n'ont » jamais été accusés ni de supposition ni » de falsification ». Si cela est vrai dans les derniers siècles, cela n'est aucunement exact par rapport aux premiers, qui méritent une toute autre considération.

Les chrétiens, dont la doctrine contredisoit ouvertement nos évangiles, appeloient-ils à ces évangiles dans leurs disputes? et ces contradictions ne doivent-elles pas être regardées comme une accusation de faux contre les livres sacrés qui nous restent? On ne sauroit trop le répéter; l'histoire des faux évangiles démontre l'illusion et les sophismes de la prétendue impossibilité de la supposition des nôtres.

Les raisons que M. Abadie emploie pour prouver l'authenticité des livres du nouveau Testament, prouvent également celle des livres apocryphes. « Ceux qui » supposent un livre humain, dit-il, t. II,

» sect. 2, c. 1, ont ordinairement tout le » temps qu'ils veulent ; mais ici l'imagination humaine ne trouve point de temps » pendant lequel elle se puisse figurer que » le nouveau Testament a été supposé. Si » nous montons de siècle en siècle, nous » trouverons que les chrétiens ont tou- » jours eu cette écriture devant les yeux, » et nous la voyons citée dans les anciens » pères, qui la regardent comme di- » vine ».

Ce raisonnement renferme une fausseté manifeste, et est contredit par une vérité de fait qui ne peut être contestée par aucun homme habile. La fausseté est, que les premiers pères aient connu et cité nos évangiles. La vérité de fait est que, dans le premier siècle, on supposa quantité de faux ouvrages, qui furent reçus longtemps comme véritables, et cités avec honneur par les pères apostoliques. Dès qu'il est constant qu'il y a eu, dès les premiers siècles, des évangiles supposés et reçus avec respect, il est donc

possible qu'on suppose de pareils ouvrages.

« Il n'est pas possible, continue M. Abadie, de supposer des livres humains, » parce qu'ordinairement personne n'y » prend intérêt, ou n'y en prend qu'un » fort médiocre ; mais il auroit été difficile de supposer des livres qui obligent » de courir au martyre, tels que sont ceux » qui composent le nouveau Testament : » si un homme qui prête de l'argent, » cherche si bien ses sûretés, que doit » faire une personne, ou plutôt que doivent faire une infinité de personnes qui » renoncent à toutes choses pour l'évangile » ?

Ce n'est guère connoître l'homme ni l'esprit de parti, que de raisonner de cette façon ; l'expérience nous apprend que les hommes agissent avec beaucoup plus de prudence dans les affaires temporelles que dans les spirituelles. Ils se déterminent ordinairement dans la première, après avoir examiné par eux-mêmes ; au lieu

que dans les autres, ils sont menés ou par la prévention, ou par la séduction. Il y a une réponse bien simple à cette déclamation.

Les faux évangiles, qui furent reçus dès le premier siècle, n'étoient composés que dans le dessein de faire triompher la religion de Jésus-Christ, et d'engager les hommes à lui tout sacrifier. Nous voyons tous les jours que ceux qui sont prévenus, reçoivent ordinairement tout ce qu'ils s'imaginent être favorable à la cause qu'ils ont épousée : voilà pourquoi les premiers chrétiens se laissoient tromper toutes les fois que quelques fourbes vouloient prendre la peine de les séduire.

« Il s'est trouvé des gens, ajoute encore » Abadie, qui ont supposé des livres hu- » mains ; mais il n'y en a point qui aient » voulu mourir pour soutenir leurs fictions. Or, ici on ne peut soupçonner d'avoir supposé l'écriture du nouveau Testament, que des gens qui sont morts pour défendre la religion chrétienne, et » par

» par conséquent pour confirmer la vérité » des faits de l'Ecriture qui fonde le chris- » tianisme ».

Il semble, à entendre parler Abadie, que tous les premiers chrétiens soient morts pour défendre la religion chrétienne. Je lui accorde que le plus grand nombre étoit disposé à mourir pour Jésus-Christ, et je demande qui sont ceux qui, dans le premier siècle, ont supposé de faux livres en faveur du christianisme? On ne contestera pas apparemment que ce sont les chrétiens. Si tous ceux qui professoient le christianisme étoient dans la résolution de mourir pour leur foi, il faut donc supposer qu'il y a eu des faussaires disposés à mourir pour défendre la gloire de leurs fictions, et qui n'étoient pas retenus par la morale de leur secte, lorsqu'il s'agissoit de faire valoir leur cause. Ils croyoient pour lors pouvoir employer le mensonge; et c'est ce qui démontre, contre Grotius et contre Abadie, qu'il pouvoit se faire que, parmi les

premiers prédicateurs du christianisme, il y en ait eu qui aient voulu en imposer à leur siècle.

L'abbé Houtteville, liv. 1, c. 7, n'est pas plus solide, et ce n'est pas sans raison que son critique lui reproche d'avoir mal prouvé l'authenticité des évangiles. La grande raison de cet apologiste, est qu'il ne vient point dans l'esprit humain, s'il n'est dans un délire qui le trouble, d'arranger des visions, de dire à ceux qui les écoutent : *Voilà ce que vous avez vu; voilà ce qui s'est fait dans vos murailles, et ce que vous ne sauriez contredire.* Ce raisonnement, qui prouveroit plus pour la sincérité des premiers témoins de la vie de Jésus-Christ, que pour l'authenticité des écrits du nouveau Testament, ne conclut ni pour l'un ni pour l'autre; et on ne peut l'employer sans ignorer entièrement l'histoire des imposteurs. Les faux évangiles, presque aussi anciens que Jésus-Christ, et qui ont séduit plusieurs de leurs lecteurs, prouvent qu'il n'est

point impossible de tromper ses contemporains, même sur des faits qui semblent avoir été publics.

« Si l'on dit que cette hardiesse n'est » pas sans exemples, continue M. Houte» ville, que l'on en cite un, aussi-tôt je » me rends ». Il y a apparence qu'il eût tenu un autre langage, s'il eût écrit depuis les Vampires et les merveilles attribuées à M. Paris.

Il se prévaut encore de ce que les juifs n'ont pas réclamé contre les faux évangiles ; mais leur incrédulité n'est-elle pas une réclamation authentique ? Par cette même raison, on feroit valoir les livres apocryphes. Il y a plus : l'auteur des *Actes des Apôtres*, ch. 28, v. 22, nous apprend que l'on contredisoit par-tout la nouvelle secte des chrétiens : *Nam de sectâ hâc notum est nobis quod ubique ei contradicitur ;* c'est-à-dire, que par-tout on s'inscrivoit en faux contre les œuvres miraculeuses sur lesquelles se fondoient les défenseurs de la religion nouvelle ; et

l'auteur ancien du dialogue avec Triphon, assure que les juifs envoyèrent par-tout pour déclarer qu'il ne falloit point ajouter foi aux merveilles que les chrétiens attribuoient à Jésus-Christ.

CHAPITRE II.

Histoire des suppositions d'ouvrages faits dans les premiers siècles de l'église.

Pour mieux faire sentir la facilité qu'il y a de séduire les hommes en leur donnant des ouvrages supposés pour des véritables, nous allons faire une légère histoire des suppositions qui furent faites dans les premiers temps de l'église; on y trouvera des preuves éclatantes de la fourberie de s auteurs et de la crédulité des peuples.

Le nom de Jésus-Christ même n'a pas été respecté des imposteurs; les païens, les hérétiques et les catholiques lui ont attribué de faux ouvrages. Les païens, pour rendre odieux l'auteur de la religion,

chrétienne, ont prétendu qu'il avoit fait des livres de magie (1), qu'il avoit adressés à saint Pierre et à saint Paul.

Les constitutions apostoliques nous apprennent que Siméon et Cléobius firent (2) paroître plusieurs ouvrages sous le nom de Jésus-Christ et de ses apôtres. Saint Léon dit, dans son trente-troisième sermon, que les manichéens avoient quantité de livres supposés sous le nom des apôtres de Jésus-Christ, qui étoient remplis du venin de leurs erreurs On trouve dans une lettre de saint Augustin à Cérèse, quelques paroles (3) d'une hymne fort obscure que les priscilianistes avoient dans leurs livres apocryphes, et qu'ils soutenoient être celle que Jésus-Christ dit après la cène.

Eusèbe nous a donné (4) sous le nom de

(1) August. *de consensu evangelii*, liv. 1, part. 2, ch. 10, t. III, p. 8.

(2) Liv. 1, ch. 16.

(3) Tillemont, ch. 2, p. 494.

(4) Histoire ecclés. liv. 1, ch. 13.

Jésus-Christ une lettre au roi Abgare, qu'il assure être tirée des archives publiques de la ville d'Edesse, où il prétend qu'elle étoit en syriaque. L'autorité d'Eusèbe n'en a imposé qu'aux critiques médiocres. Peut-on croire qu'un monument si précieux pour les chrétiens, eût échappé à la connoissance des pères des trois premiers siècles, et eût été mis par le pape Gélase au rang des livres apocryphes? Quant au prétendu argument tiré des archives de la ville d'Edesse, M. Dupin observe sensément qu'il est fort sujet à caution dans les histoires de cette nature.

L'épître de la Vierge aux habitans de Messine, que l'on montre dans cette ville, confirme l'observation de M. Dupin. Elle est datée de Jérusalem l'an 42. Quoique ce soit une fiction des plus insoutenables qu'on ait jamais inventées, il y a cependant eu un jésuite, nommé Inchofer, qui a fait un grand ouvrage pour prouver qu'elle a été véritablement écrite par la

Vierge. On en a une d'elle, écrite aux Florentins, qui est de la même valeur. Il n'y a plus personne qui prenne la défense de celle qu'on prétendoit (1) qu'elle avoit écrite à saint Ignace, évêque d'Antioche, et de la réponse de ce saint. Il y a eu divers actes faux de la passion de Jésus-Christ. Les païens en supposoient, pour déshonorer le législateur des chrétiens. Ce fut vers le commencement du quatrième siècle (2), que Maximin les fit publier de tous côtés, dans les villes et même dans les bourgades : il ordonna qu'on les feroit apprendre par cœur dans les écoles de grammaire ; de sorte que les enfans n'avoient autre chose dans la bouche. Ils étoient faits avec si peu d'exactitude, qu'on les trouvoit remplis de fautes de chronologie (3).

Les quarto-décimans avoient des actes particuliers touchant la mort de Jésus-

(1) Tillemont, t. I, p. 70.

(2) Eusèbe, Histoire ecclés. l. 9, c. 7.

(3) *Ibid.* Histoire ecclés. l. 1, c. 12.

Christ (1). Ils étoient persuadés qu'ils étoient authentiques ; mais ils étoient les seuls qui les reçussent.

Saint Justin paroît avoir eu connoissance de quelques actes qui regardoient Jésus-Christ (2), et que nous n'avons plus ; mais comme il avoit peu de critiques, et qu'il écrivit dans un temps où il paroissoit tous les jours de fausses pièces, son autorité ne suffit pas pour nous faire croire qu'ils fussent plus légitimes que les autres.

Tertulien (3), qui n'étoit pas moins crédule, prétend que Pilate envoya à l'empereur Tibère un procès-verbal de la vie et de la mort de Jésus-Christ ; ce qui fit une telle impression sur ce prince, qu'il pria le sénat de décerner les honneurs divins à Jésus-Christ. Mais les magistrats, dit-il, n'eurent point pour Tibère la complaisance qu'il auroit souhaitée,

(1) Epiphane, sect. 50, p. 420.
(2) Apologie, p. 76.
(3) Apologie, n°. 5.

parce qu'ils avoient trouvé mauvais qu'on ne se fût pas adressé directement à eux.

Ce récit fournit l'occasion à quelques faussaires de composer des relations sous le nom de Pilate (1). Une lecture superficielle suffit pour nous en faire connoître l'imposture. Il n'y a point d'écrivain sensé qui ne les regarde à présent comme les ouvrages de gens qui ont voulu tromper leur siècle.

Grégoire de Tours s'imaginoit avoir les actes des miracles de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ, tels que Pilate les avoit envoyés à l'empereur; mais ce qu'il en cite, prouve (selon M. de Tillemont) que ces prétendus actes de Pilate ne méritoient que du mépris, et avoient été fabriqués depuis peu.

Quoique plusieurs auteurs (2) aient

(1) Pierre de Blois, p. 480. Tillemont, tom. I, n°. 29, p. 516. Fabricius, *Biblio. græca.* t. XIII, p. 477.

(2) Eusèbe, Hist. ecclés. l. 2, c. 2. *Chronic. part. de orbis concordiâ*, liv. 1, c. 12. Abadie, sect. 2, c. 1 et 2. Tillemont, t. I, p. 142. Houttevillo, p. 169.

admis le récit de Tertulien, et qu'ils s'en soient même servis comme d'un argument très-favorable à la religion *chrétienne*, Van-Dale (1) l'a rejeté néanmoins comme une fable; et ce n'est pas sans raison : car il y a deux grandes difficultés contre cette histoire.

La première est tirée du caractère impérieux de Tibère, et de la bassesse du sénat de ce temps. Tacite nous apprend qu'il étoit si servilement soumis à ce prince, qu'il ne songeoit qu'à prévenir tous ses caprices (2).

Secondement, Tertulien suppose qu'il y eut pour lors une persécution; ce qui ne paroît pas s'accorder avec l'histoire. Enfin cette pièce, si favorable au christianisme, n'a pas été connue des premiers apologistes chrétiens. Ils n'en firent point usage lorsqu'ils tâchèrent d'engager les empereurs à leur accorder leur protection; elle doit donc être suspecte dès-

(1) *De ira dei et interitu*, ch. 2.
(2) Tacite, Annal. l. 3, c. 66.

lors, suivant cette règle de critique : tout fait qui est très-favorable à une cause, et qui n'a point été employé par ses défenseurs, lorsqu'ils étoient à portée d'en connoître la vérité, doit être regardé comme incertain, dès qu'il n'a pour garans que des auteurs qui ont écrit deux siècles après le temps où l'on suppose que le fait s'est passé, sur-tout si l'on ne se faisoit aucun scrupule de supposer des ouvrages, et d'inventer des fables pour soutenir sa cause. Eusèbe rapporte cette même histoire ; mais comme il ne fait que copier Tertulien, il n'ajoute point une nouvelle autorité à ce récit.

C'est au sujet de la vie de Jésus-Christ, que les faussaires ont le plus exercé leurs talens : à peine fut-il crucifié, que les chrétiens inondèrent le public d'histoires, dans lesquelles ils n'avoient d'autre but (1) que d'inspirer de l'admiration pour le lé-

(1) Blondel, des Sibylles, liv. 1, ch. 7. Cottelier, *Judicium de S. Irenæi et Clementis epistolis*, t. I, pag. 180.

gislateur, et d'autoriser leurs sentimens particuliers, sans se mettre en peine de consulter la vraisemblance. Saint Luc nous apprend que plusieurs auteurs assez peu instruits, avoient entrepris de faire la vie de Jésus-Christ, et il nous fait entendre qu'il n'étoit point content des écrits qui avoient paru jusqu'alors sur ce sujet, quoique cependant on convienne que son évangile n'a été publié (1) qu'après ceux de saint Mathieu et de saint Marc.

Saint Ambroise, Bède, Théophylacte, et presque tous les interprètes de saint Luc, assurent que cet évangéliste n'a entrepris son ouvrage que pour arrêter le progrès des faux évangiles qui avoient déjà un très-grand cours. Le nombre en étoit si grand, que saint Jérôme appréhendoit que la simple énumération n'augmentât trop la préface de ses commentaires sur saint Mathieu (2) : *enumerare longissimum est.* Il ne nous reste presque

(1) Tillemont, t. II, art. S. Luc, p. 133.

(2) *Præfat. incogn. super Mathæum*, t. IV, p. i.

plus que les titres de ces ouvrages apocryphes, et sans doute que plusieurs nous ont échappé par la suite des temps. On en trouve cependant encore une trentaine dans les divers auteurs qui en ont parlé.

Origène (1), saint Ambroise, saint Jérôme, Bède et Théophylacte, font mention d'un évangile attribué aux douze apôtres en commun. Il n'y a presque aucun d'eux dont le nom n'ait servi de masque à quelque faussaire. Le décret de Galan parle des évangiles de S. André (2), de S. Barnabé, de S. Barthélemi, de S. Thadée, de S. Mathias, de S. Pierre et de S. Jacques le mineur. On en a encore un de cet apôtre, sous le titre de *protoevangile*. Eustache en cite une longue histoire, qui contient le détail (3) de la naissance miraculeuse de la vierge Marie,

(1) Origène, sur S. Luc, t. I, p. 134.

(2) *Voyez* aussi Origène et Bède, sur saint Luc. Eusèbe, Histoire eccles. l. 3, c. 25; l. 6, c. 8 et 12. Jérôme, prol. sur S. Mathieu, t. IV, p. 1. Théodoret, Fab. l. 3, p. 319.

(3) Eustachius, p. 69 et 70, sur l'Hexameron.

son mariage avec Joseph, et la mort de Zacharie tué par les ordres d'Hérode.

On découvrit en Espagne, sur la fin du dix-septième siècle, dix-huit livres, parmi lesquels (1) il y en avoit un sous le titre d'*Histoire évangélique*, dont saint Jacques le majeur passoit pour être l'auteur : cet évangile, ainsi que tous les autres livres qui l'accompagnoient, fut condamné comme apocryphe l'an 1682, par le pape Innocent XI.

Les caïnites avoient un évangile sous le nom de Judas, dont saint Epiphane cite quelques passages (2).

Les manichéens en avoient un sous le nom de saint Thomas (3). M. Cottelier a donné au public une partie d'un livre qui a pour titre *l'Enfance et les Miracles de*

(1) François Barius, sur la Chronique de Lucius d'Exterm. p. 57.

(2) Tillemont, t. 2, p. 47. Epiph. Hem. 38, p. 277. Théodoret, t. 2, p. 208.

(3) Origène, Gélase, Eusebe, Hist. eccles. t. III, c. 55. Cyrille, p. 107.

Jésus-Christ, attribué à l'apôtre saint Thomas (1).

On a encore quelques ouvrages sous le nom de saint Jean-Évangéliste, sur (2) la descente de la croix et sur la mort de la Vierge. Ils sont dans le quatre cent cinquante-troisième des manuscrits de la bibliothèque de Colbert, qui appartient à présent au roi de France.

Saint Epiphane cite (3) quelques passages de l'évangile de saint Philippe, dont les gnostiques se servoient. Nous en avons encore un attribué à Nicodême ; il a pour titre, *Evangile de la passion et de la résurrection de Jésus-Christ*. Celui de l'enfance subsiste aussi. Il se trouve condamné dans le décret de Gélase, aussi bien qu'un autre livre qui est intitulé, *Liber de nativitate Salvatoris et Mariâ obstetrice*.

Il y a deux évangiles qui ont été en

(1) Cotelier, sur les constitutions apostoliques, l. 4, c. 16.

(2) Oudin, t. I, c. 7.

(3) Epiph. p. 95.

grande vénération dans l'antiquité, et qui ont eu le plus de succès après les canoniques. Le premier est celui des égyptiens; on le croit plus ancien que celui de saint Luc (1). Il en est fait mention dans la seconde épître de saint Clément, dans Clément d'Alexandrie, dans Origène, et dans d'autres pères de ce temps-là (2). Il faisoit règle de foi chez les sabelliens.

L'évangile *selon les Hébreux* se trouve aussi très-fréquemment cité (3); il est quelquefois appelé *Evangile des Nazaréens et des Ebionites*. Il avoit quelque rapport avec celui de saint Mathieu; ce qui a fait croire à saint Epiphane (4) que c'étoit le même: mais il s'est trompé; car saint Jérôme, qui les a traduits tous deux, cite (5)

(1) Epiphane, Hom. 62, p. 514.
(2) Eusèbe, Hist. eccles. c. 25.
(3) Origène, Const. eccl. Epiph. *hæres* 20. Eusèbe, ist. eccl. l. 3, c. 27.
(4) Epiph. Hom. 29, p. 124.
(5) *De scriptoribus eccl.* sur le ch. 22 de saint hieu, t. IV, p. 47. Les Pélag. t. IV, p. 53.

quelque chose de l'évangile des Nazaréens, qui ne se trouve pas dans saint Mathieu.

Toutes les anciennes sectes avoient chacune un évangile particulier ; Appelle en avoit fait un dont saint Jérôme parle. Les marcionites s'en servoient. Basilide et Cérinthe (1) en avoient aussi composé. Les ébionites, les encratites, les gnostiques, les manichéens, les senconiens, les valentiniens, avoient chacun le leur. Celui des gnostiques s'appeloit l'*évangile de la perfection* (2). Celui des senconiens avoit pour titre, *le livre des quatre coins du monde* (3). Les valentiniens nommoient le leur, *évangile de la vérité* (4). Les manichéens en avoient un sous le titre d'*évangile vivant* (5). On conserve dans la bibliothèque d'Oxford l'évangile de Lucien ;

(1) Epiphane et Origène.
(2) Epiph. Hom. 26, p. 83.
(3) *Præfatio Arabica ad concilium Nicenum.*
(4) Irénée, l. 3, c. 21, n°. 9, p. 192.
(5) Thimothée, *de iis qui ad Ecclesiam accedunt.*

Grabe en cite quelques fragmens dans ses notes sur S. Irénée. Ils paroissent assez conformes à quelques endroits de l'évangile de l'enfance.

Les fausses apocalypses furent à la mode aussi bien que les faux évangiles. Il étoit commun, dans les premiers siècles, de vouloir passer pour homme inspiré; c'est ce qui a donné naissance à toutes les fausses révélations. On a attribué une apocalypse à saint Pierre (1), et une autre à saint Paul. Cette dernière contenoit la révélation de ce que saint Paul avoit vu dans le ciel lorsqu'il y fut transporté. On en a encore une de saint Jean, bien différente de celle qui est dans les livres canoniques; elle est dans la bibliothèque de l'empereur.

Le décret de Gélase fait mention des apocalypses de saint Thomas et de saint Etienne. L'hérésiarque Cérinthe en avoit fait une: on en trouva aussi une en Espagne parmi les livres qui furent découverts l'an 1595.

(1) *Voyez* Leclerc, Hist. eccl. p. 473.

Saint Jérôme nous apprend (1) qu'on avoit fait des révélations sous le nom des patriarches et des prophètes. Il est fait mention dans saint Epiphane des apocalypses d'Adam, d'Abraham et de Moïse; Syncelle et Cédrenus citent cette dernière. Les priscillianistes en avoient une (2) qu'ils attribuoient à Elie.

On peut mettre au nombre des fausses apocalypses le quatrième livre d'Esdras, qui n'est rempli que de visions; ainsi que le pasteur d'Hermas, et le testament des douze patriarches, qui a été autrefois cité avec respect, et qui est présentement regardé de tout le monde comme l'ouvrage d'un imposteur. Il y a peu d'apôtres auxquels on n'ait attribué quelques faux livres. Outre l'évangile et l'apocalypse qui ont paru sous le nom de saint Pierre, on lui a encore donné des actes (3), un livre de *la*

(1) Contre Vigilance.

(2) Tillemont, t. VIII, p. 4.

(3) Clément d'Alexandrie, liv. 1, p. 357; liv. 6, p. 635. Origène, 13, sur saint Jean. Euseb. Histoire

prédiction et un autre du *jugement*. On croit que ces ouvrages sont du second siècle.

M. Cotelier a fait imprimer, après ses récognitions, une prétendue lettre de saint Pierre à saint Jacques, pour le prier de ne communiquer aux gentils, ni à aucun de ceux qu'il ne connoîtroit pas à fond, le livre de ses prédictions. Cette lettre est suivie d'un écrit qui a pour titre, *Contestatio pro iis qui librum accipiunt*. On y trouve l'histoire de ce qu'on prétend que saint Jacques fit en conséquence de la lettre qu'il avoit reçue de saint Pierre. Il y a eu deux apocalypses sous le nom de saint Paul. Les caïnites en avoient fait une, dont saint Epiphane parle avec horreur (1). Il y en avoit une autre, que Sozomène paroît estimer (2).

Un mot équivoque dans l'épître aux

ecclés. liv. 3, ch. 3; liv. 6, ch. 14. Saint Jérôme, *De scriptoribus ecclesiasticis*. Rufin, *De Symbolo Apostolorum*.

(1) Epiphane, l. 28, p. 277.

(2) Sozomène, l. 7, c. 19.

colossiens, a fait croire à quelques-uns que saint Paul avoit écrit à l'église de Laodicée; il n'en a pas fallu davantage pour engager un faussaire à faire une lettre de saint Paul aux laodicéens : et il y a long-temps que cette supposition est faite; car les marcionites admettoient une épître de saint Paul à l'église de Laodicée (1). On lui a supposé une troisième lettre à ceux de Thessalonique (2), une troisième lettre aux corinthiens, une seconde aux éphésiens, un livre des actes de ses voyages, des lettres à Sénèque, auxquelles on a joint les réponses de ce philosophe. Il y avoit aussi une prédication de saint Paul, qui avoit été faite par les disciples de Siméon.

Les encratites, les manichéens, les priscillianistes et les apostoliques, avoient des actes sous le nom de saint André (3).

(1) Saint *Jérôme*, *De scriptoribus ecclesiasticis*. Epiph. Hom. 42, p. 309.

(2) Saint *Jérôme*, *ibidem*.

(3) Euseb. Hist. eccl. l. 3, c. 25. Tillemont, t. VIII, p. 314.

Les ébionites ont supposé quelques écrits à saint Jean (1); on lui a attribué un livre de ses voyages, qui est cité dans le septième concile. Les manichéens et les priscillianistes, avoient des actes de cet apôtre, sur lesquels ils établissoient leur doctrine.

On a supposé à S. Thomas des voyages et des actes que les encratites admettoient (2). Le décret de Gélase nous apprend qu'on avoit fait des actes sous le nom de saint Philippe. Il y avoit des traductions attribuées à saint Mathias, dont saint Clément d'Alexandrie cite quelques passages (3).

L'épître de saint Barnabé, plus autorisée que toutes ces pièces, n'est cependant pas regardée universellement comme authentique; plusieurs personnes (4) très-

(1) Epiphane, Hom. 41, p. 506. Tillemont, t. VIII, p. 494.

(2) Tillemont, t. I, p. 360. Epiph. p. 400. Lettre dans S. Léon, c. 5, p. 232.

(3) Liv. 2, p. 380; l. 7, p. 748.

(4) Mainard, Cotelier, le Moine, le père Alexandre, Cailleau, Ceillier, Oudin.

habiles la croient supposée. On trouve, dit M. de Tillemont, dans cette lettre, plusieurs choses qui paroissent assez difficiles à accorder avec l'estime que nous devons avoir pour saint Barnabé ; car l'auteur y cite plusieurs passages qui ne se trouvent point dans les écritures. Il dit que tous les syriens, les arabes et tous les prêtres des idoles, pratiquent la circoncision ; que toutes choses seront terminées en l'espace de six mille ans ; que Jésus-Christ est monté aux cieux le dimanche (1). Si cette épître n'est pas de celui dont elle porte le nom, on ne peut pas au moins douter qu'elle ne soit très-ancienne, puisqu'elle est citée comme authentique par les pères les plus éloignés.

Il y a des actes de saint Barnabé, sous le nom de Jean-Marc, son cousin. M. de Tillemont décide que c'est un ouvrage supposé, plein de fables et d'impertinences (2).

(1) Tillemont, t. I, p. 569.
(1) Tillemont, t. II, p. 101.

On attribue aux apôtres assemblés un symbole et un concile qu'on dit avoir été tenu à Antioche, où on a encore neuf canons qui sont regardés par les gens habiles comme l'ouvrage de l'imposture (1).

Nous avons plusieurs lithurgies sous le nom de saint Pierre, de saint Jacques, de saint Mathieu et de saint Marc; mais les moines même conviennent qu'elles sont supposées (2).

Parmi les livres qui furent trouvés en Espagne l'an 1595, il y en avoit un sous le titre *de missâ apostolorum*, que l'on attribuoit à saint Jacques. Il n'a pas fait fortune.

Les faussaires n'ont pas moins abusé du nom des disciples que de celui des apôtres. Il n'est pas douteux que les livres de Denys l'Aréopagite ne soient supposés. On les trouve cités pour la première fois dans le

(1) Pagi, à l'an 56, n°. 3.

(2) Le père Alexandre.

le sixième siècle. Les orientaux lui donnent une liturgie (1) que les occidentaux méprisent, parce qu'ils ne la croient pas de ce saint. Clément d'Alexandrie est celui dont on a davantage profané le nom. Eusèbe regarde sa seconde lettre comme incertaine. Saint Jérôme et Photius la rejettent entièrement. On a cinq autres lettres de ce père, qui ont encore moins d'autorité. Clément mande dans la première la mort de saint Pierre à saint Jacques, évêque de Jérusalem; cependant ce dernier étoit mort plusieurs années avant saint Pierre. Ruffin a pourtant cru que cette lettre méritoit la peine qu'il la traduisît. Les récognitions qui portent le nom de saint Clément, contiennent les actions de saint Pierre, ses entretiens avec Simon le magicien, et comment Clément reconnut son père et ses frères; ce qui a fait donner à ce livre le nom *de récognition*. On l'appelle aussi le *voyage* ou l'*itinéraire de saint Pierre* ou *de saint Clé-*

(1) Tillemont, t. II, p. 123.

ment. Elles sont présentement rejetées de tout le monde (1), et on convient que c'est un ouvrage qui n'est d'aucun prix et d'aucune utilité. Elles sont cependant fort anciennes, puisqu'Origène les cite. On prétend qu'il y en a eu plusieurs éditions différentes. M. Cotelier croit que les dix-neuf entretiens qu'il a donnés sous le nom de *Clementius*, pourroient bien être de la seconde édition. Il y avoit, sous le nom de Clément, une dispute de saint Pierre et d'Appion, qu'Eusèbe et saint Jérôme ont cru supposée (2). L'ouvrage le plus fameux de ceux qui ont été attribués à Clément, est celui des constitutions apostoliques, que quelques-uns croient être la même chose que ce que saint Athanase et Eusèbe appellent *la doctrine des apôtres*. On y fait parler presque tous les apôtres même. Il y a cependant quelques endroits dont la composition est attribuée à Clément. Les éthiopiens les respectent comme

(1) *Idem. ibidem*, p. 163.

(2) Eusèbe, Hist. eccléс. t. III, c. 38.

un livre canonique. Saint Epiphane convient (1) qu'on doutoit de l'auteur de *l'authenticité des constitutions apostoliques ;* néanmoins il les reçoit comme légitimes. Il en cite quelques passages, qui sont contraires à ce que nous lisons aujourd'hui (2) ; ce qui nous apprend que, quoiqu'elles soient l'ouvrage d'un fourbe, elles ont été corrompues par un second faussaire. Les constitutions finissent par les quatre-vingt-cinq canons célèbres depuis long-temps sous le titre de *canons des apôtres ;* mais ils leur sont bien postérieurs, puisqu'il n'est pas douteux qu'on y trouve plusieurs choses qui n'étoient pas encore en usage du temps des apôtres et de saint Clément.

Nous n'entrerons point ici dans la question de l'authenticité des sept épîtres de saint Ignace. Il suffit que nous remarquions, premièrement, que les huit à Marie de Carsobole, celle à l'église de

(1) Epiphane, t. VII, p. 822.

(2) *Voyez* les notes du père Petau.

Tarse, celle aux philippiens, celle au diacre Héron, les deux à la Vierge et à saint Jean, sont faussement attribuées à saint Ignace; voilà sur quoi il n'y a plus de contestation.

Secondement, que celles qui sont regardées comme étant de saint Ignace, par le plus grand nombre des critiques, sont rejetées par de très-habiles gens, sur des fondemens très-graves. Elles avoient tellement été altérées il y a plusieurs siècles, qu'il n'étoit pas possible de reconnoître ce qui y avoit été ajouté. Baronius a tiré de deux manuscrits de la bibliothèque du Vatican, une prière de Héron, disciple d'Ignace, à ce saint; mais elle ne vaut pas mieux que la lettre d'Ignace à Héron.

On trouve dans Victor de Capoue (1) quelques passages de Polycarpe, que les critiques habiles conviennent ne pouvoir pas être de ce saint. On a encore un grand nombre de faux ouvrages sous le nom des

(1) Tillemont, tome II, n°. 4., sur Polycarpe, page 635.

disciples des apôtres ; tels sont l'*Abdias*, l'*Histoire de la mort de saint Jean*, écrite par un prétendu Euripe, qui se qualifie le second disciple de ce saint (1) ; l'*Histoire des combats de saint Pierre et de saint Paul contre Simon le magicien*, par Marcel, disciple de saint Pierre (2) ; l'*Histoire des Juifs*, par Egésippe ; *les ouvrages d'Erodius*, successeur de saint Pierre dans le siége d'Antioche ; l'écrit *sur la mort de saint Pierre et de saint Paul ; les lettres de saint Martial aux Bourdelois ; la vie de saint Jean*, par Procharus ; *la chaîne des quatre évangélistes ;* le livre de Méliton sur *la mort de la Vierge.*

Ce fut au commencement du second siècle de l'église, sous l'empire de Marc-Aurèle, que *les livres des Sibylles* que nous avons présentement, furent produits dans le monde. Les gens habiles (3) conviennent

(1) Tillemont, t. II, p. 493.

(2) *Idem. ibid.* p. 538.

(3) Fabricius, *Bibliot. Græc.* liv. 1, ch. 35, n°. 15.

qu'ils ont été composés par des chrétiens. L'imposture est trop sensible pour pouvoir échapper à un homme éclairé qui voudra y apporter quelque attention. Beulchenius et Nehringius en Allemagne (1), le chevalier Floyd en Angleterre (2), que l'on a vus depuis peu entreprendre la défense de ces ouvrages décriés, au lieu de rétablir leur autorité, n'ont fait que déshonorer leur critique. A peine les livres sibylliens parurent-ils, que Justin les cita dans un discours adressé à Marc-Aurèle et à Lucius Verus; depuis ce temps, les chrétiens en emploient l'autorité avec la même confiance que si elle ne pouvoit pas être révoquée en doute. Théophile, Clément d'Alexandrie, Lactance et Augustin, mettent les preuves qu'ils en tirent à-peu-près dans la même classe que celles que fournissent les livres de l'Ecriture. L'empereur Constantin les cite avec une

(1) Fabr. *Delectus argumentorum*, ch. 1, p. 33.

(2) Mém. littér. de la Grande-Bretagne, tom. IX, page 172.

hardiesse extrême dans un célèbre discours (1). Il convient à la vérité « que » quelques personnes doutoient que l'acrostiche qu'il allègue fût l'ouvrage » d'un chrétien ; à quoi il répond, que la » vérité est si évidente, qu'il n'est pas » possible de l'obscurcir. On a fait, ajoute-» t-il, une supputation si exacte des années, qu'il ne reste aucune raison d'imaginer que ce poëme ait été composé » depuis l'avénement et la condamnation » du Sauveur, tout le monde demeurant » d'accord que Cicéron l'a vu, l'a traduit » en latin, et l'a inséré dans ses ouvrages ».

Il y a grande apparence que Lactance a eu part à ce discours ; car on trouve dans les ouvrages de cet orateur (2) les mêmes faits que ceux que Constantin avance devant les pères de Nicée, sur l'article des sibylles.

Il falloit bien compter sur l'ignorance

(1) *Ad sanctorum cœtum*, cap. 18.

(2) Lactance, l. 4, c. 15, p. 400.

de ses lecteurs, pour avancer de si étranges choses. Il est vrai que Cicéron cite un acrostiche dans le second livre de *la divination ;* mais il est entièrement différent de celui dont l'empereur se sert pour prouver la vérité de la religion chrétienne. Celui dont Cicéron fait mention, avoit été supposé par quelque flatteur de César, pour persuader aux Romains que le seul moyen de rendre l'état florissant, étoit de reconnoître cet empereur pour roi; et pour venir à bout de son dessein, il avoit produit une prédiction de la sibylle, qui déclaroit que les Romains ne seroient point heureux tant qu'ils n'auroient point de roi. Il faut rendre justice à quelques chrétiens. Origène (1) nous apprend qu'il y en avoit qui ne vouloient pas qu'on se servît de l'argument tiré des sibylles : ils appeloient même sibyllistes, ceux qui s'en servoient; ce qui a fait tant d'impression sur Origène, qu'il n'a pas eu recours à leur autorité. Il ne vouloit

(1) Origène contre Celse, p. 278.

pas donner de prise à son adversaire, qui accusoit les chrétiens d'avoir corrompu les ouvrages des sibylles (3). On remarque cette même retenue dans Tertullien, dans saint Cyprien, dans Minutius Félix.

Les livres de cette prophétesse ont donné beau jeu à l'imposture ; car il est certain que les païens, et les chrétiens des premiers siècles, d'après eux et les orientaux (2), ont supposé dans plusieurs occasions des prophéties qu'ils ont attribuées aux sibylles.

Les premiers hérétiques ne le cédoient en rien à la secte dominante dans la hardiesse des suppositions ; ils ne s'appliquoient qu'à fabriquer de faux ouvrages en faveur de leurs systèmes.

Les ébionites avoient supposé des livres à saint Mathieu, à saint Jacques et aux autres apôtres. Epiphane nous en a conservé des fragmens. Les gnostiques avoient des révélations sous le nom d'Ad

(1) *Idem. ibid.* p. 308.

(2) *Fabricii Bibliot. Græca.* ch. 31, n°. 12.

dam (1), un évangile d'Eve, plusieurs traités sous le nom de Seth. Ils en appeloient un *Novie*, du nom imaginaire qu'ils donnoient à la femme de Noé; un autre étoit intitulé, l'*accouchement de Marie*, *des interrogations de Marie*, qu'ils distinguoient en grandes et petites.

Les séthiens avoient de plus les livres de Seth, une apocalypse sous le nom d'Abraham, et une autre attribuée à Moïse (2). Agrippa Castor, très-ancien auteur, accusa Basilide d'avoir fait un livre sous le nom de Barcoph (3); il avoit fait aussi la prophétie de Barsabas. Ses disciples se servoient d'une prétendue prophétie de Cham.

Les sectateurs de Prodicus avoient des livres secrets, sous le nom de *Zoroastre*. Ils contenoient les révélations et les autres mystères de la religion. Plotin et

(1) Epiph. Hom. 26, p. 84 et 89. Tillemont, t. II, page 52.

(2) Irénée, liv. 1, c. 34. Epiphan. *Hær.* 34.

(3) Eusèbe, Hist. ecclés. liv. 4, c. 7.

Porphyre (1) ont écrit pour faire voir que ces ouvrages avoient été supposés par les gnostiques.

Saint Irénée reprochoit aux marcosiens d'avoir fait une infinité de faux livres, dont il cite des fragmens (2).

Les archontiques se fondoient sur un livre qu'ils appeloient *le ravissement d'Isaïe*, et sur sept ouvrages des sept enfans du patriarche Seth (3).

Les elcésaïtes produisoient un livre (4) qu'ils prétendoient être tombé du ciel; ils assuroient que quiconque croiroit ce qui y est contenu, recevroit la rémission de ses péchés.

Les nicolaïtes (5) avoient des livres

(1) Vie de Plotin, par Porphyre, dans Fabricius, *Biblioth. Græca*, t. IV, c. 262, p. 105 et 106. Prideaux, Hist. des Juifs, t. I, p. 416.

(2) Irénée, l. 1, c. 20, n°. 21, p. 9.

(3) Tillemont, t. II, pag. 285. Epiphan. Hom. 40, page 291.

(4) Eusèbe, Hist. eccles. liv. 5, c. 38. Théodoret, *Hæretic. sab.* l. 1, p. 222.

(5) Epiphane, Hom. 27, p. 78.

sous le nom de *Jaldabaoth*, qui, selon eux, étoit le premier fils de Jarbelon. Il y avoit des choses si obscènes dans ces ouvrages de ténèbres, que la pudeur ne permet pas de les transcrire dans notre langue, quoique Epiphane ait cru pouvoir les insérer dans ses livres (1). Saint Léon nous apprend que les manichéens avoient plusieurs ouvrages qu'ils attribuoient aux apôtres et à Jésus-Christ même. Ils leur faisoient détruire toute la loi ancienne (2) dans celui qu'ils appeloient *la mémoire des apôtres*; les priscillianistes l'admettoient aussi. Orose en cite quelque chose. On croit que les manichéens avoient inventé quelques prophéties qui prédisoient la venue de Jésus-Christ de la manière que leur secte la soutenoit.

Le plus fameux faussaire qu'aient eu les hérétiques, s'appeloit Leucius (3). C'est

(1) Epiphane, Hom. 27, p. 89.

(2) Saint Léon, p. 232. Tillemont, t. IV, p. 400 et t. VIII, p. 494.

(3) Tillemont, t. II, p. 446. Photius, 114. *Extrait.*

celui qui a fait presque tous les faux actes attribués aux apôtres, qui étoient remplis de miracles. Les montanistes, les manichéens et les priscillianistes, recevoient ses écrits avec admiration. Ces derniers se fondoient sur quantité d'autres faux ouvrages ; et le cours qu'ils leur donnoient, faisoit qu'on n'entendoit plus parler en Espagne (1) que des livres de *l'ascension d'Isaïe*, *de l'apocalypse d'Elie*, *d'Ormagilde*, *de Barbilon*, *d'Abraxas*, *de Balzama*, *du trésor de Manichée*, du ridicule *Lacciboras*, et de tous ces autres noms qu'ils se vantoient de tirer de l'hébreu, et qu'ils inventoient à plaisir pour donner de l'effroi et de l'admiration aux ignorans.

La licence des hérétiques alla à un tel excès, qu'il y en eut qui corrompirent les ouvrages même des auteurs vivans. Denys de Corinthe se plaignoit de ce qu'on falsifioit ses lettres (1), soit en retranchant des passages, soit en y ajoutant des choses

(1) Tillemont, t. VIII, p. 199.

(2) Eusèbe, Hist. eccléa. l. 4, c. 23.

auxquelles il n'avoit jamais pensé. La même chose est arrivée à Origène (1). Un hérétique publia une conférence où il faisoit tenir à ce docteur des discours très-opposés à ses sentimens; elle fut répandue par toute l'église.

Ce fut apparemment avant le temps d'Origène et celui d'Eusèbe, qu'on inséra dans l'histoire de Joseph ce fameux passage où il rend un témoignage si avantageux à Jésus-Christ; car Origène n'en a pas eu connoissance : cependant il se trouve dans les livres d'Eusebe (2). Il suffit d'avoir une légère teinture de la critique, pour sentir l'évidence de la supposition; mais quand bien même ou la prévention ou le défaut de lumière ne permettroient pas de prêter toute l'attention nécessaire pour entrer dans les raisons que les vrais savans en ont apportées, il me semble qu'il suffit que ce passage

(1) Tillemont, vie d'Origène, tom. III, art. 16, page 528.

(2) Démonstration, l. 3, p. 174.

soit contesté par un grand nombre d'habiles chrétiens, pour ne point l'apporter en preuve. On décrédite une cause, quand on l'appuie sur des motifs douteux.

Sans entrer dans cette question, qui a été épuisée, je me contenterai d'observer que tout le monde convenant que les écrits de Joseph ont été falsifiés, soit par les chrétiens, soit par les juifs, il est beaucoup plus naturel de croire que les chrétiens y ont touché, que d'imaginer que les juifs en aient retranché le témoignage qui regarde Jésus-Christ. On sait que les chrétiens se permettoient toutes sortes de licences de ce genre, et il seroit difficile que les juifs eussent pu supprimer un passage si favorable aux chrétiens, sans que ceux-ci en eussent eu la moindre connoissance; quelques-uns ont cru que c'étoit Eusèbe lui-même qui avoit inséré dans Joseph l'addition où il étoit parlé de Jésus-Christ. Cette opinion, qui n'a point de fondement, a été réfutée par M. de Valsis (1).

(1) Sur le 11e ch. du 2e liv. de l'Hist. eccl. d'Eusèbe.

Le célèbre Blondel étoit persuadé que l'endroit de Joseph dans lequel il est fait mention de Jean-Baptiste, ne pouvoit pas être de l'historien juif. « Le précurseur de Jésus-Christ, dit-il, y est » trop loué ; il est aisé de s'appercevoir » que les paroles qui contiennent son » éloge, sont une pièce ajoutée au texte » de l'auteur ».

Si ce savant critique, qui avoit un discernement si fin, ne se trompe pas dans cette occasion, il n'est pas difficile de deviner de quelle main part cette addition.

Le zèle des chrétiens ne s'est pas borné à faire parler Joseph comme eux ; il y en eut qui trouvèrent dans Philon que les juifs étoient punis d'avoir méprisé et maltraité Jésus-Christ (1).

Si on voulpit défailler ici tous les faux actes de martyrs, on tomberoit dans des longueurs immenses ; nous remarquerons seulement qu'il y en a très-peu d'authen-

(1) Pierre de Blois, *Contrà perfid.* Jud. c. 24.

tiques. On en fabriqua de faux, même dans les premiers siècles.

Gélase condamne comme apocryphe, un livre sous le titre *des actes de saint Paul et de sainte Thècle* (1). Ce pourroit bien être l'ouvrage qui fut fait du vivant de saint Jean, sous le nom de saint Paul, et qui fut cause de la dégradation de son auteur.

On a encore les actes (2) du martyre de saint André, dont le texte porte qu'ils ont été écrits par les prêtres et les diacres d'Achaïe, témoins oculaires de ce qu'ils rapportent, et adressés à toutes les églises du monde. Mais ceux même qui paroissent être les plus disposés à les admettre, demeurent d'accord qu'ils portent plusieurs caractères de fausseté. Les vrais actes se connoissent à un style simple et éloigné de toute affectation : on n'y trouve pas ces

(1) Jérôme, *De scriptoribus ecclesiasticis.* Tertul. *de Bapt.* Tillemont, t, II, p. 60.

(2) Tillemont, tome I, n°. 2, sur saint André, page 589.

faits prodigieux inventés par les faussaires pour plaire ou pour séduire, et qui trahissent ordinairement la vérité. En voici un exemple.

Saint Clément, disciple des apôtres, est mort martyr selon ces actes; et sa passion fut accompagnée de miracles éclatans; mais ces miracles ayant été inconnus à saint Irénée, à Eusèbe et à saint Jérôme (1), qui ne paroissent pas même avoir su que ce saint fût mort martyr, c'est une preuve que l'auteur des actes a plus cherché le merveilleux que la vérité.

Sur la fin du cinquième siècle, le pape Gélase (2) crut devoir remédier aux désordres qui avoient été causés dans l'église par les faussaires; il publia un décret dans lequel il condamne un grand nombre de livres supposés : mais les précautions de ce pape n'anéantirent pas l'esprit d'imposture, qui est de tous les partis et de tous les siècles.

(1) Tillemont, t. II, n°. 12, p. 605.
(2) Pagi, ann. 494, n°. 3.

CHAPITRE III.

Y a-t-il eu des informations chez les juifs et chez les païens pour s'assurer de la vérité des miracles de Jésus-Christ? Ce que l'on en doit conclure. Si le plus grand nombre des apôtres èst mort martyr.

Si l'on en croit les apologistes chrétiens, dès que les apôtres prêchèrent la religion chrétienne, on les arrêta, on les mit à la torture, pour arracher d'eux par la force des tourmens la vérité de l'histoire de Jésus-Christ. Eusèbe, et après lui Pascal et Abadie, ont fait beaucoup valoir cet argument (1).

« Pourquoi veut-on se tromper soi-» même? dit ce dernier, tom. II, ch. 5. » On sait que quand on donne la question » à un criminel, on lui fait confesser son » crime. Les tourmens arrachent l'aveu

(1) Démonstration évangélique, l. 3, c. 3, p. 112.

» des actions les plus secrètes, et c'est un
» moyen presque infaillible de découvrir
» la vérité, que la justice humaine met
» assez souvent en usage. Comment se
» pourroit-il donc que tant d'imposteurs
» interrogés, et sollicités par le fer et le
» feu de se dédire, persévérassent si cons-
» tamment dans une fausse déposition ?
» car ce n'est pas éprouver un supplice,
» mais toutes sortes de supplices : ce n'est
» pas en un seul lieu qu'on les presse par
» les tourmens de se rétracter, mais dans
» presque tous les endroits où ils prê-
» chent; ce n'est pas dans un seul moment,
» mais dans tous les momens de leur vie,
» qu'ils se trouvent exposés à cette persé-
» cution : ils n'ont pas une seule partie;
» ils ont pour adversaires les juifs et les
» païens, les magistrats, les rois, les pon-
» tifs et le peuple. On ne les attaque pas
» seulement par les souffrances, on les
» couvre encore d'opprobres. Cependant
» aucun ne se dédit; séparés ou confron-
» tés, ils déposent unanimement que Jé-

» sus-Christ est ressuscité et qu'ils l'ont » vu relevé du tombeau. Si c'est de cette » manière qu'on défend l'imposture, qu'on » nous apprenne de quel air on soutient la » vérité ».

Ce raisonnement seroit très-fort, s'il n'étoit pas fondé sur une supposition directement contraire à l'histoire. C'est dans les actes des apôtres que les chrétiens doivent chercher la connoissance de ce qui se passa immédiatement après la mort de Jésus-Christ : on n'y voit rien qui ait rapport à ces prétendus examens des miracles de Jésus-Christ ; nous y voyons seulement que les premiers chrétiens étoient regardés avec horreur ; et la raison qui les rendoit odieux, c'est qu'ils donnoient atteinte à l'ancienne religion, et que les nouveautés qu'ils prêchoient excitoient de grands troubles. C'étoient-là les griefs que les juifs d'Asie apportoient contre saint Paul. *Hic est homo qui adversus populum et legem et locum hunc ubique dicens insuper et gentiles induxit in*

templum et violavit sanctum locum istum. Act. c. 21, v. 28. La haine monta à un tel excès, qu'on les accusa des crimes les plus exécrables (1), d'athéisme, d'inceste, de manger de la chair humaine et de mépriser les puissances. Leurs domestiques (2) même déposèrent contre eux. Ces accusations, quoique nullement fondées, avoient trouvé créance par-tout. Il suffisoit d'être chrétien, pour être réputé indigne de vivre. L'aveu de cette religion emportoit avec soi celui de tous les crimes. Ce n'étoit pas seulement le peuple qui donnoit dans ces fureurs, la contagion avoit gagné jusqu'aux plus excellens génies de ces temps-là. Personne n'ignore jusqu'où alloit le mépris de Tacite pour cette secte nouvelle. « C'étoit, dit-il en parlant des chré» tiens (3), des gens haïs par leurs infa» mies. Le peuple les appeloit chrétiens,

(1) Athénagore, p. 4. Justin Apolog. p. 55. Dialogue avec Triphon, p. 337. Théophile à Anthélique, t. III, p. 119. Minutius Felix, p. 86.

(2) Eusèbe, Hist. ecclés. l. 5, c. 1.

(3) Tacite, annal, l. 15.

» à cause de Christ, leur auteur, qui fut
» puni du dernier supplice sous le règne
» de Tibère, par Ponce-Pilate, gouver-
» neur de la Judée; mais cette pernicieuse
» secte, après avoir été réprimée pour
» quelque temps, se multiplia de nou-
» veau, non-seulement dans le lieu de sa
» naissance, mais dans Rome même, qui
» est comme le rendez-vous et comme
» l'égoût de toutes les ordures du monde.
» On se saisit donc d'abord de ceux qui
» s'avouoient de cette religion, et par leur
» confession, on en découvrit une infinité
» qui ne furent pas tant convaincus du
» crime dont on les accusoit, qui étoit
» d'avoir mis le feu à Rome, que de la
» haine du genre humain. On insulta
» même à leur mort, en les couvrant de
» peaux de bêtes sauvages, et en les fai-
» sant dévorer par les chiens, ou en les
» attachant à une croix, et en les brûlant
» pour servir de feux et de lumières pen-
» dant la nuit. Quoique ces misérables ne
» fussent pas innocens, et eussent mérité

est exprimé dans le jugement de mort que Saturnin, proconsul d'Afrique, rendit contre Spérat et les autres martyrs de Carthage, appelés *scillitains*, l'an 207 (1).

On n'a aucune preuve que les miracles de Jésus-Christ aient été examinés par les juifs et par les gentils. Jérusalem et Rome n'y faisoient pas plus d'attention, que Paris n'en feroit à des merveilles qu'on prétendroit aujourd'hui s'opérer dans les Cévennes.

J'ose même dire qu'insister sur ces informations, c'est nuire à la cause du christianisme. Le critique de M. l'abbé Houteville l'a fort bien prouvé. « Malgré les informations, dit-il (2), la plus grande » partie de l'univers n'a pas cru en Jésus-» Christ; et à l'exception d'une petite poignée de chrétiens, les faits des évangiles » furent long-temps à ne trouver que des » incrédules ».

Il faut donc que l'univers, qu'on nous

(1) Tillemont, t. III, p. 134.
(2) Lettre 4.

dépeint si attentif, si intéressé à la découverte de la vérité de ces faits, ne les ait pas crus vrais. Pourquoi, si l'on excepte un petit nombre d'hommes, tous détestent-ils Jésus-Christ, tous le regardent-ils comme un séducteur ? La philosophie se rit de ses sectateurs, et la cour les persécute. Est-il possible que si les faits qu'on lui attribue eussent été bien constatés et bien approfondis, on en eût fait si peu de cas ?

Malgré l'éclat de tous les miracles que les chrétiens attribuent à Jésus-Christ, les apôtres ne se font suivre que d'une vile populace, toujours facile à séduire. Les personnes distinguées par leur rang et par leur esprit, reçoivent avec un souverain mépris cette nouvelle religion : elle est contredite partout dans sa naissance (1), *ubique ei contradicitur*. Les auteurs les plus célèbres de ce temps-là, qui ont occasion de dire quelque chose des chrétiens, n'en parlent que comme d'une troupe de fana-

(1) Act. ch. 28, v. 22.

tiques. Plus on suppose les miracles de Jésus-Christ intéressans et publics, plus on donne de force au refus de les croire. Car enfin tous ceux qui ne se déclarent point pour la nouvelle religion, sont autant de témoins qui déposent qu'il ne faut ajouter aucune foi à tout ce qu'on dit en sa faveur; et si Eusèbe a eu raison de réfuter l'histoire (1) de la résurrection d'une fille, opérée dans Rome par Apollonius de Thyane, parce qu'un fait de cette nature n'auroit pu échapper à la connoissance de l'empereur et des seigneurs romains; et si la force de la vérité a obligé un célèbre auteur à nier (2) le miracle de la main rendue par la Vierge à Jean Damascène, pour cette raison que si la ville de Damas en eût été témoin, elle eût abjuré le mahométisme, à plus forte raison pourrions-nous tirer un argument invincible contre les miracles éclatans de Jésus-Christ et des apôtres, de l'incrédulité des juifs:

(1) Eusèbe contre Hésiod. c. 30 et 35.

(2) Julien. *Voyez* Bayle, art. Damascène.

d'autant plus que les chrétiens ne commencèrent à l'emporter par le nombre, que lorsque l'on n'étoit plus à portée d'examiner les faits sur lesquels étoit fondée la mission de Jésus-Christ. M. Ditton, qui a senti que si la résurrection de Jésus Christ a souffert des difficultés considérables chez les juifs, il étoit naturel que nous fissions attention à leurs objections, a prétendu prouver (1) qu'ils furent convaincus que Jésus-Christ étoit vraiment ressuscité. Mais est-il bien probable qu'ils se fussent tous occupés à persécuter avec tant d'acharnement le christianisme, s'ils eussent vu clairement que l'auteur de cette religion étoit envoyé de Dieu? On n'imagine pas aisément que les hommes veuillent se perdre de propos délibéré, et osent résister à la voix de Dieu, lorsqu'elle leur est manifestée. Qu'on suppose que quelque scélérat puisse être coupable d'une si grande impiété, du moins on se persuadera difficilement qu'une nation entière et un grand

(1) Ditton, p. 304.

tribunal aient été capables d'un aveuglement si prodigieux. Si l'on a pu dire des juifs, que jamais ils n'eussent crucifié Jésus-Christ s'ils l'eussent connu pour le fils de Dieu, on peut dire avec autant de vérité qu'ils ne l'auroient point persécuté après sa mort, s'ils eussent eu des preuves réelles de sa mission céleste.

Une autre illusion des apologistes chrétiens, est de vouloir insinuer que presque tous les apôtres sont morts au milieu des supplices, et en rendant témoignage de la vérité des miracles et de la résurrection de Jésus-Christ. Cependant rien n'est plus faux; et les plus habiles critiques conviennent présentement qu'on ignore de quel genre de mort ont péri les apôtres, et qu'on ne sait d'eux que ce qu'en apprennent les actes des apôtres et quelques auteurs approuvés, dont très-peu sont parvenus jusqu'à nous.

Quo mortis genere excesserint apostoli, dit le père dom Thierri Ruinart (1), *plane*

(1) *Acta sincera*, p. 1. *Admonit. Martyr. sancti Jacobi.*

nobis ignotum est, si nonnulla excipias quæ vel in probatis autoribus, quorum ex ed ætate paucissimi ad nos usque pervenerunt, referuntur. Héracléon (1), auteur ecclésiastique du second siècle, assure que Mathieu, Thomas, Philippe et plusieurs autres apôtres, sont morts de leur mort naturelle. On ne sait rien du détail de la mort de Mathias, de Barnabé, de Jude, de Simon, de Barthélemi, de Jean l'Evangéliste. Tout ce qu'on en dit, n'est fondé que sur des ouvrages qui méritent peu de créance.

CHAPITRE IV.

Si les aveux des juifs, des païens et des mahométans, prouvent que Jésus-Christ ait fait des miracles?

Les apologistes chrétiens ont beaucoup insisté sur ce que les ennemis même de Jésus-Christ avoient été forcés d'avouer

(1) Clément d'Alexandrie, Str. liv. 4.

qu'il avoit opéré un grand nombre de prodiges. Il est vrai que Celse (1) suppose que Jésus-Christ a pu faire, par science magique, des choses qui paroissent au-dessus des forces humaines ; Julien ne nie pas qu'il ait guéri des boiteux et des aveugles (2). Les mahométans et les talmudistes (3) n'ont pas contesté les miracles qu'on lui attribue.

Mais ces aveux ne sont pas aussi décisifs que se l'imaginent ceux qui sont accoutumés à recevoir sans examen toutes les preuves qu'ils croient favorables à leur cause ; car de même que les aveux des pères ne prouvent pas la réalité des miracles du paganisme, ceux des ennemis de la religion chrétienne ne concluent rien en faveur de ceux de Jésus-Christ.

C'étoit un principe reconnu de tous les partis, qu'un homme, par le secours des

(1) Pag. 7 et 30 dans Origène. *Voyez* Lactance, l. 5, c. 3, p. 463.

(2) Dans saint Cyrille, l. 6, p. 191.

(3) *Voyez* le Toldos Jesu.

esprits, pouvoit faire des choses surnaturelles; les philosophes de ces temps-là en étoient aussi persuadés que le peuple l'est présentement que ceux qu'il appelle *sorciers*, peuvent dominer sur la nature.

C'est par cette raison qu'ils ne faisoient aucune difficulté de faire un aveu dont ils ne croyoient point qu'on pût tirer aucun avantage; ils ne pensoient pas que ces miracles décidassent plus en faveur de Jésus-Christ, que ceux de Pythagore et d'Apollonius pour ces hommes célèbres. Aussi ces aveux sont-ils faits sans examen, et il faut les regarder comme les propositions que les théologiens et les philosophes accordent, parce qu'ils ne veulent pas prendre la peine de les contester, persuadés qu'elles ne décident rien pour le fond de la dispute. Il paroît très-clairement, par un passage de Celse, que c'étoit-là ce qu'il pensoit. En parlant des miracles de Jésus-Christ, il n'entreprend point de les discuter, parce qu'on ne dit rien de lui,

« (ce sont ses termes) (1) qui soit au-dessus de ces faiseurs de tours qui opèrent » des choses merveilleuses : ils chassent » les démons, ils guérissent les maladies, » ils évoquent les ames des héros, ils font » paroître tout d'un coup des repas magnifiques et des figures d'animaux qui semblent se mouvoir, tandis qu'elles restent » dans l'inaction ».

Quoique les miracles de Jésus-Christ soient avoués par les talmudistes, gens peu instruits de l'histoire et peu versés dans l'art de raisonner, il paroît certain que les juifs des premiers siècles n'en convenoient pas. Nous lisons dans les actes des apôtres, que la religion chrétienne ne trouva que des contradicteurs dans son origine. L'auteur du dialogue avec Triphon, assure qu'à peine Jésus-Christ étoit mort, que les juifs députèrent par-tout pour avertir de se précautionner contre les récits de ses disciples ; par conséquent

1 Dans Origène, p. 93.

ils feignoient, du moins dans ces temps-là, de les regarder comme des menteurs.

CHAPITRE V.

De l'empire que les chrétiens se sont attribué sur les démons. Toutes les sectes se sont imaginé avoir la même prérogative. Ce prétendu pouvoir ne seroit-il pas un des effets de l'imagination, de la fourberie, ou de la superstition de ceux qui ont cru qu'il y avoit des mots efficaces?

Un des plus communs argumens des premiers défenseurs de la religion chrétienne, étoit tiré des exorcismes. Ceux qui peuvent commander aux démons sont avoués du ciel; or, ces esprits malins sont obligés de nous obéir, lorsque nous leur parlons au nom de Jésus-Christ. Cette raison se trouve employée dans presque tous les écrits qui parurent pendant que le paganisme subsista. Nous voyons dans

saint Justin, que les exorcistes chrétiens étoient répandus par tout l'Empire romain, et ils se vantoient de chasser les démons des corps obsédés avec tant de puissance, que ceux qui étoient guéris se faisoient chétiens, si l'on en croit saint Irénée (1).

Octave ajoute dans Munitius Félix, que les esprits malins, pressés par ceux qui les exorcisoient, étoient obligés de convenir qu'ils cherchoient à tromper les hommes (2). « Le plus grand nombre » d'entre vous, dit-il, sait que les démons » se rendent justice à eux-mêmes. Séra» pis et toutes les fausses divinités que » vous adorez, vaincues par la douleur, » avouent ce qu'elles sont. Vous en êtes » témoins vous-mêmes; les soupçonne» riez-vous d'être capables de se déshonorer par un mensonge? Croyez-les » donc lorsqu'elles assurent qu'elles ne » sont que des démons. Ils ne peuvent

1 Saint Irénée, liv. 2, ch. 32, n°. 4, p. 166.
2 Minutius Félix, p. 252.

» plus rester dans les corps, lorsqu'on les » conjure par le seul vrai Dieu. Ils en » sortent bientôt suivant la foi du patient, » ou la volonté de celui de qui dépend la » guérison, et ils ne manquent pas après » cela de fuir les chrétiens qu'ils avoient » coutume d'insulter par votre ministère » dans les assemblées publiques.

Il pourroit bien y avoir de l'exagération dans ce discours, ou il falloit que les païens soupçonnassent de l'intelligence entre les exorcistes et exorcisés, puisqu'ils ne se rendoient pas à cette preuve.

Tertullien parle encore avec plus d'assurance (1). « Qu'on fasse, dit-il, venir » quelqu'un qui soit tourmenté par le dé- » mon, le premier chrétien le forcera d'a- » vouer qu'il n'est qu'un esprit immonde. » Faites mourir les chrétiens, s'ils ne ti- » rent pas cet aveu des démons. Peut-il y » avoir une preuve plus complète? Vos

1 Apolog. ch. 23, *De spectaculis*, ch. 19. *Ad scapulam*, n°. 4.

» dieux sont soumis aux chrétiens ; nous » les obligeons malgré eux de sortir des » corps ».

Origène assure que telle est l'efficace du nom de Jésus-Christ, que quelquefois même les méchans, en le prononçant, chassent les démons (1).

Saint Cyprien (2) triomphe aussi, lorsqu'il parle sur ce sujet. « Si vous vouliez » les entendre, dit-il à Démétrius, lors- » que nous les conjurons, et que par les » fouets spirituels nous les chassons des » corps, que nous obligeons de se plaindre » et d'avouer qu'ils doivent être jugés, » venez en être témoins, et vous verrez » que nous ne disons rien que de vrai ».

Lactance (3) parle à peu-près dans les mêmes termes ; mais il ajoute des faits si peu vraisemblables, qu'ils diminuent extrêmement la foi que l'on pourroit avoir

1 Origène, p. 7, 20, 133, 261, 262, 334.

2 Saint Cyprien *ad Demetrium*, pag. 133. *Voyez* aussi le livre à Donat. pag. 3.

3 Lactance, liv. 2, ch. 15 ; liv. 4, ch. 27 ; liv. 5, ch. 21.

à tout ce qu'il a dit jusqu'alors pour faire voir la supériorité de Jésus-Christ sur les autres divinités. Il avance (1), comme un fait certain, « que ceux qui ont le pou» voir d'exorciser, peuvent bien faire ve» nir des enfers Jupiter, Neptune, Vul» cain, Mercure, Apollon et Saturne; » mais Jésus-Christ, dit-il, n'obéira ja» mais à leur évocation ». *Si quis studet altius inquirere, congreget eos quibus peritia est ab inferis ciere animas, evocet Jovem, Neptunum, Apollinem, patremque omnium Saturnum, respondebunt ab inferis omnes, et interrogati, loquentur de se ac fatebuntur; post hæc evocet Christum, non aderit, non apparebit.*

Il en rend cette raison, que Jésus-Christ n'a été que deux jours aux enfers, *quià non amplius biduo apud inferos fuit.* Et comme s'il n'y avoit rien à repliquer, il finit par cette demande: « Peut-on une » preuve plus complète? *quid hâc probatione certius efferri potest* »? Enfin Ar-

1 Lactance, liv. 4, ch. 27.

nobe (1), Julius Firmicus Maternus (2), Eusèbe (3), Grégoire de Nazianze (4), Cyrille de Jérusalem (5), Saint-Jérôme (6), Cyrille d'Alexandrie (7), Zachée (8), et l'auteur de la dispute de Gregentius avec Herban, triomphent de ce pouvoir d'exorciser, qu'ils regardent comme une preuve incontestable de la divinité de la religion chrétienne. Jean Pic de la Mirandole l'a fait valoir dans les derniers siècles. Il en est moins question dans les ouvrages faits depuis, et je ne connois que le père Baltus (9), entre les auteurs modernes, qui parle du pouvoir de chasser les démons,

1 Arnobe, p. 27.

2 *De err. prof. relig.* p. 29 et 30.

3 Démonst. évang. liv. 5, p. 232, contre Hiéroel. ch. 4.

4 N°. 1, p. 3; n°. 3, p. 76 et 77.

5 Cath. ch. 4, sect. 13, p. 58.

6 *Epist. 44, ad Marcellum.* t. IV, p. 55.

7 Contre Julien, t. VI, p. 201.

8 Spicilège, t. X, p. 7.

9 Réponse à l'Histoire des Oracles, 3e partie, page 314.

comme d'une des preuves les plus frappantes de la vérité de la religion.

On ne voit pas que cet argument ait fait aucune impression sur les païens : et comment en eût-il fait, puisqu'ils avoient aussi des exorcistes, auxquels ils croyoient que les démons obéissoient? Plutarque en parle (1), et il nous apprend que ceux qui se mêloient de ce métier, ordonnoient comme un remède excellent, de lire les *lettres Éphésiennes* : c'étoient des mots barbares; Clément d'Alexandrie en rapporte quelques-uns; on peut les voir dans Hésychius.

Lucien plaisante de ce pouvoir d'exorciser dans son *Philophende*. Il se pourroit fort bien que dans le passage que nous allons citer, il eut en vue les chrétiens; quoi qu'il en soit, il suppose dans plusieurs autres endroits de cet ouvrage que les païens avoient recours aux exorcismes. « Tout » le monde, dit-il, connoît ce Syrien de » la Palestine, qui, pour de l'argent, dé-

1 Simpos. 7, liv. 5. Question.

» livre les lunatiques et les possédés ; car
» tandis qu'ils sont couchés par terre,
» qu'ils roulent les yeux, et qu'ils écu-
» ment, il interroge le démon, qui lui ré-
» pond en grec, ou en une autre langue,
» sans que le patient remue les lèvres,
» jusqu'à ce que le démon soit contraint
» de sortir par la force de ses conjurations
» et de ses menaces, et j'en ai vu sortir un
» qui étoit tout noir et tout enfumé ».

Lucius badine encore les exorcistes dans une de ses épigrammes, lorsqu'il dit, qu'ils chassoient moins les démons par la vertu de leurs paroles que par la puanteur de leur haleine.

Il y a eu de fameux exorcistes chez les païens, entre autres Apollonius (1), Porphyre, et Isidore (2). Damasius rapporte que ce dernier chassa un démon du corps de sa femme, en lui parlant du Dieu des Hébreux, que ce diable avoua qu'il respectoit comme les autres divinités.

1 Eusèbe contre Hésiode, ch. 30 et 35.
2 Symmaque, vie de Porphyre.

Les pères n'ont point contesté ce pouvoir d'exorciser dans les païens. Justin (1) en convient, mais il prétend que les chrétiens avoient chassé les démons contre lesquels toute la vertu des exorcistes païens avoit échoué.

Origène ne nie pas que les Egyptiens ne fissent sortir les démons des corps (2). Il nous apprend qu'ils employoient le nom d'Abraham dans leurs conjurations. Celui de Jésus-Christ tenoit aussi sa place dans les formules des autres exorcistes païens, ainsi que saint Augustin l'assure dans son septième traité sur saint Jean.

Eusèbe avoue (3) que ce que les admirateurs d'Apollonius disoient en sa faveur à ce sujet, étoit vrai; mais il prétend qu'il tiroit ce pouvoir des démons même.

La mode de s'ériger en exorcistes avoit

1 Justin, p. 45. Apolog. dialogue avec Triphon, p. 302 et 310.

2 Origène contre Celse.

3 Eusèbe contre Hierocles, ch. 30 et 35.

tellement prévalu, qu'il fallut que les loix impériales réprimassent cette frénésie (1).

Il y a encore des exorcistes chez les peuples plongés dans l'idolâtrie. Les Chinois ont des moines qui se mêlent d'exorciser (2). Ils sont de l'ordre d'un nommé *Sansie*, qui a fait une règle qu'observent tous ceux qui veulent chasser les diables. Voici comment ils s'y prennent; ils peignent des figures affreuses sur du papier jaune, ensuite ils les collent tout autour des maisons où l'on dit que le diable vient, puis ils y entrent faisant un bruit horrible, avec lequel ils disent qu'ils ont épouvanté et chassé le diable du logis et du corps de ceux où il étoit.

Le père Tachard rapporte qu'étant à Batavia, il alla voir un sacrifice des Chinois. « Nous voulions voir tout jusqu'à la » fin, dit-il (3); mais ayant appris que le

1 *Leg. I, tit. de extraord causis.*

2 Ambass. des Hollandais au Japon, p. 109.

3 Voyages, liv. 3, p. 130.

» sacrifice se faisoit pour chasser le diable » du corps d'un malade, et que la céré- » monie dureroit jusqu'au soir, après » avoir demeuré là près d'une heure, » nous nous retirâmes avec beaucoup de » compassion de l'aveuglement de ces » peuples ».

Les bonzes chassent non-seulement les démons, mais ils vendent aussi des sauves-gardes (1) par lesquelles ils défendent aux démons d'inquiéter certaines personnes. Les prêtresses de l'isle de Formose ont la réputation de chasser le diable (2). Il y avoit parmi les Juifs des gens qui faisoient profession d'exorciser (3). Ils couroient le monde. Saint Jérôme avoue qu'ils réussissoient (4).

Il y a des moines en Barbarie, que l'on

1 Lettre du père Chavagnac, 9; recueil des lettres édifiantes, p. 346.

2 Candidius et Auterrehts, de la Compagnie des Indes, t. 9, p. 207.

3 Joseph. antiq. judaïq. liv. 8, c. 22. Traité d'Origène sur saint Mathieu, p. 67 et 68.

4 Liv. 2, c. 6, n°. 2, p. 222.

appelle *Exorcistes* (1). Lorsqu'ils veulent renvoyer le diable en enfer, ils forment des cercles où ils écrivent certains caractères, et ils font des empreintes sur la main ou au visage du possédé, puis l'enferment dans un lieu rempli de mauvaises odeurs, et font leurs conjurations. Ils demandent à l'esprit de quelle manière il est entré dans le corps, d'où il est, comme il s'appelle, et enfin ils lui commandent de sortir. Il y a aussi des exorcistes dans le royaume de Fez (2).

On voit par-là que les hommes se ressemblent dans tous les pays, et que toutes les religions peuvent s'appuyer des mêmes argumens; mais un privilège commun à toutes les sectes n'établit point de prérogatives pour aucune d'elles en particulier. Si l'on examinoit cette matière avec une attention dégagée de préjugés, on trouveroit que presque tout ce qu'on

1 Marmol. t. I, l. 2, ch. 3, p. 333. Vrans. liv. 2, ch. 15, p. 142.

2 Léon d'Afrique. Damitis, t. I, p. 39.

débite du démon, et du pouvoir que les hommes ont sur cet esprit malin, n'a d'autre principe qu'une imagination dérangée, ou la mauvaise foi de ceux qui trouvent leur avantage à entretenir les erreurs populaires.

Hippocrate (1) rapporte qu'il y a des gens à qui la peur trouble tellement la tête, qu'ils s'imaginent voir des esprits, dont ils sont si effrayés, qu'on en a vu se pendre, pour se garantir des maux que leur causoient ces visions.

Possidonius (2), fameux médecin du quatrième siècle, rapportoit à des maladies naturelles ce qu'on appelle *possessions*. M. de Saint-André qui a écrit depuis peu très-sensément sur ce sujet (3), n'est pas fort éloigné de ce sentiment. « Regardez, dit-il, ce que je viens de » rapporter, comme des effets du déré» glement de l'imagination, des vapeurs,

1 Lettres de M. de S. André p. 256.
2 Philostorge, liv. 4.
3 Lettres de M. de Saint-André, p. 256.

» d'une bile noire, d'une semence cor-
» rompue.... Un fou, un mélancolique,
» une femme, une fille travaillée de va-
» peurs, s'imaginent qu'ils sont obsédés:
» l'idée qu'ils s'en forment leur fait faire
» mille extravagances, et leur fait souf-
» frir mille peines de corps et d'esprit.
» Persuadés qu'ils sont que le diable les
» tourmente et les poursuit par-tout, ils
» en font mille contes, et ils les assurent
» si positivement, qu'on à peine à ne les
» pas croire. Le peuple sur-tout croiroit
» faire un crime, s'il n'ajoutoit pas foi à
» tout ce qu'ils disent, s'il n'attribuoit
» pas au démon tout ce qu'il leur voit
» faire ou leur entend dire d'extraordi-
» naire. Il nous est ordinaire, continue
» M. de Saint-André, pag. 256, de voir
» des filles et des femmes malades de cette
» maladie, qui consiste à voir des esprits.
» On en guérit quelques-unes par la sai-
» gnée du pied et par le bain; il y en a
» d'autres à qui tous les remèdes sont
» inutiles, dont l'imagination est si vive-
» ment

» ment frappée, que si d'on ne veilloit
» continuellement sur elles, elles se dé-
» feroient, et encore le font-elles sou-
» vent, quelques précautions qu'on puisse
» prendre pour les en empêcher. Ceux
» qui ont voulu jouer le genre humain,
» on trouvé de grandes ressources dans
» la matière des exorcismes. L'histoire et
» l'expérience nous apprennent que dès
» que les hommes voient quelques effets
» extraordinaires, auxquels ils ne sont
» pas accoutumés, ils les mettent sur le
» compte du diable. Que quelqu'un s'a-
» vise de faire des grimaces et des con-
» torsions effrayantes, et qu'il ait assez
» d'effronterie pour insinuer que son état
» n'est pas naturel : aussi-tôt il sera mis
» au rang des possédés ; tout le monde
» voudra le voir ; et si, lorsque cette nou-
» velle commence à faire impression sur
» les esprits, un homme sensé entreprend
» de faire voir la fourberie, il sera traité
» comme s'il ne croyoit pas en Dieu ».

De tout temps Dieu a fait intervenir le

diable, lorsqu'on a voulu tromper les hommes. Nous avons vu que les exorcistes furent fort à la mode dans les premiers siècles; ils ne manquèrent pas d'occupations dans la suite des temps. L'imposture s'en mêla hautement, et fut souvent découverte. Amston dit que dans son siècle les pauvres se plaignoient d'être possédés, pour exciter la compassion des riches, et qu'en recourant aux coups, on leur faisoit confesser la vérité. Il y a eu des impostures éclatantes dans les siècles précédens. « Du temps du roi Louis XI » furent grandes nouvelles, dit la chro- » nique scandaleuse, par-tout le royaume » et autres lieux, d'une fille de dix-huit » ans, ou environ, qui étoit en la ville du » Mans, laquelle fit plusieurs folies et » merveilles, et disoit que le diable la » tourmentoit et la sailloit en l'air, crioit, » écumoit et faisoit moult autres merveil- » les, en abusant plusieurs personnes qui » l'alloient voir; mais enfin on trouva » que ce n'étoit que tout abus, et qu'elle

» étoit une méchante folle, et faisoit les-
» dites folies et diableries par l'exhorte-
» tement, conduite et moyens d'aucun
» des officiers de l'évêque dudit lieu du
» Mans, qui la maintenoient et en faisoient
» ce que bon leur sembloit, et qui, aux-
» dites folies faire l'avoient ainsi induite ».

Du temps du pape Paul IV, quatre-vingt-neuf Juifs (1) embrassèrent à Rome le Christianisme. Quelques personnes qui auroient été bien aises d'avoir le bien des Juifs, persuadèrent à ces néophytes de feindre que les Juifs leur avoient envoyé des démons qui les tourmentoient cruellement, parce qu'elles s'étoient fait baptiser; c'est ce qu'elles répondirent à un moine bénédictin qui les exorcisoit. Le pape en ayant été informé, prit la résolution de bannir tous les Juifs des terres de son obéissance. Un Jésuite lui représenta qu'il pourroit bien y avoir de la supercherie. Sur cet avis, on fit de plus

1 Basnage, Hist. des Juifs, liv. 9, ch. 21, n°. 18. Réponses aux questions d'un Provincial, t. I, c. 33.

amples informations. Les démoniaques avouèrent, dès les premiers coups de fouet qu'on leur donna, qu'elles n'avoient contrefait les possédées qu'à l'instigation de quelques courtisans. Sur cet avis ils furent punis de mort, ainsi que nous l'apprend Louis Guyon, auteur contemporain. Voici une autre histoire dans le même genre, que l'on tient de Pierre Pigray, chirurgien du roi Henri III.

« L'an 1587, le roi me commanda, dit-» il, de voir une fille âgée de 27 ans qui » étoit dans le couvent des Capucins de » Paris, travaillée de telle sorte, qu'elle » avoit le diable au corps. Sa majesté me » commanda de plaindre aussi avec moi » deux de ses médecins, qui furent MM. » Leroi et Botault. Nous l'allâmes trouver » audit couvent, où elle étoit fort déso-» lée et abattue du travail, ce sembloit; » et après avoir interrogé la fille, je pris » la mère à part: elles soutinrent toutes » deux la fourberie; et après tous leurs » discours vint le prieur de la dedans,

» qui nous raconta avoir vu des choses
» étranges en elle, et que si nous vou-
» lions, il l'exorciseroit devant nous, ce
» que j'accordai volontiers. Il la fit entrer
» dans le temple, les portes fermées, où
» il l'exorcisa; mais elle faisoit des cris
» admirables et mouvemens étranges et
» horribles, principalement lorsque le
» prieur disoit l'évangile. Ce diable, par
» la bouche de la femme, répondit à quel-
» ques mots de latin, mais non à tous;
» car il n'étoit pas des plus savans. Sa ma-
» jesté la voulant voir, elle commanda
» qu'elle fût menée hors de la ville en un
» petit village près Saint-Antoine-des-
» champs. Le roi me commanda de par-
» ler à elle en particulier, et nous enfer-
» ma tous deux dans une chambre, mais
» il tenoit la porte entr'ouverte, qui
» nous regardoit. Il y eut un jeune gar-
» çon qui me dit qu'elle avoit eu le fouet
» à Amiens il y avoit deux ans. Je le dis
» au roi, qui incontinent envoya cher-
» cher l'évêque qui étoit à Paris, de quoi

» la mère et la fille furent fort étonnées.
» Le roi demanda à l'évêque s'il les con-
» noissoit ; voici les paroles de l'évêque :
» Sire, il y a environ deux ans que cette
» fille, accompagnée de son père et de sa
» mère, et d'un garçon son frère, vint
» à Amiens. On me demanda congé de
» l'exorciser, ce qui fut fait avec une
» grande admiration du peuple qui les
» suivoit. Voyant cela, je pensai qu'il y
» avoit quelque imposture, je la fis venir
» à l'évêché pour la voir exorciser, et
» reconnoître ce diable. Je fis habiller un
» de mes gens en habit de prêtre, avec
» une étole, auquel je baillai un livre qui
» étoit les épîtres de Cicéron. Cette fille
» se met à genoux pour être exorcisée,
» comme elle l'avoit été deux jours au-
» paravant. Quand notre homme com-
» mença à lire les épîtres de Cicéron, le
» diable qui ne sut discerner ce latin d'a-
» vec celui de l'évangile, fit les mêmes
» effets qu'il avoit accoutumé. Alors je fis
» prendre le petit garçon son frère, le

» quel, après l'avoir bien interrogé, nous » découvrit tout le fait. Il nous dit comme son père l'instruisoit la nuit, et lui » apprenoit quelques mots de latin, auxquels elle répondoit aucunement; quoi » voyant, je la fis fouetter par ce gentilhomme que voilà présent, duquel elle » endura deux coups de verge des plus » forts et des plus violens qui se puissent » voir, et aussi patiemment et aussi constamment que l'on porroit dire, sans rien » confesser; mais quand elle vit que l'on » vouloit recommencer, elle se mit à genoux, et confessa tout; son père et sa » mère firent le semblable. Le roi, après » ce discours, ordonna qu'elle fût mise en » prison perpétuelle ».

Ce fait a quelque rapport avec ce qu'on lit dans *la confession de Sancy*, chap. 6. « Que deux jeunes religieux pleins de » zèle, ayant amené à l'évêque d'Angers » une jeune dame instruite de démonologie, il avoit demandé à quels signes on » reconnoissoit qu'elle étoit farcie de dia-

» bles ; à quoi on lui avoit répondu que
» c'étoit lorsqu'on lui touchoit la peau de
» quelque croix où il y avoit du bois de
» la vraie croix. L'autre preuve se voyoit
» à ses tressaults et mugissemens qu'elle
» rendoit, quand on lisoit quelque texte
» de l'évangile : ce sont les termes d'Au-
» bigné. L'évêque avoit dans son cou une
» de ces croix. Le conducteur de la dé-
» moniaque, qui voyoit cette croix au cou
» de l'évêque, troussa la galante qui étoit
» couchée à terre, jusqu'au-dessus du jar-
» ret, et fit signe au Prélat qu'il la touchât
» de la croix subitement. Mais ce mauvais
» homme arracha bien la croix de son
» cou, et avec l'autre main il tira bien su-
» bitement une clef de sa pochette ; la
» bonne dame ne sentit pas plutôt la froi-
» deur de la clef à la cuisse, qu'elle effraya
» les assistans de ses gambades. Il fallut
» pour la seconde preuve, lire l'évan-
» gile devant elle. L'évêque tira de sa po-
» chette *Petronius Arbiter*, qu'il portoit
» au lieu de bréviaire, et commença à

» lire *Matrona quædam Ephesi*, et la da-
» me d'écumer et faire miracle. Et quand
» ce fut à *Placitone etiam pugnabis amori*,
» lors elle tomba évanouie. L'évêque ne
» pouvant plus douter de l'imposture, l'a
» dit à qui l'a voulu entendre ».

On voit, sur la fin du siècle passé, la plus célèbre imposture en fait de possession; c'étoit Marthe Brossier qui en étoit la principale actrice : l'histoire en est trop longue pour être détaillée ici. Ceux qui voudront être instruits des moindres circonstances, pourront recourir au cent trente-troisième livre de M. de Thou; et ils auront lieu d'être contens. On peut voir aussi le sixième chapitre de la confession de Sancy, et les notes. On peut voir aussi dans Bayle, diction. art. *Radziwil*, l'effet que produisirent sur de prétendus démoniaques des os de bêtes qui avoient été substitués à des reliques perdues.

Le prince de Radziwil avoit été à Rome; le pape lui avoit donné des reliques : le gentilhomme qui en avoit la

garde, les laisse perdre, et n'y sut d'autre remède que de mettre à leur place les premiers os qu'il trouva ; lui seul savoit le secret. Lorsque le prince fut arrivé dans ses terres, les moines de ce pays-là lui fournissoient des démoniaques, sur lesquels ces reliques opéroient des miracles. Le prince ayant été informé de la vérité dans la suite des temps, mit un démoniaque entre les mains de ces palfreniers Tartares, qui l'obligèrent d'avouer que les moines l'avoient porté à contrefaire le possédé. Radziwil, non content, livra les moines même à ces Tartares, et ils confessèrent l'imposture. La raison qu'ils apportèrent pour se justifier, fut qu'ils avoient voulu empêcher le cours de l'hérésie.

Il n'y a plus de doute présentement sur la diablerie de Loudun. Tout le monde convient qu'elle fut une invention des moines, qui servoient à la vengeance qu'on vouloit tirer de Grandier, et à laquelle les religieuses se prêtèrent. Lors-

que M. de Laubardemont informoit de la possession, le diable prétendu avoit menacé d'élever le lendemain jusqu'à la voûte de l'église les incrédules qui se présentoient, lorsqu'il voudroit tourmenter la religieuse par la bouche de laquelle il parloit. Quillet qui entendit cette menace, ne dit mot : mais le lendemain, à l'heure précise, il se présenta dans l'église, et en présence de Laubardemont et d'une grande assemblée, il défia le diable de tenir sa parole, et il protesta qu'il se moquoit de lui, de sorte que le pauvre diable se trouva fort embarrassé, et toute la diablerie fut fort interdite. Laubardemont décréta Quillet, qui, voyant qu'il ne faisoit pas bon pour lui en France, en sortit le plus promptement qu'il put, et passa en Italie. Cette circonstance, quoique fort intéressante, a été omise par Lamonardaye, historien des diables de Loudun.

Monconis a rendu fort célèbre la visite qu'il fit à la supérieure des Urselines de Loudun. On le fit attendre long-temps

au parloir; lorsqu'elle fut venue, elle lui montra sur sa main gauche, écrit en lettres de sang, *Jésus*, *Marie*, *Joseph*, *François de Sales*: lorsqu'il étoit prêt de sortir, il souhaita revoir la main de la religieuse; elle la lui donna au travers de la grille. « Alors, dit-il, je lui fis remarquer que » le rouge des lettres n'étoit pas aussi ver» meil que quand elle étoit venue; et com» me il me sembloit que les lettres s'écail» loient, et que toute la peau de la main » sembloit se lever, comme si c'eût été » une pellicule d'eau d'empois desséchée, » avec le bout de mon ongle, j'emportai » par un léger attouchement, une partie » de la jambe de la lettre M, dont elle fut » fort surprise, quoique la place restât aussi » belle que les autres endroits de sa main: » je fus satisfait de cela, et je pris congé » d'elle ».

M. le prince de Condé éprouva aussi par lui-même qu'il y a bien de la tromperie dans les possessions: ayant eu la curiosité de voir les prétendues possédées

de Bourgogne, et d'examiner lui-même les choses qu'on en disoit, il arriva dans le temps(1) qu'une des démoniaques jouoit son personnage ; il s'approcha d'elle. On lui dit que lorsqu'on lui mettoit sur la tête un reliquaire, elle nommoit tous les saints et toutes les saintes dont il y avoit des reliques. M. le Prince qui se ressouvint alors que sa montre n'étoit pas montée, la tira de sa poche, et la mit comme un reliquaire sur la tête de la possédée, qui commença à réciter la légende, et à nommer un grand nombre de saints et de saintes dont il devoit y avoir des reliques. M. le Prince lui laissa dire tout ce qu'elle voulut, et la légende finie, il lui montra. La démoniaque entra en fureur, déclama contre le prince, et fit comme si elle vouloit se jeter sur lui ; c'est alors qu'il dit ce bon mot : *Monsieur le diable* (2), *si tu ne te tiens en repos, je rosserai ton étui d'importance.*

Ce siècle-ci ressemble à ceux qui l'ont

1 Lettres de M. de Saint-André, p. 264.
2 Segraisiana, p. 161.

précédé. L'avocat Chaudon a insinué qu'il avoit connoissance d'une imposture dans ce genre, dont il ne nous apprend point le détail. Il nomme seulement le principal auteur, qui étoit le père Dubois, jésuite, et il dit que le fruit de ses exorcismes sur la prétendue possédée se réduisit à une grossesse. La scène étoit à Nevers.

Depuis quelques années, un prélat célèbre par son zèle pour *la cause*, et par sa crédulité, n'a pu s'empêcher de s'écrier (1): « Quel est l'évêque qui ait gouverné avec » soin pendant plusieurs années, et qui » n'ait plus confondu et rejeté de fausses » possessions, de miracles douteux, de » visions équivoques, que la malignité » des hommes du siècle n'en a critiqué »?

Ce sont les histoires de pareille nature qui ont fait dire au judicieux cardinal d'Ossat (2), » qu'il fait si obscur dans cette » matière pour les fraudes qui se com- » mettent, et pour la similitude des effets

1 Discours à la tête de Marie à-la-Coque, p. 19.
2 Lettre 220, t. III, pag. 407 et 408.

» de l'humeur mélancolique avec ceux du » diable, que de dix qu'on prétend être » possédés, à peine s'en trouve-t-il un » qui le soit véritablement ».

Le plus souvent les médecins ne s'accordent pas entre eux, non plus que les théologiens et les autres. M. de Saint-André (1) pense de même, lorsqu'il dit: « Je n'ai presque jamais rien vu qui puisse » caractériser une véritable possession; » je n'ai ordinairement trouvé qu'impos- » ture, artifice et blasphême ».

Long-temps avant la naissance du christianisme, c'étoit une opinion répandue par tout le monde, qu'il y avoit des noms et des mots auxquels une vertu étoit tellement attachée, que les prononçant, on guérissoit les maladies, et on faisoit fuir les malins esprits. Ce fut à Ephèse que prit naissance, ou que fut perfectionnée cette chimère (2); voilà pourquoi ces mots furent appellés les *lettres éphésiennes*. Ori-

1 Lettres particulières, p. 256.

2 Basnage, Hist. des Juifs, l. 5, c. 24.

gène (1) nous apprend que les sages égyptiens, les mages de Perse, les bracmanes et les samanéens chez les Indiens, étoient persuadés de l'efficace de certains mots. Cette doctrine passa d'eux aux chrétiens. On sait combien Basilide attribuoit d'efficace au nom *Abraxas*, et que l'*Abracadabra* a passé long-temps pour un puissant talisman.

Les héracléonites (2) avoient une formule composée de nos mots barbares, qu'ils conseilloient de réciter à l'article de la mort, parce qu'ils les croyoient capables de repousser les puissances invisibles. On les trouve dans S. Epiphane (3). Origène (4) enseigne que les noms de *Sabaoth* et d'*Adonaï*, prononcés avec respect, ont une vertu admirable. On s'en servoit comme d'un remède certain dans quelques maladies. Marcel (5) assure

1 Origène contre Celse, p. 19.
2 Clément d'Alexandrie, liv. 7.
3 Hom. 36, p. 260.
4 Origène contre Celse, p. 19, 178 et 184.
5 *De medicamentis empyricis*, l. 21.

que, pour se guérir des douleurs d'entrailles, il n'y a qu'à mettre à son col une lame d'étain avec ces paroles : *In nomine Dei Jacob, in nomine Dei Sabaoth.*

Les Egyptiens avoient divisé le corps humain en trente-six parties. Ils avoient mis chacune de ces parties sous la protection de quelque dieu ; et lorsqu'elles étoient affligées, ils s'imaginoient qu'il n'y avoit qu'à prononcer le nom barbare de cette divinité, pour être soulagé sur le champ. Voici quelques-uns de ces noms : *Ehnaccehunna, Encetsicut, Bin, Eris, Crebin, Romanor, Recanoas* (1).

Les anciens (2) ne doutoient pas qu'ils ne pussent détourner les maux dont ils étoient menacés, en prononçant certaines paroles. Enfin, c'étoit un principe reçu chez les médecins, qu'il y avoit des maladies dont on guérissoit en récitant de certains vers. *Veteres medici*, dit Apulée, *etiàm carmina remedia vulnerum nórunt,*

1 Origène contre Celse, p. 19, 178 et 184.

2 *De medicamentis empyricis*, liv. 21.

Cette folle imagination a eu cours dans les derniers temps.

Les profanes même se servoient du nom de Jésus-Christ dans leurs superstitions. L'auteur inconnu du *Traité sur le baptême des hérétiques*, soutient que l'efficace de ce nom est si grande, que les païens même faisoient des miracles en le prononçant. Saint Epiphane assure (1) qu'il y avoit des juifs qui guérissoient des malades par la prononciation de ce nom. Les magiciens m'loient aussi autrefois le nom de Jésus-Christ avec ceux dont ils se servoient dans leurs conjurations (2). C'est saint Augustin qui nous l'apprend. *Illi ipsi qui seducunt per ligaturas, per cantationes, per machinamenta inimici, permiscent percantationibus suis nomen Christi.*

Il y avoit une chose à observer, pour que les mots conservassent toute leur force. Il falloit qu'ils fussent prononcés

1 Epiphane, liv. 30. n°. 5.

2 *Tract. 7, in Joannem.*

dans la langue originale ; car transportés dans un autre, ils étoient sans vertu (1). Origène lui-même le croyoit. Lucien plaisante agréablement sur ce sujet dans son *Philopsende*. Il introduit Lynomaque, qui soutient gravement que la graisse d'une biche, jointe à son pied droit et au poil de son menton, a de grandes vertus, pourvu que l'on sache les paroles qu'il faut dire. « Tu ne sais donc pas, ajoute-t-» il, qu'on charme tous les jours la fièvre, » qu'on enchante les serpens, et qu'on » guérit les maladies avec des paroles que » les vieilles savent » ?

Cette façon de guérir par les paroles, a souvent été défendue. Léonard, Duvair et Dulaurent (2) parlent d'une loi des Athéniens, qui portoit que personne n'eût à faire profession de guérir par certains mots. Tellement, ajoutent-ils, qu'étant un

1 Vandale, *de divinat. idol.* p. 504. Jambl. liv. 7, ch. 5.

2 Thiers, des superstitions, liv. 6, ch. 3, tom. I, pag. 493.

jour avertis qu'en Achaïe il y avoit une femme qui guérissoit à l'aide de quelques paroles, ils la condamnèrent à être lapidée, disant que les dieux immortels avoient bien donné la puissance de guérir aux pierres, aux herbes et aux animaux, mais non pas aux paroles. Quoi qu'il en soit de ce fait, il est constant que l'empereur Valentinien fit mourir une vieille femme (1), parce qu'elle entreprenoit de guérir des fièvres intermittentes avec des paroles. Il fit aussi couper la tête à un jeune homme, qui vouloit guérir un mal caduc en prononçant sept lettres de l'alphabet.

1 Ammien Marcellin, liv. 9.

CHAPITRE VI.

Le christianisme ne fut d'abord embrassé que par le peuple. De l'autorité de cette acceptation.

Les apologistes chrétiens mettent au rang de leurs argumens triomphans, l'accueil favorable que firent les peuples à la religion de Jésus-Christ. Saint Augustin décide que la conversion du monde, c'est ainsi qu'il s'exprime, est le plus grand de tous les miracles, et qu'il n'en faudroit pas d'autres pour engager un homme raisonnable à préférer la religion chrétienne à toute autre. Pour juger de la valeur de ce raisonnement, il faut se transporter dans les premiers siècles de l'église, et examiner comment le christianisme s'est introduit dans le monde.

Le peuple, toujours crédule, et par conséquent plus aisé à séduire que les grands et les philosophes, embrassa d'a-

bord la religion chrétienne. Les évangélistes avouoient que Jésus-Christ n'étoit suivi que du petit peuple, et lui même rend graces à Dieu d'avoir donné la préférence aux petits sur les sages et sur les prudens. Saint Paul nous apprend qu'il y avoit dans la société chrétienne peu de sages selon la chair, peu de puissans, peu de nobles; que Dieu avoit choisi ce qui paroissoit au monde, fou, foible et méprisable.

C'est ce que reprochèrent aux chrétiens leurs premiers ennemis. A entendre Cecilius, ceux dont Octavius prenoit la défense, étoient dans la misère et dans l'indigence. *Ecce pars vestra, egetis, algetis, opere, fame laboratis.* Celse parloit de même; il ajoute qu'il n'étoit pas difficile de tromper une multitude d'hommes sans esprit et sans lettres. Il prétend que les chrétiens ne vouloient avoir pour prosélytes que des imbécilles, des esclaves, des femmes et des enfans; aussi les compare-t-il à ces joueurs de gobelets, qui

ne veulent pour témoins de leurs tours que des enfans et des gens grossiers.

Julien ne manqua pas de faire valoir ce reproche. Il assura que les premiers prédicateurs du christianisme n'avoient pu convertir que des esclaves, que des hommes de peu de mérite. Les auteurs chrétiens n'ont pas fait difficulté de convenir que le christianisme, dans sa naissance, n'étoit presque composé que d'un tas de misérables.

« Il est certain, dit Puffendorf, qu'après l'ascension du Sauveur du monde » dans le ciel, lorsque les apôtres commencèrent à répandre fort loin la doc» trine de la religion chrétienne, suivant » l'ordre qu'ils en avoient reçu de leur » maître, ils firent en peu de temps de » très-grands progrès dans la conversion, » tant des juifs que des autres nations, » mais principalement des gens du com» mun du peuple, qui jusqu'alors avoient » croupi dans les épaisses ténèbres de » l'ignorance et de la superstition, qui

» menoient une vie de misère et de cala-
» mité, et qui pour cela embrassèrent
» avec d'autant plus de joie et d'avidité la
» doctrine de l'évangile, qu'ils y décou-
» vrirent une si grande lumière et de si
» puissantes consolations contre les incom-
» modités de la vie. Les apôtres même
» trouvèrent d'autant plus facilement ac-
» cès dans l'esprit de cette sorte de gens,
» qu'étant eux-mêmes de basse condition
» et sans apparence extérieure, ils avoient
» occasion de converser familièrement
» avec eux comme avec des égaux. Mais
» entre ceux qui étoient élevés en nais-
» sance et en dignité, aussi bien qu'entre
» les doctes, il ne s'en trouva presque point
» au commencement qui voulussent rece-
» voir cette religion, ou qui la crussent
» digne de leur recherche (1)».

Le père Mauduit parle de même. «On
» a remarqué, dit-il, que peu de grands
» et

1 Puffendorf, introduction à l'histoire, tome VI, page 174.

» et de riches entroient dans une société » qui avoit si peu de complaisance pour » toutes leurs inclinations (1) ». MM. Abbadie (2) et Leclerc (3) font le même aveu. Les expressions de ce dernier méritent d'être rapportées. « Quand Jésus-Christ » prêchoit l'évangile aux juifs, dit-il, il » sembloit que les docteurs de la loi devoient être les premiers à l'embrasser, » parce qu'ils étoient plus capables d'examiner les miracles de Jésus-Christ, et » de reconnoître l'excellence de sa doctrine, que ne l'étoit le vulgaire; cependant le contraire arriva: on vit de même, » lorsque l'évangile fut prêché, que peu » de philosophes l'embrassèrent, et qu'au » contraire quantité de personnes sans lettres s'y soumirent avec joie (4) ».

Le critique de l'abbé Houtteville a fait

1 Traité de la Religion contre les Athées, liv. 7 ch. 7, page 78.

2 Abbadie, t. II, c. 2, p. 8.

3 Parrhasiana, t. II, p. 104.

4 De l'incrédulité, part. I, c. 1, p. 21.

à ce sujet des réflexions dignes d'être pesées. « Il ne laisse pas d'être étonnant, » dit-il (1), que les premiers disciples de » Jésus-Christ aient été les derniers des » hommes et les plus grands ignorans de » la terre, et par conséquent les gens les » plus capables de crédulité grossière. Ce » ne sont point les doctes Pharisiens, les » vertueux Esséniens qui prennent son » parti, qui ajoutent foi à sa doctrine, et » se laissent entraîner à ses miracles : ce » sont des hommes de la lie du peuple, des » pêcheurs stupides et grossiers, des pu» blicains sans lettres et sans goût, com» me les gens de cette espèce le sont tou» jours, des femmes de mauvaise vie, et » décriées par leur libertinage. Voilà, » dit-on, les fondateurs du christianisme, » les auteurs de la réformation de l'uni» vers, les ministres, les apôtres de Jé» sus-Christ ».

On a vu la même chose arriver à la Chine et au Japon, lorsque la religion

1 Lettre 10, p. 163.

chrétienne y fut annoncée dans ses derniers siècles. Les gens de qualité et les Chinois lettrés n'écoutoient les missionnaires qu'avec mépris, comme en convient le père Lecomte, qui dit à ce sujet (1), que ce n'est pas d'aujourd'hui que les pauvres sont dans l'église la portion chérie et le précieux héritage.

Il n'y a eu tant de chrétiens au Japon, que parce qu'il y avoit un grand nombre de misérables. C'est l'auteur de l'ambassade mémorable de la compagnie des Indes hollandoise qui l'assure. On peut dire que jamais nation ne fut plus disposée et plus âpre au *christianisme* que la japonoise, ce sont ces termes (2), et que la foi n'a jamais fait de plus grands progrès qu'au Japon. La première raison qu'on en donne, et qui est aussi la principale, c'est qu'il y a en ce pays-là un prodigieux nombre de pauvres, qui se

1 Tome II, p. 294 et 359.
2 Tome III, p. 188.

sont chrétiens par désespoir, espérant voir finir bientôt la misère où ils se trouvent, par la mort qu'ils sont assurés de souffrir pour cela.

Non-seulement les histoires anciennes sont remplies de faits qui nous apprennent que le peuple ne manque jamais de se laisser tromper, dès que quelqu'un a la hardiesse de vouloir le séduire, et qu'il reçoit presque toujours les plus grandes absurdités sur le plus léger fondement et sans aucun examen : mais une expérience toute récente nous démontre que le témoignage de la multitude n'est d'aucun poids, lorsqu'il s'agit de miracle et de choses extraordinaires. Toute l'Europe vient de voir avec quelle facilité on en a imposé à la moitié d'une des plus grandes villes du monde, au sujet des miracles attribués à M. Paris, et les rapides progrès que ces prétendues merveilles ont faits en un instant dans tout le royaume de France. On voyoit, au dire d'un des plus respectables prélats de l'é-

glise Romaine (1), une foule de personnes, de tout âge, de tout sexe et de tout état, qui assuroient avoir été guéries miraculeusement.

Il y a même une différence remarquable entre ce qui est arrivé à Paris et à Jérusalem, dont les défenseurs des nouveaux miracles peuvent se prévaloir. Ceux-ci ont été crus non seulement par le peuple, mais aussi par des gens en place, par des magistrats, par des prêtres, que l'on convenoit avoir de l'esprit et de la probité, au lieu qu'on ne produit, en faveur des premiers miracles, qu'une populace aussi crédule qu'incapable d'examen. Les miracles de M. Paris ont eu l'avantage d'être discutés et examinés par des chirurgiens, des ecclésiastiques, par des gens éclairés, qui, après plusieurs réflexions, se sont imaginés y trouver du surnaturel.

Il n'en est pas de même des autres;

1 Instruction pastorale de M. l'évêque de Montpellier, 1733, p. 13.

prit de parti pouvoit nuire au progrès de la vérité, que cette prodigieuse incrédulité subsistoit; on l'avoit aussi à Rome et dans toutes les principales villes de l'Empire, quelqu'effort que fissent les chrétiens pour obliger de croire les miracles de l'Auteur de leur religion. Les grands hommes de ces premiers temps, qui ont eu occasion de parler de cette secte naissante, la traitent avec autant de mépris que nous traiterions les prophètes du Dauphiné, ou les fanatiques des Cévènes, si nous avions à parler d'eux dans quelque histoire.

CHAPITRE VII.

Le christianisme doit son principal accroissement à la violence des empereurs chrétiens.

Ce n'est pas sans raison que M. Juricu a assuré que le paganisme subsisteroit encore, et que les trois quarts de l'Europe

seroient encore païens, si Constantin et ses successeurs n'avoient pas employé leur autorité pour l'abolir et pour y substituer le christianisme. Ils se contentèrent d'abord de protéger l'église. Les sacrifices furent ensuite interdits ; ceux qui persévéroient dans l'ancienne religion, furent regardés de mauvais œil à la cour ; enfin l'exercice en fut défendu sous peine de la vie : telle est ordinairement la gradation de la persécution. Tous ces faits sont aisés à établir d'après les loix impériales, et dont on va donner une légère esquisse.

Le rescript à Amulinus (1) est un des premiers priviléges qui aient eté accordés aux chrétiens. Constantin ordonna par cette loi, qui est de 313, que les clercs de la province où commandoit Amulinus, qui appartenoit à l'église catholique, dont Cécilien, évêque de Carthage, étoit chef, seroient déchargés géné-

1 Tillemont, t. IV. Vie de Constantin, art. 52, p. 148.

ralement de toutes sortes de fonctions civiles, afin que rien ne les détournât du ministère de leur loi, et ne les retirât, par un crime et un sacrilège, du service qu'ils rendoient à la divinité, « sachant, dit-il, que les affaires publi- » ques retireront un très-grand avantage » de l'application qu'ils donneront au culte » divin ».

A ce style on n'a pas de peine à reconnoître le ton des ecclésiastiques; c'est-là leur langage ordinaire. Ces mêmes exemptions furent accordées dans la suite par Constantin à toutes les autres églises. Il ordonna, l'an 321, de cesser le dimanche tous les actes de judicature, tous les métiers et toutes les occupations ordinaires des villes (1): celles de l'agriculture en furent exceptées. Il avoit eu aussi l'intention de faire regarder le vendredi et le samedi comme des jours de fêtes, mais il ne paroît pas que cela ait eu des suites.

(1) Tillemont, art. 45, p. 180.

Après avoir vaincu Lucinius, il envoya, l'an 323, dans la plupart des provinces, des gouverneurs chrétiens, et il étoit défendu à tous les grands officiers, même au préfet du prétoire, de sacrifier, ou de faire aucun acte d'idolâtrie. Il fit ensuite une loi qu'il confirma souvent, par laquelle il défendoit de consacrer de nouvelles idoles et de faire aucun sacrifice. Il composa lui-même un édit latin, qu'il adressa à tous les peuples de l'empire; il y représentoit l'aveuglement de ses prédécesseurs dans le culte qu'ils avoient rendu aux idoles. Il exhortoit ses sujets à adorer l'unique Créateur de l'univers, et à mettre en Jésus-Christ l'espérance du salut. Il laisse cependant aux païens leurs temples; mais il fait entendre qu'on les avoit déjà abattus en quelques endroits, et qu'il auroit souhaité qu'on en eût fait par-tout de même. Mais comme il craignoit que l'obstination de quelques-uns dans l'erreur ne causât des troubles, il recommanda aux chrétiens de ne

pas employer la contrainte ni la violence. Le zèle de cet empereur augmenta avec le temps (1). Il dépouilla les temples de leurs richesses, et il en fit enlever les principales statues, et même n'épargna pas toujours les temples; il fit abattre aux uns les vestibules, et aux autres les toits qui les couvroient, pour les laisser tomber en ruines; il fit même démolir jusqu'aux fondemens quelques-uns de ceux qui étoient les plus célèbres, et il en donna les revenus aux églises.

Il défendit ensuite les fêtes et les solennités païennes (2), et il eut le plaisir de voir que son zèle n'étoit pas sans fruit; mais le desir de lui plaire et de mériter ses faveurs contribuoit plus au changement extérieur qu'aucun autre motif. M. de Tillemont en convient, et l'on ne peut en douter, lorsqu'on voit que plusieurs de ces nouveaux chrétiens ne cessoient pas d'être païens dans le cœur. Enfin, ce

1 Vie de Constantin, art. 54, p. 264 et art. 55.

2 La même, art. 56.

prince assouvit son zèle par la mort du philosophe Sopatre, qu'il fit mourir, si l'on en croit Suidas, pour faire voir combien il haïssoit le paganisme.

Constant et Constantius, qui succédèrent à Constantin leur père, témoignèrent encore plus d'ardeur pour la religion chrétienne. Ils firent une loi, en 341, par laquelle ils défendoient absolument la superstition (1) et la folie des sacrifices, sous peine d'éprouver sans miséricorde la rigueur des loix. On croit que cet édit (2) est de Constant, qui est loué quelques années après, par Julius Firmicus Maternus, d'avoir démoli les temples.

Une autre loi de Constantius, que l'on dit être de huit ans postérieure (3), défend les sacrifices sous peine de la vie; elle veut que les temples soient fermés à tout le monde; elle menace du dernier supplice les gouverneurs des provinces

1 Cod. Théod. t. VI, l. 16, t. X, p. 251.
2 Tillemont, vie de Constantin, art. 7.
3 Cod. Théod. t. VI, p. 263.

qui ne feront pas observer ce règlement. Cette loi fut confirmée l'an 356, par le même Constantius (1).

Julien étant parvenu à l'empire, se déclara pour le paganisme, qui, par-là, redevint la religion dominante. Jovin son successeur, quoique bon chrétien, permit l'idolâtrie (2).

Valentinien, plus zélé, défendit, sous peine de la vie, les cérémonies païennes, les superstitions magiques, et les sacrifices de nuit (3). On croit qu'il fut l'auteur, ou du moins qu'il eut part à la loi qui ôte aux temples des idoles toutes les terres que Julien leur avoit restituées (4).

Valentinien devint moins rigoureux sur les remontrances qui lui ont été faites; en effet, on a un édit (5) de lui, par lequel il déclare qu'il ne défend ni la dis-

1 *Idem. ibid.* p. 266.
2 Tillemont, t. IV, art. 5, p. 585.
3 *Idem.* t. V, art. 3, p. 6.
4 *Idem.* p. 7.
5 *Idem.* p. 9 et 10.

cipline des aruspices, ni tout autre exercice de la religion permis par les anciens, pourvu qu'on n'y mêle point la magie. Par une autre loi du 25 juin de la même année, il accorde plusieurs priviléges aux pontifes des provinces, et il leur donne les mêmes honneurs qu'aux comtes. Cette conduite modérée n'a pas trouvé grace devant les historiens chrétiens : Caronius est persuadé qu'elle fut la cause des malheurs de la famille de Valentinien, et de la funeste mort de ses enfans.

Valens son frère ne persécuta point les païens. Il ne tourmentoit, dit Théodoret, que ceux qui soutenoient la doctrine des apôtres (1).

Théodose imita le zèle de Constantin. Il interdit l'adoration des idoles dans l'Orient et dans toute l'Égypte (2). Ce fut Cyrige, préfet du prétoire, qui fut chargé de cette commission, dont il s'acquitta

1 Tillemont, vie de Théod. art. 7, p. 250.
2 *Idem, ibid.* art. 19.

très-exactement. La destruction du temple de Sérapis (1) fut cause d'une grande sédition à Alexandrie, dans laquelle il y eut beaucoup de sang répandu.

Dans le temps qu'on renversoit les temples, l'empereur défendoit les sacrifices, et ordonnoit aux gouverneurs des provinces et à leurs officiers (2), de veiller à l'exécution de cette loi, menaçant ceux qui n'y auront pas assez d'attention, de les punir par des amendes très-considérables.

Enfin, le 8 octobre de l'année 392, Théodose défendit absolument les immolations des bêtes sous peine de la vie (3), et les moindres actes d'idolâtrie, comme l'encens, sous peine de confiscation des maisons et des terres où ils auroient été exercés. Théodore dit même qu'il avoit fait une loi pour ordonner qu'on démolît tous les temples des idoles; et il paroît que les

1 *Idem. ibid.* art. 52.

2 Cod Théod. t. VI, p. 271.

3 *Idem.* t. VI, p. 273. Tillemont, art. 67.

magistrats alloient avec main-forte dans toutes les villes pour exécuter cet ordre. Les païens s'y opposoient le plus vigoureusement qu'ils pouvoient ; mais à la fin l'autorité souveraine l'emportoit.

Marcel, évêque d'Apamée, se rendit célèbre par son zèle contre les temples. Il fut tué dans une expédition qu'il étoit allé faire contre le temple d'Aulonne dans le territoire d'Apamée (1) ; il avoit avec lui des soldats et des gladiateurs. On n'a pas manqué de le mettre au nombre des martyrs.

Aussi-tôt qu'Acardius fut empereur, il confirma les loix de son père contre les païens (2), et les menaça même d'un traitement plus rigoureux (3) ; ce qui détermina beaucoup d'idolâtres à se faire chrétiens. En conséquence des ordres du nouveau prince (4), les temples qui étoient

1 Tillemont, vie de Théodose, art. 59.
2 Cod. Théod. t. VI, p. 277.
3 *Ibid.*
4 Tillemont, vie d'Arcadius, art. 6.

encore sur pied, furent renversés de fond en comble.

Les païens n'étoient pas mieux traités dans l'Occident (1), ils furent exclus de toutes les charges; les lieux consacrés à l'idolâtrie furent confisqués au profit du prince, aussi bien que tous les revenus et toutes les places destinées pour les festins et les autres dépenses qui regardoient le paganisme. Il fut ordonné qu'on ôteroit des bains et des autres lieux publics, les statues honorées autrefois par des sacrifices, de peur que ce ne fût une occasion de retomber dans l'idolâtrie.

Théodose le jeune fut encore plus rigoureux; il condamna à l'exil et à perdre leurs biens, ceux qui s'opiniâtroient à professer la religion païenne (2); il croyoit leur faire grace en leur laissant la vie; il ne s'en tint pas là, car l'an 426 il prononça peine de mort contre ceux qui feroient quelque exercice de la religion païenne.

1 *Idem.* Vie d'Honor. art. 2.
2 Cod. Théod. t. VI, p. 280.

L'empereur Marcien confirma cet édit l'an 451, et il paroît par sa loi (1), qu'il n'y avoit plus de temples dans l'Orient où les faux dieux fussent adorés. Le dernier réglement que l'on ait sur cette matière, est de l'empereur Léon; il doit être de l'an 468. Il est ordonné que ceux qui, après avoir été baptisés, resteront dans les erreurs des païens, seront punis de mort, et il est enjoint à ceux qui n'ont pas encore reçu le baptême, de le recevoir sans délai.

Il ne falloit pas moins de violence pour convertir les païens, car on voit que, malgré la protection que les empereurs accordoient à la religion chrétienne, ce qu'il y avoit de plus illustre dans le sénat étoit fort attaché à l'ancienne religion. C'est ce qui paroît par la tentative qui fut faite pour le rétablissement de l'autel de la Victoire, et par la requête que Symmaque présenta à ce sujet au nom de tout le sé-

1 Cod. Justinian.

nat (1) : *Ubi primum senatus amplissimus semperque vester, subacta legibus vilia evomuit diù pressum dolorem, atque iterum me querelarum jussit esse legatum.*

On convient qu'il y eut des sénateurs chrétiens qui n'eurent point de part à cette démarche, mais elle prouve que le parti païen prévaloit encore dans le sénat : ce qui est clair aussi, par la députation que le même corps fit (2) en 392 à Valentinien second, pour lui demander le rétablissement des priviléges que Gratien avoit ôtés aux temples des idoles. Les séditions continuelles qui arrivoient lorsqu'on détruisoit les temples des faux dieux, font voir que la conversion des païens n'a pas été si volontaire que le voudroient faire croire les apologistes chrétiens.

Dans une seule petite ville appelée l'*Uffile*, les chrétiens ayant abattu une statue d'Hercule (2), les païens se jetèrent

1 Œuvres de Symmaque, p. 287.
2 Tillemont, vie de Théod. art. 67.
3 Tillemont, art. 14.

eux, et en tuèrent soixante, qui ont été mis dans la martyrologe romain au nombre des martyrs, le 30 août.

Ce n'est donc que par les plus grandes violences qu'on a pu détruire le paganisme, et lui substituer entièrement la religion chrétienne.

Ce qui doit diminuer la surprise que pourroit causer le progrès du christianisme, c'est de voir que pour peu qu'un hérésiarque s'élève, les peuples avides de nouveautés s'empressent à le suivre; et s'il arrive que quelque prince embrasse sa doctrine, bientôt la moitié de son état changera de religion. C'est ce que prouve l'histoire des anciennes sectes : c'est ce qui se démontre aussi par les révolutions auxquelles Luther et Calvin ont donné lieu. Tous les pays dont les princes ont approuvé la doctrine de ces hommes célèbres, ne sont remplies que de luthériens et de calvinistes. Supposons que, lorsque Calvin et Luther déclamoient contre la religion romaine, toute l'Europe eût

été sous la domination d'un seul prince qui eût penché pour la nouveauté, les catholiques seroient aujourdhui réduits à un très-petit nombre. L'Angleterre, la Hollande, divers états d'Allemagne, les royaumes du nord, sont de fidèles garans que la plus grande partie des sujets se laissent bientôt entraîner par l'exemple du prince, et c'est une chose digne de remarque, qu'il s'en faut beaucoup, dans les pays où la réforme domine, qu'on ait employé les mêmes violences contre les catholiques, que celles dont se sont servis les empereurs chrétiens pour faire abjurer le paganisme.

On se retranchera sans doute, sur ce que les persécutions des empereurs romains n'ont jamais pu détruire le christianisme, et c'est sur quoi il y a plusieurs réflexions à faire. La plupart de ces persécutions ont été d'une si courte durée, qu'il n'est pas étonnant qu'elles n'aient pas produit les effets que les empereurs en attendoient; d'ailleurs l'étendue de

l'Empire romain mettoit un grand obstacle à la mauvaise volonté des ennemis des chrétiens. Il n'étoit point aisé d'envoyer par-tout des inquisiteurs en même temps. Il étoit facile aux persécutés de se soustraire à la rage de leurs bourreaux. Mais, malgré tant de difficultés, si les empereurs romains eussent employé pendant une longue suite d'années la même sévérité et la même exactitude contre les chrétiens, que celle dont on s'est servi au Japon pour les exterminer, il y a toute apparence qu'ils auroient également réussi. Pourquoi ne pourroit-on pas faire dans les autres pays ce que les empereurs du Japon ont fait dans leurs états? La religion chrétienne y avoit été très-florissante; et présentement on n'y trouve pas un seul chrétien (1).

1 Ambassade mém. des Hollandais, p. 197.

CHAPITRE VIII.

Examen de l'argument tiré de la conduite régulière des premiers chrétiens, de leur attachement à leur religion, et des malheurs arrivés à leurs persécuteurs.

On dira sans doute que les progrès de la religion chrétienne sont accompagnés de circonstances qui prouvent clairement qu'elle a quelque chose de surnaturel. Les nations abandonnent des religions commodes pour en embrasser une très-gênante. La puissance souveraine les persécute en vain, et la Providence témoigne en diverses occasions qu'elle déteste leurs persécuteurs. Voilà des déclamations capables d'éblouir les génies superficiels; mais elles ne veulent point être approfondies.

Il est vrai qu'on apperçut dans les premiers chrétiens un grand amour pour la vertu; le christianisme eut cela de commun

mun avec toutes les sectes naissantes, que plusieurs se sont déterminés à l'embrasser par le desir de la perfection. Ce seroit cependant se tromper, que d'imaginer qu'il n'y eût pas un très-grand nombre de malhonnêtes gens parmi les premiers chrétiens. Le nouveau Testament même, l'histoire des hérésiarques du premier siècle, et les suppositions qui se firent dans ce temps-là, ne prouvent que trop la multitude des imposteurs et des faussaires.

Au reste, la régularité des conduites et les austérités, sont des preuves peu concluantes pour la vérité d'une religion.

Le père Mauduit, dans son *Traité de la Religion*, ch. 9, p. 110, en est convenu. « Dieu, dit-il, a permis qu'entre tant » de religions, il n'y en eut peut-être » pas une qui ne pût produire quelques » exemples des vertus extérieures qui ont » le plus éclaté dans la véritable. La gé- » nérosité, l'intrépidité, la modestie, la » tempérance dans un pouvoir absolu, » l'inviolable fidélité, la constance dans

» les tourmens jusqu'à la mort, la pau-
» vreté volontaire, le mépris sincère des
» richesses, la foi et la chasteté conju-
» gale, la libéralité envers les indigens,
» la compassion envers les misérables, et
» généralement toutes les vertus dont les
» actes frappent les yeux de quelque éclat,
» se trouvent dans toutes les sociétés,
» dans les fausses religions aussi bien que
» dans la véritable. C'est par cette raison
» que les païens ont eu autrefois leurs ves-
» tales et leurs stoïciens, qu'aujourd'hui
» les Turcs ont encore leurs dervis. On a
» vu des sectes entières de philosophes
» pratiquer les plus hautes vertus avec
» un zèle admirable, et être suivies d'un
» grand nombre de gens qui ne respi-
» roient qu'après la prefection.

Les pythagoriciens en sont un exemple sensible. Pythagore ne fut pas plutôt arrivé à Crotone (1), qu'il en chassa le luxe, y rétablit la frugalité, engagea les dames à quitter leurs habits magnifiques

(1) Justin, liv. 20, ch. 4.

et à les consacrer à Junon, en leur persuadant que la pudeur étoit le plus digne ornement des femmes.

Quant à l'austérité, les chrétiens ne l'ont jamais portée si loin que les gentils des Indes. Nous aurions même de la peine à le croire, si cela n'étoit attesté par des témoins oculaires.

Il y a déjà long-temps que Strabon (1) a célébré la haine que les brachmanes ont pour les plaisirs. L'ancien auteur des relations publiées par M. Renaudot, avoit vu des pénitens indiens, et il en parle en ces termes, page 89.

« Il y a dans les Indes des hommes qui » font profession de vivre dans les bois et » dans les montagnes, et de mépriser ce » que les autres hommes considèrent le » plus. Ils ne mangent que des herbes et » des fruits crus qui naissent dans les » bois : ils se mettent une boucle de fer » aux parties naturelles, pour se rendre

1 Strabon, liv. 15, p. 713. *Voyez* Bayle, art. des Brachmanes.

» incapables de tout commerce avec les » femmes. Il y en a qui sont tout nus, et » quelques-uns se mettent en cet état tour- » nés vers le soleil; d'autres sont seule- » ment couverts d'une peau de léopard ».

Ces bizarres pénitences sont encore à la mode dans les Indes. Les derniers voyageurs en font mention. Voici ce qu'en dit Bernier, tome I, page 121. « Entre une » infinité de fakirs, ou, comme on voudra » dire, de pauvres derviches religieux, » ou santons gentils des Indes, il y en a » un grand nombre qui ont comme une » espèce de couvent où il y a des supé- » rieurs, et où ils font une sorte de vœu » de chasteté, de pauvreté et d'obéis- » sance, et qui mènent une vie si étrange, » que je ne sais si vous pourrez le croire. » Ce sont pour l'ordinaire ceux qu'on ap- » pelle *Joghis*, comme qui diroit, *ami* » *avec Dieu*. On en voit une quantité de » tout nus, assis et couchés les jours et » les nuits sur les cendres, et assez ordi- » nairement dessous quelques-uns de ces

» grands arbres qui sont sur les bords des » *taluts* ou réservoirs, ou bien dans des » galeries qui sont autour de leurs *entas*, » ou temples d'idoles. J'en ai vu, en plu- » sieurs endroits, qui tenoient un bras, et » quelquefois tous les deux élevés et ten- » dus perpétuellement en haut par-dessus » leur tête, et qui avoient au bout des » doigts des ongles entortillés qui étoient » plus longs, suivant la mesure que j'en ai » prise, que la moitié de mon petit doigt. » Leurs bras étoient petits et maigres, » comme ceux des personnes qui meurent » étiques, parce qu'ils ne prenoient pas » assez de nourriture dans cette posture » forcée et contre nature, et ils ne les pou- » voient abaisser pour prendre quoi que ce » soit, pour boire ou pour manger, parce » que les nerfs s'étoient retirés, et les join- » tures s'étoient remplies et séchées. Aussi » ont-ils de jeunes novices qui les servent » avec un très-grand respect, comme de » très-saints personnages.

» J'en ai vu plusieurs, continue toujours

» Bernier, qui, par dévotion, faisoient de
» forts longs pélerinages, non-seulement
» tout nus, mais chargés de grosses chaînes
» de fer qu'on met aux pieds des éléphans;
» d'autres, par un vœu particulier, se te-
» noient sept ou huit jours debout sur leurs
» jambes, qui devenoient enflées et gros-
» ses comme leurs cuisses, sans s'asseoir,
» ni se coucher, ni se reposer, autrement
» qu'en se penchant quelques heures de la
» nuit sur une corde tendue devant eux :
» d'autres qui se tenoient des heures en-
» tières sur leurs mains, sans branler, la
» tête en bas et les pieds en haut; et ainsi
» je ne sais combien d'autres postures telle-
» ment contraintes et tellement difficiles,
» que nous n'avons bateleurs qui les puis-
» sent imiter, et tout cela, ce semble, par
» dévotion, comme j'ai déjà dit, et par
» motif de religion, où on n'en sauroit
» seulement découvrir l'ombre.

» Entre tous ceux que je viens de dire,
» il s'en trouve qu'on croit de vrais saints,
» illuminés, et parfaits *Joghis*, ou parfai-

» lement unis avec Dieu; ce sont gens qui
» ont entièrement abandonné le monde,
» et qui se retirent d'ordinaire à l'écart
» dans quelques jardins fort éloignés,
» comme des hermites, sans jamais venir
» à la ville. Si on leur porte à manger, ils
» le reçoivent, sinon on dit qu'ils s'en pas-
» sent, et on croit qu'ils vivent de la grace
» de Dieu, dans les jeûnes et dans les aus-
» térités perpétuelles; et sur-tout, habi-
» tués dans la dévotion, ils passent des
» heures entières ravis en extase, leurs
» sens extérnes étant sans aucunes fonc-
» tions, et dans cet état ils s'imaginent
» voir Dieu ».

Tavernier, tom. 5, ch. 6, assure qu'il a vu un fakir qui logeoit dans une fosse, où il ne recevoit de la lumière que par un petit trou. Il y demeuroit quelquefois neuf ou dix jours sans manger. Il parle d'un autre pénitent indien, qui passoit plusieurs années sans se coucher ni jour ni nuit, s'appuyant seulement quelquefois sur une corde suspendue en l'air, qui lui

passoit sous les bras. Il en représente d'autres qui tiennent jusqu'à la mort leurs bras élevés en l'air; de sorte qu'il se forme dans les jointures des duretés si fortes, qu'ils ne peuvent plus abaisser les bras. Leurs cheveux croissent jusqu'à passer leur ceinture, et leurs ongles égalent leurs doigts en longueur. Ils demeurent tout nus en cette posture nuit et jour, hiver et été, exposés aux chaleurs et aux piqûres des mouches, sans qu'ils puissent se servir de leurs mains pour les chasser. Voilà donc plus de deux mille ans que les Indiens s'exercent dans les plus étonnantes austérités. « Il ne faut pas croire, dit Bernier, » qu'aucuns de nos religieux, ou hermites » européens, l'emportent du côté de la » pauvreté, des jeûnes et des mortifica- » tions, sur ces gens-là, ni même en géné- » ral sur tous les religieux asiatiques ».

C'est ce qui a fait faire à Justin (1) cette judicieuse réflexion, que l'esprit d'illusion peut faire tout ce qu'on attribue au

1 Préjugés légitimes, tom. I, ch. 29, p. 365.

S. Esprit, et qu'il y a long-temps qu'on a remarqué que ces austérités et ces guerres cruelles que l'on déclare à son extérieur, ne sont pas des preuves de la vraie religion.

C'est après avoir réfléchi sur toutes ces bizarreries, que Chardin a dit (1) qu'il avoit observé dans ses voyages que les plus mauvaises religions sont les plus austères et les mieux servies. On voit par-là que les hommes peuvent s'habituer à des observances difficiles et à des cérémonies pénibles, sans en avoir de bonnes raisons. L'imposture et le caprice peuvent produire ces effets étonnans.

La circoncision n'étoit-elle pas en usage chez les Egyptiens et chez un grand nombre de peuples de l'Asie? Le trente-quatrième chapitre de la Genèse nous apprend que les sichemites s'y assujettirent sur la simple exhortation que Jacob et Sichem leur en firent. C'est pourquoi je suis surpris qu'un aussi grand homme que

1 Description de la Perse, 2e part. ch. 8, sect. 6.

Grotius (1), ait tiré un argument en faveur de la religion des juifs, de leur facilité à recevoir la circoncision, après avoir lu dans l'écriture que leurs voisins s'y étoient soumis sans aucune raison religieuse. Les prêtres de Cybèle, pour honorer leur déesse, renonçoient à être hommes (2). Les Assyriens se brûloient par religion au poignet ou au bras.

Mais, pour ne parler que des choses récentes, on ne peut douter qu'il n'y ait des mahométans si zélés et si superstitieux, qu'ils se crèvent les yeux après avoir fait le pélerinage au tombeau de Mahomet, pour ne les pas souiller par d'autres regards. Paul Lucas (3) assure avoir vu un aveugle de cette espèce à Rozette. On connoît des peuples entiers qui sacrifient tout à leurs superstitions. Il y a chez les Canarins une procession so-

1 *De verit. relig. Christ.* liv. 1, sect. 14.

2 Lucianus, *de Deâ Syriâ.*

3 Voyage d'Italie et du Levant, par M. de Serment, p. 153. Voyage de Lucas, en 1714, p. 190.

lemnelle, dans laquelle on porte les idoles en triomphe sur un char magnifiquement orné de fleurs, et monté sur quatre roues d'une grandeur extraordinaire (1); on attache aux rayons de ces roues, entre le moyeu et le plus grand cercle, plusieurs crochets de fer, sur lesquels se jettent à corps perdu ceux qui veulent signaler leur zèle envers les dieux. Lorsqu'ils y sont une fois accrochés, ils tournent en suivant le mouvement des roues, jusqu'à ce qu'ils aient perdu la vie: d'autres se couchent par terre aux endroits par où le char doit passer, pour avoir le bonheur d'être écrasés par son poids. Les uns et les autres s'immolent avec joie pour la gloire de leurs divinités, dans l'espérance d'obtenir une heureuse immortalité ou une fortune distinguée dans une autre génération.

On voit à-peu-près la même chose dans la ville de Jagrenate, qui est située sur le

1 Délon. tom. I, p. 571.

golfe de Bengale (1). Il y a une idole de même nom, qu'on honore tous les ans par une fête qui dure huit ou neuf jours. Il s'y assemble une quantité innombrable de peuple : l'on fait une superbe machine de bois, avec un grand nombre de figures extravagantes. On la pose sur quatorze ou seize roues : sur le milieu est en évidence l'idole de *Jagrenate*. Le premier jour qu'on la montre en cérémonie dans le temple, la foule est ordinairement si grande, qu'il ne se passe presque point d'année que quelques-uns de ces misérables pélerins, qui viennent de loin lassés et fatigués, ne s'y trouvent étouffés : tout le monde leur donne mille bénédictions, pour avoir été assez heureux pour mourir dans une si sainte occasion ; et lorsque ce charriot marche, il se trouve des personnes qui se jettent le ventre à terre sous ces larges et pesantes roues qui les écrasent ; ils sont persuadés qu'il n'y a point d'action plus héroïque et plus méritoire,

1 Bernier, tom. I, p. 142.

et que Jagrenate les recevra comme ses enfans, et les fera renaître dans un état plus heureux.

Les Chinois pensent de même (1); ils célèbrent tous les ans une grande fête en l'honneur de leur dieu Amida. Il s'y rend une foule incroyable de monde. Ceux qui sont étouffés, sont regardés avec envie par les autres.

Les Indiens orientaux, de même que les anciens prêtres de Baal, se déchiquetoient tout le corps, lorsqu'ils vouloient fléchir leur dieu et en obtenir une abondante récolte (2).

Gaspard Vitella assure (3) qu'il a vu de ces Indiens se noyer, dans l'espérance d'aller au ciel; d'autres s'enfermer dans un tonneau, et s'y laisser mourir de faim.

Les mahométans n'ont pas encore pu

1 Ambassade mémorable des Hollandais au Japon, p. 218.

2 *Petrus Martyr.* ch. 7, p. 452 et 453.

3 Manuel Acosta, p. 152 et 170.

détruire dans le Mogol la barbare coutume qui est établie depuis les temps les plus éloignés, en conséquence de laquelle les femmes se brûlent avec les cadavres de leurs maris. C'est par l'effet de ces folles idées sur la divinité, qu'on a vu plusieurs peuples s'abstenir de diverses viandes par principe de religion. Sextus Empiricus a recueilli les bizarreries des nations de son siècle à ce sujet. Ce qu'il dit est fort curieux; voici ses paroles (1):
« Si nous examinons maintenant les dis-
» tinctions dans le boire ou le manger,
» qui sont des suites du culte des dieux,
» et que les hommes observent fort régu-
» lièrement, nous trouverons beaucoup de
» diversité. Un juif, ou un prêtre égyp-
» tien, mourroit plutôt de faim que de
» manger du porc. Un Lybien croit que
» c'est le plus énorme de tous les crimes
» que de manger de la brebis; il y a des
» Syriens qui croyent faire un grand pé-
» ché s'ils mangent des pigeons ou de la

1 Institut. Pyrrhon, liv. 3, ch. 23.

» chair des victimes. C'est une chose pieuse » de manger du poisson dans de certains » temples, et dans d'autres, ce seroit une » grande impiété. Si l'on consulte les sa- » ges d'Egypte, les uns croient que c'est » une profanation que de manger la tête » d'un animal; d'autres, d'en manger je » ne sais quelle autre partie. Aucuns de » ceux de Péluse, qui sont initiés dans » les mystères du mont Carius, ne man- » geroient jamais d'oignons.

» Un prêtre de Vénus de Lybie ne vou- » droit pas seulement goûter de l'ail. On » s'abstient dans certains temples, de man- » ger de la menthe; dans d'autres, de man- » ger de l'ache; enfin il y a des personnes » qui disent, qu'ils aimeroient mieux man- » ger de la tête de leur père que de man- » ger des fèves ».

L'extrême attachement des chrétiens pour leur religion (1), est encore un de

1 Dialogue avec Triphon, p. 349. Origène contre Celse, p. 24. *Euseb. pro. Evang.* liv. 1, ch. 4, p. 9. Lactance, liv. 5, c. 3, p. 494; c. 19, p. 158.

ces argumens qu'on a beaucoup fait valoir. « Plus on nous persécute, disoit Lactance, » plus le nombre des chrétiens augmente. » Ce seroit être dépourvu de sens com- » mun, que de n'en pas conclure que les » gens sages doivent se déclarer pour » nous ».

On ne peut douter que les premiers chrétiens n'aient été très-attachés à leur religion; mais il est aisé de prouver que plusieurs de ceux qui ont professé des cultes méprisables, n'ont pas poussé moins loin leur persuasion. On disputa de la validité de cette preuve dans le premier siècle de l'église. Les montanistes prétendirent autoriser leur parti par la multitude des martyrs qu'ils pouvoient produire; et effectivement, ils étoient si entêtés, qu'on les a vus se renfermer dans leurs églises, et y mettre eux-mêmes le feu, pour se dérober à la violence des catholiques, qui vouloient les obliger de revenir à l'orthodoxie, aimant mieux se brûler tout vifs, que de courir les risques de changer de

sentiment (1). Un ancien auteur ecclésiastique (2), qui a écrit contre les montanistes, a soutenu que l'erreur et le martyre n'étoient point incompatibles.

Origène (3) avoue qu'un égyptien auroit autant aimé mourir, que d'être obligé de ne point regarder comme les divinités les animaux qu'il étoit accoutumé d'adorer, ou de manger des viandes qui lui étoient interdites par sa religion.

Les mahométans ne cèdent en rien aux chrétiens du côté du respect pour leur législateur, et de la persuasion intime qu'ils ont pour la divinité du culte qu'il a établi (4). Un capucin, qui avoit demeuré long-temps à Ispahan, a montré plusieurs fois au célèbre voyageur Chardin un *Souffi* qui étoit tellement persuadé de la vérité de sa religion et de la fausseté de toutes les autres, qu'il lui proposa de faire épreuve

1 Anecdotes, ch. 11.

2 Eusèbe, hist. eccles. l. 5, c. 16.

3 Origène contre Celse, p. 116 et 190.

4 Voyage de Chardin, t. 5, c. 11, p. 160.

qui des deux étoit dans le bon chemin, en se précipitant du haut en bas de sa maison. Le R. P. Raphaël ne jugea pas à propos de tenter Dieu.

Les bons musulmans croient leur religion d'une telle évidence, qu'ils s'imaginent que tous les savans en connoissent la vérité (1). C'est ce qu'on peut prouver par le témoignage d'Azis Nézephi, auteur Tartare mahométan, dans un ouvrage qu'André Muller a fait imprimer en turc et en latin, à Cologne sur la Sprée, en 1665. « Qu'il n'y ait point » d'autre dieu que Dieu, et que Maho» met soit son serviteur et son envoyé, » ô ames religieuses! cela n'est point dif» ficile à comprendre; mais l'éducation » nuit à cette vérité, comme l'enseigne » l'envoyé de Dieu: tous les hommes nais» sent avec les principes de la vraie foi; » mais les pères et mères élèvent les uns » dans le judaïsme, les autres dans le

1 Dissertation historique de M. de la Croze, page 133.

» christianisme, et les autres dans la re-
» ligion des Mages ».

Les derniers siècles nous ont donné en Europe le barbare spectacle d'un grand nombre d'hommes qui ont mieux aimé mourir, que d'abjurer des sentimens que la secte dominante des chrétiens, croit être des erreurs dignes des supplices éternels.

Les Anabaptistes (1) ont leur martyrologe qui fait un gros volume. Celui qui a recueilli leurs erreurs, raconte qu'il en a vu « attroupés, jetés poings et pieds liés à
» l'eau et au feu, sans pousser seulement
» un soupir témoin de leur douleur. Ils
» avoient ordinairement cette sentence en
» la bouche : Bienheureux sont ceux qui
» souffrent la persécution, car à eux ap-
» partient le royaume des cieux. Vous
» eussiez dit, continue Florimond de Ray-
» mond, que c'étoient des agneaux qu'on
» menoit à la boucherie, sans se plaindre

1 Bayle, dict. art. *Anabaptistes*, note 5.

» ni s'agiter (1). Cette constance étonna » tellement plusieurs des assistans, qu'ils » ne se pouvoient ôter de la tête que ce » ne fût une chose peu chrétienne que de » faire mourir ces gens. Leur vie simple, » leurs bonnes mœurs, l'innocence ès » choses extérieures, et la persévérance » au combat de la mort, l'écriture citée » à tout coup, jetoient le peuple en de » merveilleux doutes ». Le père Catrou avoue que la fermeté dans les supplices étoit un caractère commun à tous les anabaptistes.

Les luthériens firent paroître autant de constance. Florimond de Raymond, un de leurs plus violens ennemis, n'en disconvient pas. « Les feux, dit-il (2), » étoient allumés par-tout. L'opiniâtre » résolution de ceux qu'on traînoit au gi- » bet, auxquels on voyoit plutôt empor- » ter la vie que le courage, en étonnoit

1 Florimond de Raymond, de la naissance de l'hérésie, liv. 1, c. 6; liv. 2, c. 4, n°. 4.

2 *Idem.* liv. 1, ch. 7; ch. 6, n°. 3.

» plusieurs : car comme ils voyoient les
» simples femmelettes chercher les tour-
» mens pour faire épreuve de leur foi,
» et, allant à la mort, ne crier que le
» Christ, le Sauveur, chanter quelques
» pseaumes, les jeunes vierges marcher
» plus gaîment au supplice qu'elles n'eus-
» sent fait au lit nuptial ; les hommes se
» réjouir, voyant les terribles et effroya-
» bles apprêts et outils de mort qu'on leur
» avoit préparés ; et, demi-brûlés et rô-
» tis, contempler du haut des bûchers,
» d'un courage invaincu les coups de te-
» nailles reçus, porter un visage et un
» maintien joyeux entre les crochets des
» bourreaux, être comme des rochers
» contre les ondes de la douleur, bref,
» mourir en riant : ces tristes et constans
» spectacles jetoient quelque trouble, non-
» seulement en l'ame des simples, mais
» même des plus grands, ne se pouvant
» la plupart persuader que ces gens n'eus-
» sent la raison de leur côté, puisqu'au
» prix de leur vie, ils la maintenoient

» avec tant de fermeté. Il arrivoit de-là » que plusieurs personnes, qui jusques-» là n'avoient pris aucune part à ces dis-» putes, étoient tentées d'examiner ce qui » pouvoit donner tant de mépris de la » mort à ces malheureux, et cet examen » finissoit par embrasser leurs sentimens. » Ainsi, plus on en envoyoit au feu, plus » on en voyoit renaître de leurs cen-» dres ».

M. de Thou rapporte à ce sujet une chose digne de remarque (1). Un homme avoit été condamné au feu pour avoir embrassé la réformation; on le lia à un poteau pour être brûlé; le bourreau, plus humain que les juges, mettoit le feu par-derrière, de peur de l'effrayer. *Viens*, lui dit-il, *et l'allume par-devant; si j'avois craint le feu, je ne serois pas ici. Il n'a tenu qu'à moi de l'éviter.*

Il n'est pas nécessaire de recourir au surnaturel pour rendre raison de ces faits. « La nature, dit Florimond, c. 1. p. 5, est

1 M. de Thou, préface de son histoire.

» suffisante pour nous faire supporter tou-
» tes peines et tourmens, ni plus, ni moins,
» qu'à ces jeunes gentilshommes Lacédé-
» moniens; il n'y avoit que la seule na-
» ture qui leur fît endurer les coups de
» fouet dont ils étoient flagellés, portant
» cependant parmi ces écourgées une face
» gaie et riante. La seule nature avoit as-
» sez de force en Scévola, pour, sans ap-
» parence de douleur, livrer ses mains au
» feu, regarder la graisse fondre d'un air
» indigné et non douloureux, afin d'éter-
» niser son nom par cet acte ».

Nous nous sommes servis des propres termes d'un auteur dont le témoignage ne doit pas être suspect aux catholiques, lorsqu'il parle avantageusement des protestans. On peut recourir au même auteur, et l'on y trouvera plusieurs autres faits; d'où il résulte que l'opiniâtreté des hommes est un des plus foibles argumens qu'on puisse employer.

Il n'y a pas jusqu'aux Athées même, qui n'aient eu leurs partis. Ricaut nous

apprend qu'il y en eut un exécuté de son temps à Constantinople, que l'on appeloit *Mahomet Effendi* (1). « Ce qu'il y eut » de plus étonnant, dit-il, c'est que pou» vant sauver sa vie en désavouant sa doc» trine, il aima mieux mourir de son im» piété que de se rétracter; et il disoit » que l'amour qu'il avoit pour la vérité, » l'obligeoit à souffrir le martyre, quoi» qu'il fût assuré qu'il n'avoit aucune ré» compense à espérer ».

Concluons donc avec Montaigne, « que » toute opinion est assez forte pour se » faire épouser au prix de la vie. Le pre» mier article, continue-t-il, du coura» geux serment que la Grèce jura et main» tint en la guerre Médoise, ce fut que » chacun changeroit plutôt la mort à la » vie, que les loix persiennes aux leurs. » Combien vit-on de monde, en la guerre » des Turcs et des Grecs, accepter plu» tôt la mort très-âpre, que de se décir-

1 Ricaut, hist. de l'état présent de l'Empire ottoman, l. II, c. 14.

» concire

» concire pour se faire baptiser ? Exem-
» plé de quoi nulle sorte de religion n'est
» incapable ».

Il y a plus de vérité dans ce discours que dans ce qu'assure l'abbé Houteville, qu'il n'est point vrai qu'il y ait eu des martyrs que chez les juifs et les chrétiens (1).

Il est plus raisonnable de dire avec M Jurieu (2), qu'il y a quelque chose d'équivoque dans la preuve que l'on tire de l'attachement d'une secte à ses sentimens; parce qu'il n'est point impossible que des gens s'entêtent d'une erreur ou d'une hérésie, jusqu'à vouloir mourir pour elle. Il ne nous faut pas d'autres preuves de ce prodigieux entêtement que les hommes ont pour leur religion, que de voir que les plus anciens cultes et les moins fondés ont encore des sectateurs. Il y a encore actuellement des Sabéens dans l'o-

1 La Religion prouvée par les faits, p. 408.

2 Hist. du Calvinisme et du Papisme, prem. part. c. 2, p. 164.

Antiochus Epiphanes, Hérode, Maximin, Galerius, et le roi Huneric.

Les deux plus fermes appuis du parti catholique, les deux plus grands ennemis du calvinisme, le duc de Guise et le cardinal son frère, furent massacrés à Blois; Brantôme assure avoir ouï dire à un prince, que la maréchal de Tavanes, le premier bourreau de la Saint-Barthélemi, mourut enragé; et l'auteur des additions à Castelnau, dit que les principaux auteurs et les plus ardens persécuteurs de la cruelle journée de Saint-Barthélemi, sont presqu'tous péris de mort violente.

Le ministre Léger, dans lequel on trouve plusieurs faits semblables, en circonstancie un entre autres, qui mérite d'être rapporté par sa singularité, et il l'appuie de l'autorité d'un acte public (1).

« Il ne faut pas non plus que j'oublie » en cet endroit, dit-il, l'exemple d'un » capucin missionnaire du Perrier en la

1 Hist. génér. des Eglises Vaudoises, liv. 2, c. 26, page 344.

» vallée de Saint-Martin : voici ce qu'en
» déposent six des principaux anciens et
» consuls de cette vallée-là, dans une at-
» testation dont je conserve l'original,
» datée du 13 octobre 1636. Es années
» 1626, 1627 et 1628, il y avoit au Per-
» rier en val-saint-Martin, un prédica-
» teur capucin, dont les romanistes fai-
» soient un fort grand état, et qui avoit
» aussi-bien le don d'impudence et de dé-
» guisement, pour nuire aux fidèles de
» la vallée, que celui d'amadouement,
» de souplesse et de libéralité pour sé-
» duire les ignorans, gagner les pauvres,
» et attirer les foibles et tous ceux qu'il
» savoit être en quelque sorte députés con-
» tre leurs pasteurs, à cause de la disci-
» pline qu'ils exerçoient contre leurs cri-
» mes, si bien qu'il en avoit gagné quel-
» que petit nombre, auxquels il avoit
» promis qu'il ne leur resteroit plus au-
» cun scrupule, dès qu'ils l'auroient en-
» tendu prêcher. Ils allèrent donc à son
» sermon; mais il leur restoit encore quel-

» ques difficultés. Le moine leur dit ; si ce
» que je vous ai prêché n'est point la vé-
» rité, je veux que tout-à-l'heure le dia-
» ble m'emporte. Il n'eut pas plutôt pro-
» noncé ces paroles, que tout à l'instant
» il changea de couleur, devint noir com-
» me une cheminée, trembla et frissonna,
» et fut secoué d'une façon étrange. Ce
» que voyant les auditeurs, ils furent tous
» aussi remplis de frayeur et tellement
» étourdis, qu'il n'y eut qu'un nommé Si-
» méon de Brigue qui eut le courage de
» s'approcher pour secourir le pauvre ca-
» pucin. Il ne l'eut pas plutôt abordé, que
» voilà le moine en l'air avec une telle vî-
» tesse, que tout ce qu'il put faire, fut
» de l'attraper par les pieds et de le tirer
» par le bas. Il disputa ainsi environ un
» quart-d'heure avec le diable à qui l'au-
» roit, et pendant que les autres s'amu-
» soient à faire forces signes de croix,
» enfin le diable le lâcha, et on ne sait
» pas trop ce que devint le moine après
» cette aventure ». On en croira ce que

l'on voudra ; mais il vrai de dire qu'il n'y a aucun fait favorable à la religion chrétienne, mieux prouvé que celui-là : ceux qui l'attestent, étoient de la première considération dans le pays. On peut voir leurs noms dans Léger ; ils parlent avec la plus grande confiance. « Ce que dessus » est publiquement notoire, tant aux ré- » formés qu'aux papistes de cette vallée » de Saint-Martin qui vivoient en ces » temps-là, disent-ils, et ne peut-être » contredit : ce que nous soussignés at- » testons avec vérité, comme chose tri- » viale et incontestable, et que nous avons » souvent ouï raconter aux spectateurs » eux-mêmes ; en foi de quoi nous avons » donné le présent témoignage de notre » propre main, le 13 octobre 1636 ».

Les Quakers ou Trembleurs se sont aussi crus favorisés sensiblement du ciel ; ils ont soutenu que le juge Bennet (1), qui étoit fort opposé à Fox, avoit été puni de Dieu miraculeusement.

1 Etechius, liv. 1, p. 47.

Enfin, il n'est pas jusqu'aux païens, qui n'aient pu autoriser l'idolâtrie par cette même preuve. Aulus Pompeius, tribun du peuple, ayant insulté Partobace, prêtre de Cybèle, qui étoit venu annoncer la victoire de la part de la déesse, tomba malade aussi-tôt qu'il fut de retour en sa maison, et mourut.

Ménophanès, un des généraux de Mithridate, ayant pillé Délos (1), ni lui ni son maître ne purent échapper à la vengeance du dieu : car après cette expédition, Ménophanès étant déjà en pleine mer, des négocians qui s'étoient sauvés du massacre, trouvèrent moyen de joindre son vaisseau, d'y entrer et de le tuer. Quant à la mort de Mithridate, chacun en connoît les circonstances.

Ceux qui volèrent l'or sacré de Toulouse, furent tous malheureux ; ce qui donna même occasion à un proverbe fameux. Celse se vantoit de pouvoir produire un grand nombre d'exemples d'im-

1 Plutarque, vie de Marius.

pies punis pour avoir méprisé la religion païenne (1). On peut en voir quelques-uns dans Lactance et dans Eusèbe (2).

Voilà comme dans tous les partis on prétend justifier ses prétentions. Ces faits ne prouveroient qu'autant qu'il seroit constant que la Providence a ordonné que les persécuteurs des justes doivent être malheureux dès cette vie ; mais comme ceux qui emploient cet argument, conviennent que les jugemens de Dieu sont impénétrables, et qu'il y a des criminels qui vivent et qui meurent en paix, tandis qu'il y a des saints dont la vie n'est qu'une suite continuelle de malheurs, on ne peut tirer aucun avantage des faits de cette nature, dont il y a des exemples dans toutes les sectes. C'étoit le sentiment de Montaigne, qui s'exprime à ce sujet avec un grand sens.

« Je trouve mauvais, dit-il (3), ce que

1 Origène, t. V.

2 Lactance, l. 2, c. 7, p. 164. Eusèbe, *prep. Evang.* t. IV, p. 130.

3 Montaigne, t. I, c. 31.

» je trouve en usage, de chercher à affer-
» mir et à appuyer notre religion par la
» prospérité de nos entreprises; car le
» peuple étant accoutumé à ces argu-
» mens plausibles et proprement de son
» goût, il est dangereux, quand les évé-
» nemens viennent à leur tour contraires
» et désavantageux, qu'il en ébranle sa
» foi : comme aux guerres où nous som-
» mes pour la religion, ceux qui eurent
» l'avantage aux rencontres de la Roche-
» Abeille en 1569, faisant grande fête de
» cet accident, et se servant de cette for-
» tune pour certaines approbations de
» leur parti; quand ils viennent après à
» excuser leur défortune de Moncontour
» et de Jarnac, sur ce que ce sont verges
» et châtimens paternels, s'ils n'ont un
» peuple tout à leur merci, ils lui font as-
» sez aisément sentir que c'est prendre
» d'un sac deux moutures, et souffler le
» chaud et le froid. Il vaudroit mieux
» l'entretenir des vrais sentimens de la vé-
» rité ».

CHAPITRE IX.

Les hommes sont-ils plus éclairés qu'ils ne l'étoient avant l'évangile?

Un des articles fondamentaux de la religion chrétienne est, que Dieu prenant pitié du genre humain, et le voulant tirer de sa misère et de l'ignorance où il étoit réduit, a envoyé son fils unique sur la terre pour éclairer les hommes, et leur inspirer l'amour de la vertu. S'ils ne sont pas plus éclairés et plus sages qu'ils ne l'étoient avant l'incarnation du verbe, n'aura-t-on pas raison de dire qu'elle étoit inutile?

Pour examiner si les hommes sont plus éclairés qu'ils ne l'étoient avant Jésus-Christ, il est nécessaire de faire une courte récapitulation de la théologie païenne.

Toutes les nations policées admettoient une divinité; ce qui a fait dire à Aristote (*De cœlo*, livre I, chapitre 3, page 434),

que tous les hommes soutenoient qu'il y avoit des dieux; et à Velleius (*De naturâ Deorum*, livre I, page 184, édit. estrad. de d'Olivet): « Quel peuple, quelle sorte » d'homme n'a pas, indépendamment de » toute étude, une prénotion des dieux? » En effet, puisque ce n'est point une opi- » nion qui vienne de l'éducation, ou de » la coutume, ou de quelques loix humai- » nes, mais une créance ferme et unanime » parmi tous les hommes, sans en excep- » ter un seul, c'est donc par des notions em- » preintes dans nos ames, ou plutôt in- » nées, que nous comprenons qu'il y a » des dieux; or, tout jugement de la na- » ture, quand il est universel, est né- » cessairement vrai: il faut donc recon- » noître qu'il y a des dieux; et puisque » les plus savans et les ignorans s'accor- » dent là-dessus, il faut donc reconnoître » aussi que les hommes ont naturellement » une idée des dieux, ou, comme j'ai dé- » jà dit, une prénotion ».

Cicéron s'exprime de même en parlant

en son nom dans le premier livre des Tusculanes, et dans le premier des Loix.

Il n'est pas question d'examiner ici le principe sur lequel il s'appuie, ou de savoir si nous avons effectivement une *idée innée* de Dieu. Ce n'est pas-là le fait dont il s'agit actuellement; et quoiqu'il soit vraisemblable qu'il y ait encore des peuples barbares et sauvages, qui ne reconnoissent pas Dieu, et qui n'admettent aucun culte, cependant l'existence d'un Être suprême a été regardée chez tous les peuples policés comme le premier article de la religion (1).

Platon et les Platoniciens avoient des idées très-saines sur la nature de Dieu (2). Saint Augustin convient que leur Dieu est incorporel. « Ces philosophes, dit-il (3), » que la renommée et la gloire ont éle- » vés avec raison au-dessus des autres, » ont bien vu que Dieu ne pouvoit point

1 Hist. de la Philosophie païenne, t. I, p. 8.
2 Phœdon, t. I, p. 71. Rep. t. II, p. 281.
3 *De civitate Dei*, liv. 8, c. 6, t. 7, p. 195.

» être corps. Ils ont cherché Dieu dans ce » qui étoit immuable ».

Le dogme de la spiritualité de Dieu a été admis par les plus excellens philosophes, comme le remarque l'ancien auteur de la vie d'Homère (1) : il ne faut pas cependant le conclure de tous les endroits où Dieu est appelé *Automatos ;* car souvent ce mot n'exclut pas un corps léger et subtil, ce qu'il seroit facile de prouver par divers témoignages des anciens (2).

Les Indiens pensent de même que les chrétiens sur la nature de Dieu, et on trouve dans leurs livres que Dieu est une substance spirituelle, immense et éternelle (3).

Les poètes mêmes ont bien compris qu'il ne pouvoit y avoir qu'un vrai Dieu. Le Jupiter d'Homère est plus fort que tous les dieux et les hommes ensemble (4) ; ce-

1 Page 336, édit. de Gète.

2 Hist. de la Philosophie païenne, t. I, p. 62.

3 Délon. voyages, t. III, p. 1.

4 Iliade, liv. 8, v. 29.

lui de Virgile gouverne les dieux et les hommes (1).

..... O! qui res hominumque Deûmque,
Æternis regis imperiis et fulmine terres.

Platon ne reconnoît proprement qu'un Dieu (2); il l'appelle le père et l'auteur de toutes choses. Il n'y a qu'un Dieu, dit Aristote (3), à qui l'on a donné plusieurs noms.

Ceux qui étoient plus éclairés que les autres, chez les païens, convenoient que c'étoit déshonorer la divinité, que d'admettre la pluralité des dieux. Tertullien nous l'apprend lui-même lorsqu'il fait cette interrogation (4). *Nonne conceditur de æstimatione communi, aliquem esse sublimiorem et potentiorem, velut principem mundi, perfectæ potentiæ atque majestatis? nam et plerique sic disponunt divini-*

1 Enéide, liv. 1, v. 233.
2 Plutarque, t. II, p. 1000.
3 Aristote, *de mundo*, c. 7, p. 615.
4 Apol. ch. 24.

tatem et imperium summæ dominationis penes unum, ut officia ejus penes multos esse velint. « Ne convenez-vous pas assez » généralement qu'il y a un être plus puis» sant que les autres, que l'on peut ap» peler le prince du monde, dont la puis» sance et la majesté sont parfaites? Le » souverain empire n'appartient qu'à un » seul, qui se sert des autres divinités » comme de ses ministres ».

Le païen Maxime, écrivant sur ce sujet à saint Augustin, avoue que c'est une folie que de nier l'unité des dieux; il prétend même excuser les gentils, en soutenant que, selon eux, les diverses divinités ne sont que les différentes vertus de l'Être suprême (1): *Equidem esse unum Deum summum, sine initio sine prole naturæ, seu patrem magnum atque magnificum, quis tam demens, quis tam mente captus neget esse certissimum?*

Selon Sénèque, la divinité est immuable, parce qu'il ne lui est pas permis de

1 Dans saint Augustin, épître 15, t. II, p. 20.

ne pas suivre ce qu'il y a de plus parfait, *quià non licet ab obtimis aberrare.* (1). Il n'y a point de philosophe qui, en admettant la divinité, n'ait avoué que l'Être suprême devoit être éternel.

Plutarque croit qu'il est possible (2) qu'il y ait quelque nation qui ne reconnoisse point Dieu; mais qu'il est impossible d'en trouver une, qui, croyant en Dieu, ne convienne de son éternité et de son immortalité.

Les plus célèbres philosophes ont cru que Dieu est par-tout; c'est d'après eux que les poètes on dit: *Jovis omnia plena.*

C'est en supposant l'immortalité de Dieu, que Themistius et Simplicius enseignent que les pélerinages sont des dévotions peu convenables. « Dieu, disent » ils (3), que vous prétendez aller hono- » rer au loin, est chez vous: il est par-tout.

1 *De beneficiis*, liv. 6, c. 23, p. 26.

2 Tome II, p. 105.

3 Themistius, *ora.* 4, p. 49. Simplicius, page 2, h. 9.

» Les poètes même ont enseigné que Dieu » avoit une science sans bornes ». Cette doctrine se trouve établie dans presque tous les écrits qui nous restent de la philosophie païenne. Un philosophe interrogé si les hommes pouvoient cacher leurs actions à Dieu, répondit que les pensées mêmes des hommes étoient connues à la Divinité. Valère Maxime attribue cette réponse à Thalès. D'autres la donnent à Psittacus. *Nihil Deo clausum*, disoit Sénèque.

C'étoit non-seulement un dogme presque universellement reçu, que Dieu avoit une connoissance parfaite de tout ce qui étoit arrivé et de tout ce qui arrivoit; mais aussi le peuple et les plus fameux philosophes convenoient qu'il connoissoit l'avenir. Les oracles, si honorés chez tous les peuples, prouvent quel étoit le sentiment du vulgaire. Les dernières paroles de Socrate font voir qu'il étoit persuadé que ce qu'il y a de plus caché dans l'univers, n'étoit pas inconnu à Dieu.

« Je vais mourir, dit-il : il vous reste » encore du temps à vivre ; Dieu seul sait » lequel de nous s'en trouvera le mieux ».

Ammonius Hermès s'exprime (1) sur cette matière aussi exactement que le pourroit faire un théologien chrétien. « Il faut dire, ce sont ses termes, que » Dieu connoît le passé et l'avenir de la » manière qui lui convient, c'est-à-dire, » par une seule connoissance immuable ; » et il ne faut pas penser que les contin- » gens doivent arriver, parce que Dieu » les a prévus, puisqu'il ne les prévoit » que comme ils doivent arriver ».

La toute-puissance divine étoit un dogme de la philosophie de Socrate ; et Xénophon fait dire à Cléarque (2), que tout est soumis aux dieux, et que leur souverain pouvoir s'étend sur toutes choses.

Dieu est la bonté même, selon les pla-

1 *Comment. art. de interpret.* liv. 2, 5, 6, p. 207 et 208.

2 Expédition de Cyrus, t. II, p. 285.

toniciens (1). Les hommes sont l'objet de cette bonté. Il faut chercher une autre cause du mal, que cet être bienfaisant.

Platon pensoit si orthodoxement sur la Providence, que les pères se sont imaginés qu'il avoit puisé sa doctrine chez les juifs. Il prouve au long, dans le Traité des loix, que la Providence s'étend jusqu'aux plus petites choses (2).

« Voyez donc, Cébès, disoit Platon, » si de tout ce que nous venons d'expli- » quer, il ne s'ensuit pas nécessairement » que notre ame est très-semblable à ce qui » est divin, immortel, intelligible, simple, » indissoluble, et toujours semblable à lui; » et que notre corps ressemble parfaite- » ment à ce qui est humain, mortel, sen- » sible, composé, dissoluble, toujours » semblable à lui-même; cela étant, ne » convient-il pas au corps d'être bientôt

1 *Plato de republ.* liv. 2, p. 377. Munnius dans Eusèbe. Ev. liv. 11, p. 744.

2 *De legibus*, p. 900.

» dissous, et à l'ame de demeurer indis-» soluble (1) » ?

Les Grecs et les Romains croyoient que l'immortalité de l'ame est une de ces vérités que l'on ne peut contester sans impiété. Encore actuellement, presque tous les peuples, même les plus barbares, sont d'accord avec les chrétiens sur ce dogme.

Le paganisme, sans le secours de la révélation, a eu des idées saines sur la divinité, sur la spiritualité et sur l'immortalité de l'ame. Voyons maintenant s'il a eu une connoissance exacte des vrais principes de morale.

Il est certain que les plus célèbres philosophes ont enseigné que l'homme étoit libre; ils croyoient, comme nos théologiens, que, sans liberté, il ne pouvoit y avoir de morale. Proclus a fait un livre (2) pour concilier la liberté avec la prévision.

1 Phædon, trad. de Dacier, p. 80.
2 *Fabricii biblioth. Græca.* t. 8, p. 496.

L'élite des philosophes a toujours cru qu'il y avoit des choses justes et injustes en elles-mêmes, et qu'il y avoit une loi éternelle qui devoit être la règle de nos actions. Cette loi éternelle, qui doit être la règle de nos actions, est Dieu même, auquel les pythagoriciens, suivis en cela par Platon, vouloient que nous tâchassions de ressembler, autant que cela étoit possible, à l'infirmité humaine.

Les mêmes philosophes se sont bien apperçus que nos actions, pour être parfaites, doivent être rapportées à la source de la perfection; ce qui a fait dire à Pythagore (1), que nous devons avoir Dieu incessamment en vue; à Plutarque (2), qu'il faut référer le principe de nos actions à Dieu; et à Marc-Antonin (3), que nous ne ferons jamais aucune bonne action si nous ne la rapportons à Dieu: aussi défendoit-il de se laisser déterminer par le

1 Jamblique, ch. 28, n°. 137, p. 115.

2 *De genio Socratis*, p. 580, trad. d'Amiot.

3 Liv. 3, sect. 15; p. 37.

seul motif du plaisir, lorsqu'on devoit agir, parce que c'est le principe de tous les crimes.

Saint Augustin convenoit (1) qu'il se trouvoit des vérités dans les livres des païens sur le culte de Dieu. *Deque ipso uno Deo colendo, nonnulla inveniuntur apud eos.* On peut voir à ce sujet les lois de Zaleucus, et sur-tout la préface, qui en est admirable. M. Bayle assure (2) que ce n'est pas sans raison que Scaliger l'a traitée de divine; elle marque le plus clairement du monde, selon lui, la nécessité du culte intérieur et la pureté de l'ame, si l'on veut servir les dieux légitimement. En effet, Zaleucus ordonne (3) de se purifier l'ame de toutes sortes de crimes, parce que Dieu n'étoit point honoré par les sacrifices des méchans, quel-

1 *De doctrinâ Christi*, liv. 2, ch. 40, tome III, page 42.

2 Pensées diverses, t. III, p. 236.

3 Diodore de Sicile, liv. 12, p. 64. Stobeetæ I, page 278.

ques dépenses qu'ils fissent, mais seulement par la vertu et par l'exercice des bonnes actions; ce qui est conforme à ce que l'on lit dans Cicéron (1). *Cultus autem deorum optimus, idemque certissimus atque sanctissimus, plenissimus pietatis, ut nos semper purâ, integrâ, incorruptâ, et voce et mente veneremur.* Ce ne sont pas les seuls philosophes qui ont connu le prix et la nécessité du culte intérieur.

Les Egyptiens demandoient à Dieu la purification et le salut de l'ame (2). On lisoit, au rapport de Porphyre, ces deux vers dans le temple d'Epidaure. (3)

Castus adorati conscendat limina templi,
At castum dicat, si modo sancta sapit.

L'amour de Dieu, cette importante vérité, que des théologiens ont tâché d'a-

1 *De naturâ deorum*, l. II, p. 228.

2 *De abstinentiâ*, liv. 2, sect. 19. *Voyez* aussi S. Cyrille contre Julien, liv. 9, p. 311.

3 Jamblique, *de mysteriis*, sect. 10, c. 9, p 178.

néantir

néantir parmi les chrétiens, a été recommandé par plusieurs philosophes célèbres.

Aimez Dieu plus que votre ame, disoit Sextus le pythagoricien. Le vrai philosophe, selon Platon, c'est celui qui aime Dieu : c'est saint Augustin qui a trouvé cette doctrine dans le disciple de Socrate. *Ipsum autem verum ac summum bonum Plato dicit Deum : undè vult esse philosophum amatorem Dei, ut, quoniam philosophia ad beatam vitam tendit, rursus ideo fit beatus qui Deum amaverit* (1).

L'amour du prochain étoit regardé comme une vertu indispensable. *Dum inter homines sumus*, dit Sénèque (2), *colamus humanitatem ; non timori cuiquam, non periculo simus.* C'étoit un principe reçu non-seulement chez les philosophes, mais chez tous les peuples, qu'il falloit traiter les autres hommes comme nous souhaiterions en être traités.

C'est en conséquence de cette vérité

1 *De civitate Dei*, t. VIII, c. 8 ; t. I, p. 197.
2 *De irâ*, liv. 3, c. 43.

que l'hospitalité étoit respectée dans les temps reculés ; tous les hommes se croyoient frères, et on auroit eu autant d'horreur de celui qui auroit refusé sa maison à un étranger, que nous en aurions présentement d'un père qui refuseroit de recevoir son fils chez lui.

Il y avoit, dans l'île de Crète, des maisons publiques destinées pour les étrangers, et l'on punissoit chez les Lucaniens ceux qui refusoient leurs maisons à un voyageur après le soleil couché.

Il n'y a point de père de l'Eglise qui ait parlé avec plus de force contre ceux qui refusent de secourir les pauvres, qu'un philosophe chinois, qui disoit que le *riche* (1), *celui même qui s'est légitimement enrichi, est un voleur, lorsqu'il a laissé souffrir l'indigent* : ce qui a beaucoup de rapport avec l'expression de saint Ambroise : « Vous ne l'avez pas nourri, donc » vous l'avez tué. » *Non pavisti, ergo occidisti.*

1 Legat. t. II, p. 109

Le pardon des injures et l'amour des ennemis n'ont pas même été inconnus aux païens. Pythagore vouloit qu'on ne se vengeât de ceux qui nous ont offensés, qu'en tâchant de les rendre nos amis. Socrate dit dans le Criton, *qu'il n'est pas permis à un homme qui a été offensé par une injure, de s'en venger par une autre;* et c'est par ce passage que Celse prouve que la défense de se venger n'a pas été introduite dans le monde par Jésus-Christ.

Le précepte que Pythagore recommandoit le plus, c'est de dire la vérité. Selon Marc-Antonin, l'homme de bien dit toujours vrai. Cet empereur ne craint pas même d'assurer que l'on ne peut mentir, sans commettre une impiété. Le mensonge étoit mis par les Perses, au rang des plus grands crimes.

« Qui est-ce qui voudroit se parjurer, » dit Aristote (1)? Les parjures doivent » craindre la punition divine, et ils sont » déshonorés chez les hommes; quand bien

1 Réthorique, liv. 18, t. 2, p. 267.

» même leur crime seroit caché aux mor-
» tels, les immortels ne l'ignoreroient pas».

On avoit une si grande horreur du parjure, qu'on a vu des gens n'oser consommer un mensonge par ce crime. C'est ce qui arriva à Lucius Flaminius (1), qui fut chassé du sénat pour avoir fait mourir un criminel dans une débauche, par complaisance pour une femme de mauvaise vie: il le nia; mais, dès qu'on voulut s'en rapporter à son serment, cet homme, qui n'avoit pas craint de mentir, n'osa se parjurer.

Marc-Antonin rendoit graces aux dieux, de ce qu'il avoit conservé la chasteté dans sa jeunesse. Les poètes, même les plus licencieux, ont célébré cette vertu. On trouve ces deux vers dans Tibulle:

Casta placent superis, puro cum veste venite,
Et manibus puris sumite fontis aquam.

Aristote (2) veut qu'on punisse les jeunes gens qui s'accoutument à tenir

1 Plutarque.
2 *De Repub.* liv. 8, c. 17, p. 448.

des discours propres à blesser la pudeur, et qu'on traite avec ignominie les gens âgés lorsqu'ils ne seront pas plus retenus; sa raison est que l'habitude de dire le mal conduit à celle de le faire. Rien n'est plus sage que la sentence d'Epictète sur cette matière (1). Il blâme tous les discours contraires à la chasteté : il veut que l'on reprenne ceux qui en tiennent, si l'on a quelque supériorité sur eux, sinon, il conseille que, par un silence triste et morne, on témoigne qu'on n'approuve pas leur conversation. «L'homme de bien, » selon Ménandre (2), ne doit ni corrom- » pre, ni commettre d'adultère ».

La fidélité conjugale n'est pas moins un devoir pour le mari que pour la femme, si l'on en croit Sénèque : *Sicut illi nil cum adultero, sic tibi nil esse debere cum pellice.* Il y avoit des loix, dans presque tous les pays, qui punissoient sévèrement ceux qui ne respectoient pas la

1 Simplicius, p. 285.

2 Sénèque, ép. 94, p. 498.

couche nuptiale. La loi Julienne condamnoit à la mort ceux qui, *cum masculis nefandam libidinem committere audent.*

Les livres moraux des Chinois, des Japonois et des Siamois, contiennent les plus grands principes de la morale. Confucius est rempli de sentences, qu'il seroit à souhaiter pour le bonheur du genre humain, que tous les hommes pratiquassent.

Les Siamois ont une loi composée de plus de deux cents articles, dont quelques-uns s'accordent avec ce qu'il y a de plus excellent et de plus difficile dans la morale évangélique, comme le mépris de soi-même, de ne rien réserver pour le lendemain, de n'avoir qu'un seul vêtement.

Le père Tachard convient qu'un chrétien ne peut rien enseigner de plus parfait que ce que la religion des Siamois (1) prescrit par rapport aux mœurs et à la conduite : « Elle leur ordonne, dit-il, de

1 Hist. nat. et polit. du royaume de Siam, 2e part. page 7.

» faire le bien, et ne leur défend pas seu-
» lement les actions mauvaises, mais en-
» core tous desirs et toutes pensées crimi-
» nelles (1) ».

Un voyageur moderne, qui a été au Japon et qui paroît fort instruit (2), dit que la nation japonoise, considérée en général, fournit une preuve évidente que les lumières de la raison naturelle et les loix du magistrat peuvent sûrement diriger et conduire tous ceux qui veulent pratiquer la vertu, et conserver la pureté de leur cœur.

On auroit pu traiter ce sujet plus au long; rien n'est plus aisé que de trouver dans les ouvrages des païens, et sur-tout dans ceux des philosophes, des dogmes aussi purs que ceux que le christianisme enseigne. Il y a des livres entiers sur ce sujet. On peut voir entre autres les *quæstiones Alnetanæ* de M. Huet, l'histoire de la philosophie païenne, et le douzième cha-

1 Voyages, t. VI, p. 368.
2 Kempfer, hist. du Japon, liv. 3, c. 2.

pitre du quatrième livre de Grotius, sur *la vérité de la religion chrétienne ;* et on trouvera que Lactance a eu raison d'avancer (1), que si quelqu'un vouloit recueillir toutes les vérités que les philosophes ont enseignées, on en feroit un corps de doctrine qui seroit conforme aux principes de la religion chrétienne. Cette comparaison même n'auroit pas flatté Celse (2), puisqu'il soutenoit que les philosophes avoient traité avec beaucoup plus d'esprit et de clarté les vertus morales, que les chrétiens.

CHAPITRE X.

Les hommes sont-ils plus parfaits depuis l'avénement de Jésus-Christ ?

Nous venons de voir que, de l'aveu même des chrétiens, Jésus-Christ n'a appris aucune vérité nouvelle aux hommes,

1 *De vitâ beatâ*, liv. 7, sect. 1, p. 664.
2 Origène, p. 274.

et que tous les devoirs que la religion prescrit, ne sont autre chose que ce que la lumière naturelle nous enseigne ; examinons présentement si les hommes sont meilleurs depuis que Dieu a envoyé son fils pour les réformer. Il semble que leur perfectionnement devoit être un des principaux objets de la sagesse divine dans l'incarnation.

Origène (1) le croyoit; Eusèbe (2) l'a bien compris, lorsqu'il a dit qu'elle a corrigé les peuples barbares, et qu'elle a détruit les coutumes impies qui s'étoient introduites chez eux. C'est aussi ce que pensoit saint Augustin (3) : en parlant des infidèles, et voulant exalter les chrétiens, il fait remarquer leur équité, leur droiture, leur candeur, leur bonne-foi, leur piété, leur retenue, leur union, leur charité, leur force, leur patience, leur désintéressement.

1 Origène contre Celse, p. 2 et 55.
2 Prép. Evang. liv. 1, c. 4, p. 11.
3 Bourdaloue, Dominicales, t. IV, p. 249.

Cette matière faisoit le sujet d'un livre que Théophane, archevêque de Nicée, composa dans le quatorzième siècle contre les juifs : on en conserve le manuscrit à Rome (3).

L'auteur cherchoit à prouver dans le quatrième livre de son ouvrage, que l'évangile avoit Dieu pour auteur, puisqu'il avoit rendu les hommes plus sages que la loi ancienne n'avoit pu faire; mais si l'on faisoit voir que les hommes sont aussi méchans qu'ils l'étoient avant la loi nouvelle, on pourroit objecter, à ceux qui se sont servis de cet argument, que l'arrivée de Jésus-Christ sur la terre étoit inutile, ou n'a point eu d'effet : c'est ce qu'il n'est pas difficile de démontrer. Le christianisme a eu cela de commun, dans son commencement, avec toutes les sectes naissantes, que l'on y remarqua un très-grand zèle et beaucoup d'union. Le zèle fut même porté au-delà de ses justes bor-

1 Oudin, t. XIII, p. 133. Fabricius, *de larg.* page 125.

nes, puisqu'on lui sacrifia plusieurs fois la vérité ; et quoiqu'il y eut des hommes très-corrompus parmi ceux qui prenoient le nom de chrétiens, on peut dire en général qu'il y avoit dans cette société beaucoup de gens remplis de respect pour Dieu et d'amitié pour les autres hommes. On retrouvoit chez eux ce que l'on avoit déjà vu chez les pythagoriciens et chez les esséniens.

Les derniers siècles ont donné un pareil spectacle (1). Les plus grands ennemis des luthériens, des calvinistes, des anabaptistes et des quakers, n'ont pu s'empêcher de donner des éloges à la piété et à la régularité de ces sectes naissantes.

Cet état de perfection ne dura pas long-temps chez les premiers chrétiens : les pères se plaignirent bientôt qu'il n'y avoit plus de charité dans leur vie, ni de discipline dans leurs mœurs; que le temps avoit effacé toutes les vertus chrétiennes;

1 Florimond de Raymond, de la naissance de l'hérésie, p. 227. Grotius, l. 1, p. 117.

que les sarrasins et les païens gardoient leurs loix et leurs coutumes avec plus d'exactitude que les chrétiens. Ce sont les propres expressions de saint Cyprien (1), de saint Grégoire de Nazianze, et du pape Grégoire VII. Les disputes sur la religion sont presque aussi anciennes que Jésus-Christ même. Parmi ses disciples, chacun chercha à faire triompher ses sentimens propres. Ces querelles donnèrent lieu à ces assemblées qu'on a appelées *Conciles*, où souvent la violence et la brigue firent rendre des décisions que l'on força de respecter comme si elles fussent discendues du ciel. Les prêtres ayant été admis à la confiance des princes, portèrent l'ambition et l'ingratitude jusqu'à vouloir persuader aux peuples que l'autorité souveraine étoit subordonnée à la juridiction ecclésiastique; et, à la faveur d'un principe aussi séditieux, on a vu plusieurs fois des états bouleversés, et des princes détrônés.

1 *Voyez* la préface de la fréquente Communion, art. 36.

L'histoire de l'Empire d'Allemagne en fournit plusieurs exemples. Ce n'est pas sans étonnement qu'on lit dans Silhon, *que la religion chrétienne est venue confirmer la santé languissante des états sous le règne de l'idolâtrie, et serrer davantage les nœuds de l'obéissance que les peuples doivent aux princes.* C'est ce qui été refuté très-solidement par Bayle (1). « Depuis le quatrième siècle jusqu'au nôtre, » dit-il, les conspirations, les séditions, » les guerres civiles, les révolutions, les » détrônemens, ont été des choses aussi » fréquentes parmi les chrétiens, que » parmi les infidèles. Si certains pays y » ont été moins sujets, ce n'est pas la loi » chrétienne qui en a été la cause; il faut » attribuer cette différence aux divers gé- » nies des peuples, et à la diverse cons- » titution des gouvernemens : les émo- » tions et les catastrophes qui ont trou- » blé, ou même bouleversé les états, ont

1 Réponses aux questions d'un Provincial, c. 21, p. 300.

» été souvent causées par la religion; et ce » sont principalement celles-là qui ont été » turbulentes et furieuses ».

On voit par-là qu'il y a beaucoup à rabattre de ce que dit M. Silhon : on peut opposer, aux trophées qu'il a érigés à la religion chrétienne, non-seulement la pratique de plus de douze siècles, mais aussi les cruels reproches que se font tour-à-tour les catholiques romains et les protestans.

Ceux-là reprochent à ces derniers un esprit brouillon, factieux, inquiet, des maximes républicaines, de l'adversion pour la monarchie, des dogmes incompatibles avec le repos des états, et propres à inspirer un génie ambitieux, entreprenant, toujours en action, s'il n'est opprimé par une force majeure.

Les accusations qu'un père de l'Oratoire a faites contre les huguenots, dans le gros volume qu'il oppose à l'historien de l'*Edit de Nantes*, sont si graves, surtout par rapport à l'esprit de rébellion,

qu'il n'y a point de souverains catholiques, qui, ajoutant foi à ce portrait, n'aimassent mieux laisser la plupart de leurs provinces désertes, que de les voir peuplées de semblables habitans. Voilà l'idée que les catholiques romains se font de ceux qu'ils appellent *calvinistes*, *presbytériens*, *puritains*.

Les protestans, de leur côté, ne cessent (1) de soutenir que le *papisme* doit être banni de tous les états, puisqu'il dispense les sujets du serment de fidélité prêté aux souverains séparés de la communion de Rome, et qu'il ne travaille qu'à se rendre maître de tout, soit par des conspirations cachées, soit par la révolte ouverte des peuples.

Ces reproches ne sont pas sans fondement. L'on a vu commettre les plus affreux assassinats par un zèle ardent pour la religion catholique. Celui qui tua le fameux Guillaume de Nassau, prince d'Orange, disoit, au milieu des plus affreux

1 Préface gén. de l'hist. de l'édit. de Nantes.

tourmens, qu'il se tenoit heureux d'avoir rendu un si grand service à la religion catholique et au roi d'Espagne son maître (1).

Jacques Clément s'étoit mis dans l'esprit qu'il gagneroit la couronne du martyre en tuant Henri III. Jean Châtel disoit à ses juges qu'il croyoit avoir fait une action méritoire, en attentant à la vie d'un prince qui n'étoit pas réconcilié avec le saint-siége, et qui, par conséquent, ne dévoit pas être regardé comme un roi légitime.

Ce furent ces mêmes principes qui animèrent Ravaillac, et qui coûtèrent la vie au plus grand roi de la France. Nous avons vu plus haut (chapitre 7), les diverses violences qui ont été employées contre les païens pour les amener au christianisme; le zèle des orthodoxes est encore bien plus grand contre ceux d'entre les chrétiens dont la créance ne s'accorde pas entièrement avec la leur.

1 Lettres d'Ossat, t. I, liv. 13, p. 391.

Ce ne fut d'abord que par les châtimens spirituels que l'on sévit contre ceux à qui l'on donnoit le nom d'hérétiques; les prêtres ayant acquis un très-grand crédit depuis que les empereurs étoient chrétiens, l'exil et ensuite la mort furent le partage de ceux qui s'éloignèrent de la secte dominante. En péchant contre les premiers devoirs de l'humanité, on s'imagina plaire à Dieu; et plus on étoit cruel, plus on étoit censé avoir de la religion. C'est ce qui a fait dire à un auteur fameux (1): « Je me suis vingt fois étonné » que les juifs, qui haïssent si obstiné- » ment les chrétiens, et qui étant ré- » pandus dans tout le monde, savent ce » qui s'y passe, et peuvent transporter » les nouvelles dans tous les pays, n'aient » pas traduit en diverses langues, chi- » noise, japonoise, malabaroise, l'his- » toire des chrétiens; car ils dispose- » roient par-là toutes les nations à ne pas

1 La France toute Catholique sous le règne de Louis le Grand, p. 66.

» souffrir que les chrétiens s'établissent » chez elles ».

Cet esprit de persécution avoit gagné jusqu'au bon roi saint Louis, qui disoit confidemment à Joinville(1), « que quand » un laïc entendoit médire de la religion » chrétienne, il devoit la défendre, non- » seulement de paroles, *mais à bonne épée* » *tranchante*, en frapper les médisans et » les mécréans à travers le corps, tant » qu'elle pourra y entrer ».

C'est une violation manifeste des préceptes des premiers docteurs de l'église, qui avoient décidé, que *la violence ne devoit jamais être employée en faveur de la vérité*. Ceux qui parloient de la sorte, n'avoient aucun pouvoir sur la terre. Leurs successeurs, devenus tout-puissans, ne mirent aucune différence entre les rebelles à l'état, et ceux qui ne reçoivent pas aveuglément les décisions de l'église.

Le cardinal du Perron est convenu que les premiers pères de l'église ne pensoient

1 Joinville, de Ducange, p. 12.

pas de même que les évêques du dernier siècle, sur la conduite que l'on doit tenir à l'égard des hérétiques. « Les règles » de la prudence chrétienne, pour la con» servation de la religion, l'église (1) les » applique diversement, selon la diver» sité des temps et des occasions; com» me, par exemple, quand l'église étoit » sous les premiers empereurs païens, les » chrétiens disoient qu'il ne falloit per» sécuter personne pour la foi, et que la » religion ne devoit pas être forcée. De» puis, quand les chrétiens furent devenus » maître de l'Empire, et que les empe» reurs furent devenus catholiques, l'é» glise se sentant travaillée d'hérésies, » eut recours à la force, et à faire répri» mer les hérétiques par peines et cor» rections temporelles. Les pères ne s'en » tinrent plus alors dans les simples ter» mes de Tertullien, que ce n'étoit point » acte de religion de contraindre; mais » que les apostats et les hérétiques, quoi»

1 Perroniana, p. 234.

» qu'ils fussent encore hors de l'église, » néanmoins, d'autant qu'ils avoient fait » serment à l'église, on pouvoit les con- » traindre à revenir, même par l'entre- » mise du bras séculier et des peines tem- » porelles ».

Saint Augustin dit qu'au commencement il avoit été d'autre avis; mais que depuis, vaincu par les raisons de ses confrères, qui étoient plus sages et plus expérimentés que lui, il changea d'opinion, en s'appuyant sur ce verset de l'évangile: *Contrains-les d'entrer.* Les théologiens, au commencement, vouloient qu'on s'abstînt du supplice de la mort, et se contentoient des loix impériales, qui condamnoient les hérétiques à dix livres d'or d'amende. Depuis, comme les maux que l'hérésie apportoit à l'église, devinrent de jour en jour plus dangereux, on employa la loi du deutéronome, qui commande de faire mourir ceux qui suivent les faux dieux, et l'on priva les hérétiques, non-seulement des biens, mais encore de la vie.

Calvin se fondoit sur cette règle, lorsqu'il fit brûler Servet à Genève; et les ministres suisses, Valentin. En Angleterre, les ariens doivent être punis de mort; quoique cela s'exécute en vertu des loix séculières; néanmoins ce n'est qu'après que l'église y a passé, et a déclaré aux magistrats qu'ils le pouvoient et devoient faire en conscience, en tirant le glaive, comme dit S. Bernard, *ad nutum sacerdotis.*

Ce sont ces malheureux principes qui ont produit le monstrueux tribunal de l'*Inquisition*, dont le nom seul fait horreur à tout ce qui n'est pas ou Italien, ou Espagnol, ou Portugais. Il faudroit des volumes entiers pour en décrire toute l'iniquité. Nous nous contentons de renvoyer à l'excellent ouvrage de Limborch.

Ce n'est que depuis peu d'années que les Anglais ont reconnu combien il étoit injuste de punir de mort ceux qu'on appelle *hérétiques*. Ils ont aboli, sous le règne de Charles II, l'acte *de hæretico comburendo.*

C'est en conséquence de ces cruelles opinions, que l'on a vu enseigner publiquement, à la honte du christianisme, *que l'on ne devoit pas garder la foi aux hérétiques ;* sentiment que Clément VIII, qui d'ailleurs assez honnête homme pour un pape, approuvait, ainsi que s'en plaint amèrement le cardinal d'Ossat.

L'inhumaine décision du concile de Constance, sur le mépris des sauf-conduits, est aussi le fruit de cette pernicieuse doctrine (1) ; mais nous allons prouver, par quelques exemples choisis, que les plus grandes cruautés ont été regardées comme des preuves d'attachement pour la religion.

L'auteur de la vie de saint Guillaume, archevêque de Bourges (2), parlant de la victoire remportée sur les Albigeois par les catholiques, loue ceux-ci de n'avoir fait quartier ni à aucun âge, ni à au-

1 Hist. du Concile de Constance, préface de Lenfant, p. 47.

2 *Bollandus*, t. I, p. 633

cun sexe, dans le sac de Béziers. *Neque ætati parcentes, neque sexui;* d'avoir tué les enfans dans les bras de leurs mères, et de n'avoir respecté ni les églises, ni les monastères. *Inter matrum ulnas parvuli quoque cæsi sunt; et neque ecclesiæ, neque monasteria ëos tueri poterant, qui Ecclesiæ ruperant unitatem.*

On peut joindre à ces traits de zèle, ce qui arriva en Angleterre, sous le règne de Marie (1). Une femme ayant été condamnée à être brûlée avec ses deux filles, elles furent jetées dans le même feu. Il y en avoit une qui étoit grosse et proche de son terme; la vielence du feu et de la douleur la fit accoucher. L'un des assistans, moins barbare que les autres spectateurs, tirà l'enfant du feu; mais, après avoir délibéré, on l'y rejeta de nouveau.

C'est à la religion catholique qu'on doit les horreurs de la saint-Barthelemi, et l'affreux massacre d'Irlande. Cassamaoni, qui écrivoit quelque temps après le massacre

1 Apologie pour la réformation, c. 7, p. 381.

d'Irlande (1), exhortoit ses compatriotes, dans un livre imprimé à Francfort, de tuer tous les hérétiques et ceux qui les défendent. Il se réjouit et les félicite de ce qu'en quatre ans (depuis 1641 jusqu'en 1645) ils en avoient tué plus de cent cinquante mille. Le carnage, qui se fit dans les vallées du Piémont, est peut-être au-dessus de tout ce qui s'est pratiqué en ce genre : il est impossible de lire le récit qu'en fait le ministre Léger, sans verser des larmes (2).

« Les petits enfans, impitoyablement » arrachés des mamelles de leurs tendres » mères, étoient empoignés par les pieds, » froissés et écrasés contre les murailles » et les rochers, et bien souvent leur » cervelle y restoit attachée, et leurs » corps étoient jetés à la voirie ; ou bien, » l'un se saisissant de l'une des jambes de » ces innocentes créatures, et l'autre d'une » autre, ils le déchiroient misérablement » par le milieu du corps, et puis le reje-

1 Bibl. Anglaise, liv. 2, p. 208.
2 Hist. des Eglises Vaudoises, liv. 2, c. 9, p. 116.

» toient

» toient par la campagne. Les malades et
» les vieillards, tant hommes que fem-
» mes, étoient brûlés dans leurs maisons,
» ou hachés en pièces, ou liés tout nus en
» forme de pèloton, la tête entre les jam-
» bes, et précipités par les rochers, ou
» roulés par les montagnes. Aux pauvres
» filles et femmes violées, on leur farcis-
» soit le ventre de cailloux, d'une manière
» que j'aurois horreur de décrire, ou bien
» on les remplissoit de poudre, et on y
» mettoit le feu, comme à plusieurs per-
» sonnes on en a rempli la bouche et les
» oreilles, et puis y met tant aussi le feu,
» on leur fendoit les mâchoires, et on leur
» faisoit sauter la cervelle hors de la tête.
» D'autres misérables filles ou femmes, ont
» été empalées toutes vives par la nature,
» et, dans cette effroyable posture, ont été
» exposées toutes nues sur les grands che-
» mins; d'autres ont été diversement mu-
» tilées, et ont eu les mamelles coupées par
» ces bourreaux, qui les ont fricassées et
» mangées...

» Des hommes, les uns étoient hachés » tout vifs en pièces; on leur coupoit le » membre viril, et on le mettoit entre les » dents de leurs têtes coupées; d'autres » ont été écorchés vifs; ici le pauvre père » a vu son enfant que l'on écorchoit par le » milieu du corps, et que l'on écrasoit » contre les rochers à force de bras, et les » soldats s'entre-battre de ses pièces. Là » le mari a vu sa femme violée en sa pré- » sence, et la mère, sa fille, et puis éven- » trée par les soldats, ou bien souvent son » ventre farci de pierres ou rempli de » poudre. On a vu fendre le ventre des » femmes enceintes, toutes vivantes, et » prendre et porter leur fruit au bout des » hallebardes ».

C'est donc avec une grande raison que Bayle a dit: «Que ce que le christianisme » a commis de violence, soit pour extirper » l'idolâtrie, soit pour étouffer les héré- » sies, ne sauroit être exprimé; que l'his- » toire en inspire de l'horreur, et qu'on

» en frémit, pour peu qu'on soit débon-
» naire (1). Une bonne ame, dit-il, ne
» sauroit lire innocemment ces sortes de
» relations; elle ne sauroit s'empêcher de
» maudire la mémoire de ceux qui ont été
» cause de ces incendies, et, au lieu de
» demander des fleurs à jeter sur leurs
» tombeaux, au lieu de chercher un for-
» mulaire de bons souhaits dans Juvénal,
» elle chercheroit un formulaire d'impré-
» cations dans Tibulle ».

Enfin l'intolérance des chrétiens a été jusqu'à défendre, sous peine de la vie, des opinions philosophiques. En voici un exemple qui n'est pas fort éloigné de notre temps.

Villon, Bitaut et de Claves avoient avancé, l'an 1624, des opinions qui n'étoient pas conformes à l'opinion d'Aristote. La faculté de Paris les condamna, et dénonça les auteurs au parlement, qui

1 Réponses aux questions d'un Provincial, t. IV, c. 2. Dictionn. art. *Japon*, n°. 3.

rendit, à cette occasion, un arrêt que l'on trouve dans M. de Launoy (1). Il y est ordonné : « Que les thèses où se trou-» veront ces propositions, seront déchi-» rées; que commandement sera fait, par » un des huissiers de la cour, auxdits » Claves, Villon et Bitaut de sortir dans » vingt-quatre heures de Paris, avec dé-» fenses de se retirer dans les villes et » lieux du ressort de la cour, d'enseigner la » philosophie dans aucune des universités » d'icelui, et à toutes personnes, de quel-» que qualité et condition qu'elles soient, » de mettre en dispute lesdites proposi-» tions contenues esdites thèses, les faire » publier, vendre et débiter, à peine de » punition corporelle, soit qu'elles soient » imprimées en France, ou ailleurs; et il » est fait défenses à toutes personnes, à » peine de la vie, de tenir et enseigner » aucunes maximes contre les anciens au-» teurs, c'est-à-dire, contre Aristote ».

Si l'on vouloit approfondir la corrup-

1 *De varia Aristotelis fortuna*, 212.

tion des chrétiens, il faudroit presque faire l'histoire de l'Eglise; on y verroit l'ambition, la cruauté, le déréglement dans leurs mœurs, portés aux plus grands excès.

Les historiens chrétiens les plus zélés pour leur cause, n'ont pas pu le désavouer (1); mais ce sont des faits si publics, que ce seroit perdre du temps que d'entreprendre de les prouver en détail (2). L'église de Rome, qui auroit dû donner les bons exemples, a été le centre du désordre.

Alcuin se plaignoit de son temps qu'il n'y avoit ni crainte de Dieu, ni sagesse, ni charité à Rome, et que l'on y voyoit souvent des traits de la plus grande impiété. *Nonne in sede Romanâ... ibi extrema impietatis exempla, nec ibi timor Dei, nec charitas esse videtur* (3). Le mal étoit gé-

1 Baronius, à l'art. 1049.

2 Lenfant, préface du concile de Constance, p. 939. La défense de la réforme, t. I, c. 2.

3 P. 1502.

» ensorte que de plus de trois millions » d'ames qui étoient dans l'île espagnole, il » n'y reste pas plus de deux cents per- » sonnes naturelles du pays.

» Pour ce qui est de la terre ferme, » continue-t-il, nous savons assurément » que les Espagnols ont dépeuplé plus de » dix royaumes plus grands que l'Espa- » gne, en y comprenant le Portugal et » l'Arragon, et deux fois plus de pays » qu'il n'y en a de Séville à Jérusalem, » d'où il y a pourtant mille lieues de che- » min. Tous ces royaumes sont aujour- » d'hui déserts, après avoir été peuplés » autant qu'un pays peut l'être. De bon » compte fait, et très-certain, on peut prou- » ver que les Espagnols, par leur tyran- » nie, ont fait mourir plus de douze mil- » lions d'hommes, femmes et enfans, et » je ne croirois point me tromper, en » disant quinze millions; ils ouvroient le » ventre des femmes grosses toutes vi- » vantes, et arrachoient le fruit; ils fai- » soient des gageures, à qui d'un coup

» d'épée ouvriroit et fendroit un homme
» par le milieu, ou qui lui couperoit la
» tête avec le plus d'adresse, ou à qui
» lui ouvriroit le plus les entrailles. Ils
» prenoient les enfans par les pieds, et les
» arrachant du sein de leurs mères, ils
» leur froissoient la tête contre les ro-
» chers; ils en jetoient d'autres dans les
» rivières, en les élançant en l'air; et
» quand ils retomboient dans l'eau, ils
» étoient enchantés. Ils faisoient de cer-
» tains gibets longs et bas, de sorte que
» les pieds touchoient presque à terre;
» chacun de ces gibets étoit pour treize
» personnes, à l'*honneur*, disoient-ils,
» *de Jésus-Christ et des douze apôtres;* puis
» ils mettoient le feu par-dessous, et brû-
» loient tout vifs ceux qu'ils avoient sus-
» pendus à ces gibets. Ils faisoient ordi-
» nairement mourir les nobles et les grands
» seigneurs des Indiens, de cette façon:
» ils faisoient de certains grils avec des
» perches dressées sur des fourchettes,
» et allumoient un petit feu dessous, afin

» que ces misérables mourussent lente-» ment, en jetant des cris de désespoir ».

L'auteur que nous citons, dit qu'il vit une fois quatre ou cinq des principaux seigneurs sur ces grils, et il y en avoit encore trois ou quatre garnis de même; ceux qui étoient dessus jetoient des cris horribles, qui empêchoient le capitaine de dormir; ce qui l'engagea à commander qu'on les étranglât; mais le sergent fut assez cruel pour mettre lui-même des bâillons à leurs bouches, pour les empêcher de crier, et il attisoit le feu, afin qu'ils grillassent.

« J'ai vu tout cela, et une infinité d'au-» tres actions » , ajoute Barthélemi de las Casas. Ce même auteur nous apprend que les Espagnols, pour attraper les Indiens qui se sauvoient dans les montagnes, avoient de gros chiens et de grands levriers qui mettoient en pièces un Indien en moins de temps qu'il n'en faut pour réciter un *credo*. Ils remplissoient des granges de ces misérables peuples, et en

brûloient plusieurs milliers à la fois. Si quelque Espagnol prenoit un Indien en croupe pour en faire un esclave, un Espagnol venoit par-derrière pour faire essai de son adresse, et le tuoit d'un coup de lance. Si quelque jeune enfant ou garçon étoit tombé à terre, un Espagnol venoit, lui coupoit les jambes, et le laissoit là.

« Une fois, continue-t-il, les Indiens » venoient au-devant de nous à dix lieues » d'une grande ville, pour nous recevoir » avec des vivres et des viandes délica- » tes, en nous faisant mille caresses; ils » étoient paisiblement assis devant nous; » subitement le diable entra dans les Es- » pagnols, et, en ma présence, sans qu'il » y en eut aucune raison, ils massacrèrent » près de trois mille de ces innocens. Je » vis là de si grandes cruautés, que ja- » mais homme n'en a vu ni n'en verra de » semblables ».

Un Espagnol allant un jour à la chasse, et n'ayant pas de quoi faire curée à ses

chiens, prit l'enfant d'une Indienne d'entre les bras de sa mère, le mit en pièces, et le distribua à ses levriers.

On ne peut faire réflexion sur toutes ces horreurs, sans être obligé d'avouer que Scaliger (1) a dit vrai, lorsqu'il a assuré que les chrétiens sont plus méchans que les païens et que les mahométans : c'est ce que pensoit aussi Montaigne.

« Comparez nos mœurs à un païen et » à un mahométan, dit-il, vous serez » toujours au-dessous ». M. Leclerc a parlé sur le même ton (2) : « Si l'on cher- » che parmi les chrétiens, dit-il, les ver- » tus qu'on se doit à soi-même, comme » la modestie, l'humilité, l'abstinence des » plaisirs défendus, la patience dans l'ad- » versité, je ne sais si on en trouvera da- » vantage que parmi les païens anciens et » modernes, pourvu que l'on veuille ren- » dre justice aux uns et aux autres ».

Ceux d'entre les chrétiens qui ont pris le

1 Scaligerana, p. 49.

2 De l'incrédulité, p. 221.

nom de réformés, sont encore bien éloignés de la perfection. Les plus zélés partisans de ce parti conviennent de cette corruption. Brandt (1) qui a fait *l'histoire de la réformation des Pays-Bas*, dit que les réformés ont banni l'innocence, la douceur, l'humilité et la charité; que le vice, la persécution et la haine, l'envie et l'amour-propre, ont pris la place de ces vertus.

Le ministre Jurieu convient du déréglement des mœurs de sa secte. « Le plus » grand de tous les maux, dit-il, c'est » leur extrême corruption. Les réformés » de France se laissent emporter au tor- » rent de la vanité, de l'orgueil, du luxe, » de la folle dépense, qui occupe tout le » royaume, et souvent ils enchérissent dans » ces crimes sur leurs compatriotes. L'An- » gleterre a ses défauts, qui ne sont pas » moins grands : la piété y est relâchée, » les hommes y sont superbes, les fem- » mes souverainement déréglées, vaines

1 Bibliothèque Anglaise, t. V. art. 4, p. 434.

» et trompeuses au-delà de l'imagination.
» Les royaumes du nord et les provinces
» réformées d'Allemagne sont plongés
» dans une débauche qui les abaisse et les
» abrutit, et par-tout généralement règne une prodigieuse indifférence pour
» la religion. Les princes, les souverains,
» ne pensent qu'aux intérêts politiques.
» Le soin de l'église et de la vérité, est
» ce qui les occupe le moins. Les peuples
» sont sans piété, les pasteurs sont relâchés; et au lieu que chacun devoit soutenir le grand ouvrage de la réformation, tous contribuent à le laisser tomber à terre».

La Placette ne se plaint pas moins amèrement du déréglement des réformés. « Qu'on rassemble, dit-il (1), tous ceux
» qui ne manquent, ni de sobriété, ni de
» chasteté; quelque grand que le nombre
» en soit, il se réduira à très-peu de chose,
» si l'on en retranche tous les détenteurs
» du bien d'autrui, tous les avares, les

1 Essai sur l'amour des plaisirs, c. 4, p. 91.

» ambitieux, tous les orgueilleux, tous » les idolâtres du faux honneur, tous les » vindicatifs, tous ceux qui sont préve- » nus, tous les calomniateurs, tous les » médisans, tous les adulateurs, tous les » menteurs, tous ceux qui refusent d'as- » sister les pauvres, sans parler des in- » dévots, des blasphémateurs, des su- » perstitieux, des incrédules et des ido- » lâtres. Toutes ces déductions faites, ce » qui restera se trouvera si petit, qu'à » peine pourra-t-il faire quelque nom- » bre ».

Personne n'a parlé avec plus de sens et d'exactitude sur ce sujet, que Robert Barclai, dans son apologie des Trembleurs. Ce passage est un peu long, mais il est trop important pour être omis. Le voici tel qu'il se trouve, thèse 10, page 135.

« Les églises particulières de Christ, » rassemblées au même temps des apô- » tres, commençant bientôt à décheoir, » quant à la vie intérieure, vinrent à bout » d'être toutes couvertes de diverses er-

» reurs, et les cœurs des professeurs du
» christianisme, à être tourmentés de l'an-
» cien esprit et de la conversation du mon-
» de : néanmoins il a plu à Dieu, durant
» quelques centuries, de conserver cette
» vie en plusieurs, lesquels il anima de
» zèle, pour demeurer fermes et souffrir
» pour son nom à travers des persécu-
» tions; mais ces choses étant passées,
» l'humilité, la douceur, la charité, la
» patience, la bonté et la tempérance du
» christianisme vinrent à se perdre : car
» après que les princes de la terre vinrent
» à prendre cette profession sur eux-mê-
» mes, et qu'être chrétien cessa d'être une
» infamie, mais devint plutôt un moyen
» de s'avancer, les gens devinrent tels
» par la naissance et par l'éducation, et
» non plus par la conversion, et par le
» renouvellement d'esprit. Alors il n'y
» avoit personne si misérable, personne
» si méchant, personne si profane, qui
» ne devînt membre de l'église; et les
» docteurs et les pasteurs d'icelle deve-

» nant les compagnons des princes, et
» étant ainsi enrichis par leur bienveil-
» lance, acquérant de grands trésors et de
» grands biens, devinrent enflés et com-
» me enivrés de la vaine pompe et de la
» gloire de ce monde. Ainsi la vertu, la
» vie, la substance et le noyau de la re-
» ligion chrétienne vint à se perdre, et
» rien n'en demeura que l'ombre et l'ima-
» ge; laquelle image morte, ou carcasse
» du christianisme (pour la faire mieux
» recevoir à cette superstition intérieure
» de leurs cœurs, ou en devenant moins
» méchans, ou moins superstitieux, mais
» dans quelque petit changement dans
» l'objet de leurs superstitions) n'ayant
» point l'ornement intérieur de la vie de
» l'esprit, devint ornée de plusieurs or-
» dres extérieurs et visibles, et embellie
» d'or et d'argent, de pierres précieuses
» et d'autres ornemens magnifiques de ce
» monde périssable : tellement que cela
» ne devoit non plus être appelé la reli-
» gion chrétienne, nonobstant la profes-

» sion extérieure, que le corps mort d'un
» homme doit être estimé homme vivant.
» Cette église apostate de Rome n'a pas
» moins introduit de cérémonies et de su-
» perstitions dans la religion chrétienne,
» qu'il y en avoit, soit entre les juifs,
» soit parmi les païens, et il y a eu autant
» et plus d'orgueil, d'avarice, de sales
» couvertures de luxe, d'adultère, de pro-
» fanation est d'athéïsme parmi les doc-
» teurs et les principaux évêques, qu'il
» y en a jamais eu parmi aucune sorte de
» peuple. C'est de quoi personne ne peut
» douter, s'il a lu leurs propres auteurs,
» Platina et les autres : or, bien que les
» protestans aient réformé quelques ar-
» ticles et des doctrines absurdes, ils n'ont
» néanmoins fait que tailler les branches,
» et soutiennent finement les mêmes ra-
» cines dont ces arbres ont germé. On
» trouve que le même orgueil, la même
» avarice et la même sensualité s'est ré-
» pandu par-tout, et a fermenté dans leurs
» églises et leurs ministres, et la vie, et le

» pouvoir, et la vertu de la vraie religion » est perdu entre eux; et la même mort, la » même stérilité, la même sécheresse et » la même inanition se trouvent dans leurs » mystères; de sorte que l'on pourroit » dire véritablement des uns et des au- » tres, sans faire brèche à la charité, » qu'ayant seulement la forme de la pié- » té, et plusieurs d'entre eux n'ayant que » cela, ils en sont les fausses images ».

Les auteurs moraux les plus estimés entre les catholiques, qui ont écrit depuis un siècle, nous représentent leur temps, comme celui où le désordre a été amené à son plus haut période. Ecoutons le célèbre M. Arnauld. « C'est une chose » horrible, dit-il, dans son livre *de la* » *fréquente communion*, que l'on n'ait ja- » mais vu davantage de confessions et de » communions, et jamais plus de déso- » dres et de corruptions. Toutes les véri- » tables marques du christianisme sont » presque éteintes aujourd'hui dans les » mœurs des chrétiens; il n'y eut jamais

» plus d'impureté dans les mariages, plus
» de corruption dans les familles, plus
» de débordement dans la jeunesse, plus
» d'ambition parmi les riches, plus de luxe
» parmi toutes sortes de personnes, plus
» d'infidélité dans le commerce, plus d'al-
» tération dans la marchandise, plus de
» tromperie dans les artisans, plus d'ex-
» cès et de débauches parmi les peuples :
» qui ne sait que depuis vingt ans, la
» fornication a passé parmi les gens du
» monde pour une faute légère, l'adul-
» tère, le plus grand de tous les crimes,
» pour une bonne fortune, la fourberie
» et la trahison pour vertus de la cour,
» l'impiété et le libertinage pour force
» d'esprit, le jurement et le blasphême
» pour ornement dans le discours, la trom-
» perie et le mensonge pour la science du
» débit et du trafic, la fureur du jeu con-
» tinuel pour une honnête occupation des
» femmes, le mépris des maris, l'aban-
» don du soin des familles, la négligence
» de l'éducation des enfans, pour le pri-

» vilége de celles qui ont quelqu'avan-
» tage de la nature, ou de la fortune? Je
» ne dis rien des crimes plus abomina-
» bles, que nos pères ont ignorés, et qui
» se sont débordés de telle sorte dans ce
» siècle malheureux, qu'on ne sauroit y
» penser sans être saisi d'horreur».

Les jésuites sont en cela d'accord avec Port-Royal. « Où trouve-t-on aujour-
» d'hui de la religion? De la manière dont
» on vit dans le monde, toutes les véri-
» tables marques de piété sont presque
» détruites dans les mœurs des chrétiens,
» s'écrie le père Rapin (*de la foi des der-
» niers siècles, chapitre VIII, page 465*).
» Y eut-il jamais plus de déréglément dans
» la jeunesse, plus d'ambition parmi les
» grands, plus de débauche parmi les pe-
» tits, plus de débordement parmi les
» hommes, plus de luxe et de mollesse
» parmi les femmes, plus de mauvaise foi
» dans tous les états et dans toutes les con-
» ditions? Y eut-il jamais moins de fidé-
» lité dans les mariages, moins d'honnê-

» teté dans les compagnies, moins de pu-
» deur et de modestie dans la société? Le
» luxe des habits, la somptuosité des
» ameublemens, la délicatesse des tables,
» la superfluité de la dépense, la licence
» des mœurs et les autres déréglemens de
» la vie, sont portés à des excès inouis. Tous
» les principes de la vraie piété sont telle-
» ment renversés, qu'on préfère aujour-
» d'hui dans le commerce un honnête scé-
» lérat à un homme de bien qui ne le sait
» pas; et faire le crime sagement et sans
» offenser personne, s'appelle avoir de la
» probité selon le monde. On n'a jamais
» tant parlé de morale, et il n'y eut
» jamais moins de bonnes mœurs; jamais
» plus de réformateurs, et moins de ré-
» forme; jamais plus de savoir, et moins
» de piété; jamais de meilleurs prédica-
» teurs, et moins de changement de vie:
» de la manière dont nous vivons, ne
» sommes-nous pas de vrais païens en
» toutes choses? La corruption est univer-
» selle, le péché règne par-tout, et la

» pénitence ne se fait presque nulle part ;
» on a honte d'être vertueux, et c'est tête
» levée que triomphe le vice, comme la
» prostituée de Babylone, qui est la figure
» du dernier degré d'abomination ; et il
» semble que les hommes n'ont jamais été
» si idolâtres du monde, ni si amateurs du
» vice, c'est-à-dire, dans une opposition
» si formelle à l'esprit de Dieu ».

» Faut-il qu'un prédicateur de l'évan-
» gile, dit le père Bourdaloue dans *les*
» *Dominicales, tome IV, page 258*, en
» soit réduit à faire publiquement cet
» aveu ? Ils ont tous quitté les voies de la
» sainteté qu'on leur avoit tracées, ils se
» sont tous livrés au péché ».

Le père Croiset parle d'un même ton dans son *Parallèle des mœurs de ce siècle et de la morale de Jésus-Christ, tome I, page 33.*

» Chacun accuse son siècle de déprava-
« tion (ce sont ses termes) ; mais, sans vou-
» loir trop faire le Jérémie, vit-on jamais
» moins d'innocence dans la jeunesse, si

» peu de régularité de mœurs et de con-
» duite dans ceux qui sont d'un âge plus
» mûr? Vit-on jamais moins de piété dans
» tous les états? et combien peu de religion
» dans presque tout ce qu'on appelle les
» gens du grand monde? Le libertinage,
» pour être plus civilisé, en est-il moins
» public »?

Ce n'est pas seulement dans des sermons, dans des livres de piété, où l'on ne se pique pas toujours d'une extrême précision, que l'on trouve des invectives contre les mœurs déréglées de ces derniers siècles; deux grands évêques de France, M. Poncet et M. d'Arras, ouvrant leur cœur au pape Innocent XI, lui exposant les maux de l'Eglise, et lui en demandant le remède, parlent aussi fortement. « Quoique depuis plusieurs siè-
» cles, lui disent-ils, il se soit répandu
» une grande corruption dans les mœurs
» des chrétiens, autrefois néanmoins le
» vice se reconnoissant, pour ainsi dire,
» pour ce qu'il étoit, portoit toujours
» quelque

» quelque caractère de crainte et de
» honte; et quelque communs que fussent
» les désordres, personne n'osoit au moins
» les autoriser publiquement. Mais présen-
» tement le mal est devenu bien plus grand
» et plus funeste à l'Eglise; car non-seu-
» lement le nombre des méchans aug-
» mente tous les jours, mais il se trouve
» encore soutenu par la témérité inconsi-
» dérée, pour ne rien dire de plus, de
» quelques nouveaux auteurs, qui sem-
» blent n'avoir d'autres desseins que de
» flatter et d'entretenir la convoitise des
» hommes, d'étouffer les remords de la
» conscience, d'éteindre jusqu'aux mou-
» vemens de quitter le péché, d'ouvrir la
» porte à toutes sortes de vices, d'élever
» les ténèbres contre la lumière, la faus-
» seté contre la vérité, enfin de faire se-
» couer au crime la crainte et la honte
» qu'il porte naturellement avec lui, et
» de lui ôter l'infamie et le nom même de
» crime ».

Les déréglémens des chrétiens ont

donné aux Juifs la matière d'un argument contre la religion chrétienne. « Qu'a donc » opéré la venue du Messie, disoit Oro- » bio, et en quoi consiste la guérison de » nos maux? Comment prouveroit-on que » le règne du démon est exterminé? On » voit évidemment le contraire; il n'a » jamais été si puissant: il n'en doit pas » être de même lorsque le Messie sera » venu; pour lors l'envie, la haine, la » discorde seront pour jamais confon- » dues. Tout le monde vivra en paix; » l'amour de Dieu et l'observation de » la loi seront la seule occupation des » hommes ».

C'est en conséquence de ces caractères, que les Juifs croient être clairement désignés dans les prophéties, que le ministre Jurieu a écrit qu'il doit y avoir un second avénement du Messie, après lequel la justice régneroit sur la terre: ce qui a donné lieu à M. Simon de lui écrire une lettre ironique, sous le nom des rabbins, qui mérite lue. Cependant cette idée n'étoit pas

nouvelle (1), et Justin Martyr l'avoit eue autrefois (2).

Puisque les hommes ne sont pas plus éclairés qu'ils n'étoient avant la venue du Messie, puisque le diable n'en est pas moins puissant (3), qu'on nous fasse voir quels ont été les fruits de l'incarnation du fils de Dieu.

CHAPITRE XI.

Diverses réflexions sur l'ancien et le nouveau Testament.

Les livres sacrés des chrétiens ont donné lieu à diverses objections qui n'ont pas encore été levées. Les premiers chapitres de la Genèse sont si difficiles à expliquer, que plusieurs interprètes ne pouvant y trouver un sens raisonnable, ont eu recours à l'allégorie. Les eaux au-dessus du

1 Lettres choisies, tom. I, p. 304.
2 Saint Justin, p. 208.
3 Bayle, art. Xénophon, n°. 3.

firmament, les jours avant le soleil, et plusieurs autres choses de cette nature, sont autant d'énigmes pour les physiciens. La situation du paradis terrestre a toujours embarrassé, et embarrassera toujours ceux qui écriront sur cette matière; car il n'y a aucun endroit dans le monde d'où sortent le Tigre, l'Euphrate et deux autres grands fleuves. Ce sont cependant ces caractères qui désignent ce fameux jardin.

Il n'y a guère de question qui ait autant exercé l'imagination des commentateurs (1). On l'a placé dans le troisième ciel, dans le quatrième, dans le ciel de la lune, dans la moyenne région de l'air, sous la terre, dans un lieu caché et éloigné de la connoissance des hommes. On l'a mis sous le pôle arctique, dans la Tartarie, dans la place qu'occupe actuellement la mer Caspienne; d'autres l'ont reculé à l'extrémité du midi, dans la terre

1 Calmet, liv. 8, 8e verset du 2e chapitre de la Genèse.

de Feu ; plusieurs l'ont placé dans le Levant, sur les bords du Gange, ou dans l'isle de Ceylan. On l'a mis dans la Chine, dans l'Arménie, dans l'Afrique, sous l'équateur et à l'Orient équinoxial, sous les montagnes de la lune, d'où l'on croyoit que sortoit le Nil. La plupart l'ont mis dans l'Asie ; les uns dans l'Arménie majeure, les autres dans la Mésopotamie, ou dans la Syrie, ou dans la Babylonie, ou dans l'Arabie, ou dans l'Assyrie, ou dans la Palestine : il s'est même trouvé quelques auteurs qui ont voulu en faire honneur à l'Europe.

Philon et Origène ont cru que ce paradis étoit purement spirituel. Les Séleuciens soutenoient qu'il étoit invisible. Toutes ces opinions, dont plusieurs sont extravagantes, prouvent l'obscurité de la matière ; c'est ce qui a fait dire à M. Saurin, que peut-être tous les efforts que l'on a faits et que l'on fera dans la suite, pour l'éclaircissement de cette question, seront

inutiles (1). Les autres difficultés de ces trois premiers chapitres ne sont pas dans le genre des choses que l'on n'entend point : elles sont très-intelligibles ; mais les incrédules les comparent aux métamorphoses d'Ovide.

C'est le serpent qui parle ; et quoiqu'il n'eût été que l'instrument du diable, il est cependant maudit et puni. Dieu est représenté, dans ce chapitre et dans plusieurs endroits de l'Ecriture, comme étant corporel, et on le fait plaisanter avec Adam.

L'histoire de l'ânesse de Balaam a quelque rapport avec celle du serpent : elle a paru si peu croyable au rabbin Lévi, fils de Gérion, qu'il ne vouloit pas qu'on la prît à la lettre (2). Le déluge est une source de difficultés insurmontables. Le texte de l'Ecriture décide clairement qu'il fut universel. Ceux qui ont calculé l'immense quantité d'eau nécessaire pour submerger

1 Discours, p. 24.

2 Basnage, hist. des Juifs, l. 9, c. 20, n°. 12.

la terre, ont soutenu qu'il faudroit, pour couvrir le globe terrestre, vingt fois plus d'eau qu'il n'y en a dans l'Océan (1). M. de Boulainvilliers a fait à ce sujet des remarques dignes d'attention, dans son *Histoire du Monde*.

« Il est, dit-il, impossible dans l'état » présent de la terre, qu'il puisse arriver » un déluge général qui couvre les plus » hautes montagnes de quinze coudées » par-dessus leur cime. Cela se prouve » par la profondeur de la mer et par l'é- » lévation des plus hautes des montagnes, » ou par la déclivité des terreins, depuis » le milieu des terres jusqu'à la mer. Le » mont Gordien ou celui d'Ararat, sur le- » quel l'arche s'arrêta, est élevé de plus » de trois mille pas au-dessus de la surface » de la mer. Celle-ci, prise en général, n'a » pas plus de trois cents pas de profon- » deur : ainsi, sans compter que la capa- » cité du globe s'élargit à mesure qu'il s'é- » lève, il faudroit dix ou douze fois au-

1 Saurin, discours 8, p. 98.

» tant d'eau que la mer ou les cavités sou-
» terraines en peuvent contenir, pour
» inonder toute la terre dans la quantité
» d'eau marquée dans l'Ecriture. On ne
» peut pas dire que Dieu a créé pour cet
» effet une nouvelle quantité d'eau, qui l'a
» ensuite anéantie; car l'Ecriture ne rap-
» porte que des moyens naturels, savoir
» l'ouverture de l'abyme, et la chûte des
» pluies. Elle dit aussi expressément que
» Dieu se servit du vent pour sécher l'eau.
» On ne peut pas non plus feindre que
» les pluies les plus fortes, les orages les
» plus violens versent plus d'un pouce et
» demi d'eau dans l'espace d'une demi-
» heure. Or, n'ayant plu que quarante
» jours et quarante nuits, il suffit de pren-
» dre les plus hautes montagnes seulement
» à deux mille pas d'élévation, ce qui est
» un tiers moins qu'elles ne portent; il
» faudroit pour les égaler, que le ciel eût
» versé en vingt-quatre heures deux cent
» cinquante pieds d'eau; ce qui excède tel-
» lement les forces de la nature et de la

» probabilité, qu'on ne sauroit le com-» prendre ».

Ceux qui restreignent le déluge à la partie du monde habité (1), demandent par quelle voie seroient venus à Noé les animaux qui étoient à une prodigieuse distance du lieu où l'arche fut bâtie, et par quelle voie ils seroient retournés dans le premier lieu de leur demeure. Isaac Vossius, un des hommes le plus contraire à l'universalité du déluge, insiste vivement sur cette objection; il auroit fallu, selon lui, donner vingt mille ans à certains animaux que l'on nomme *paresseux*, à cause de leur lenteur, pour les faire arriver jusqu'au patriarche.

On a beaucoup de peine à concilier cette multitude d'hommes que l'on voit paroître sur la surface de la terre, quelque temps après Noé, avec l'universalité du déluge. C'est ce qu'avoit bien compris l'abbé Lenglet, et ce qu'il avoit remarqué dans son projet de souscription de la

1. *Voyez* Saurin, discours 8, p. 99.

seconde édition de *sa méthode pour étudier l'histoire ;* mais on jugea à propos de lui faire supprimer les observations à ce sujet. « Nous trouvons, disoit-il, que » deux ou trois cents ans après le déluge, » il y avoit en Egypte une si grande quan» tité de peuples, que vingt mille villes » n'étoient pas en état de les contenir. La » Chine n'étoit pas moins peuplée que » l'Egypte ; la Scythie et la Tartarie l'é» toient autant l'une que l'autre ».

On croit être beaucoup avancé, en faisant, comme le P. Pétau, *des hommes à coups de plumes ;* on prétend nous persuader, comme cet habile jésuite, à force de supputations et de progressions arithmétiques, que deux cent soixante ans après le déluge, il devoit y avoir plus de soixante millards sept cent dix-neuf millions de personnes, c'est-à-dire, beaucoup plus qu'il n'en faudroit pour peupler cinq ou six mondes tels que le nôtre.

Si les hommes étoient si féconds dans ces premiers temps, que sera-t-il arrivé

dix siècles après le déluge? Il y aura eu, sans doute, suivant les mêmes supputations, assez d'habitans pour peupler une centaine de mondes : ce savant jésuite devoit faire attention que, suivant l'Ecriture, les hommes n'avoient des enfans que fort tard, et qu'il ne paroît pas même qu'ils en eussent un grand nombre; ainsi les peuplades n'ont pu se faire, ni si promptement, ni en si grande abondance; il faudroit donc avoir recours à des calculs plus raisonnables, pour expliquer la formation des Empires : tout ce qu'on dit pour justifier ces possibilités, est contraire à l'expérience.

L'histoire de la Chine contredit ouvertement celle des juifs. Je ne prétends pas parler de ces calculs immenses que les Chinois adoptent dans leurs livres historiques; je m'en tiens à ce qui ne peut être contesté. Ecoutons sur ce sujet un jésuite qui écrivoit il n'y a pas long-temps (1).

1 Lettre du P. Fauque, pag. 458, 19e Recueil des Lettres édifiantes et curieuses.

« Ce qu'il y a de certain, dit-il, c'est que » la Chine a été peuplée avant Jésus-» Christ plus de deux mille cent cinquante-» cinq ans : cela se démontre par une » éclipse du soleil, arrivée en cette année-» là ». M. l'abbé Renaudot rejette cette éclipse sur le témoignage de M. de Cassini; mais il n'a pas compris ce qu'il a cité de ce célèbre astronome.

On a envoyé au P. Souciet des observations astronomiques tirées de l'histoire et des livres chinois, qui prouvent et leur habilité en fait d'astronomie, et l'antiquité de leurs observations. Il les donnera au public, ce qui me dispense de m'étendre sur cela davantage. Il suffit que nous retenions au moins deux mille cent cinquante-cinq ans avant Jésus-Christ. Il est certain, comme l'avoue M. l'abbé Renaudot, que cette antiquité a des conséquences funestes, puisqu'elle donne atteinte à l'universalité du déluge et à l'authenticité du texte hébreu, suivant lequel la terre n'étoit habitée que par des en-

fans de Noé, deux mille cent cinquante-cinq avant Jésus-Christ; pendant ce temps il ne devoit point y avoir d'astronomes à la Chine.

Il est également difficile de concevoir comment les nègres peuvent avoir la même origine que les blancs. M. de Boulainvilliers, qui a traité de la cause de la noirceur des nègres, dans son *Histoire du monde*, prétend qu'il y a des raisons physiques de cette noirceur, qui n'ont été découvertes que depuis peu.

« L'anatomie, dit-il, a mis en évi» dence, depuis peu d'années, une cause » physique et sensible de la noirceur des » nègres, prise de la seule disposition de » leur peau, savoir, un tissu qui a son » principe au nombril, et se répand sur » toute la continuité de l'épiderme, le» quel tissu se trouve par-tout de couleur » bleue foncée, et ne se rencontre abso» lument point dans les blancs ».

Il suivroit de-là qu'ils ont une origine différente, que par conséquent ils ne peu-

vent pas descendre d'Adam, et cela se prouveroit encore par une observation de Brown, si elle est vraie, que la noirceur des nègres se perpétue toujours, même en changeant de pays, et que les blancs ne produisent jamais de noirs, en s'établissant chez les nègres (1).

C'est une chose assez singulière, que le Pentateuque, qui s'explique si peu clairement sur l'immortalité de l'ame, c'est-à-dire, sur le point fondamental de la vraie religion, que de très-savans hommes, tels que le cardinal du Perron (2), Luc de Bruges (3), M. Divois, &c. (4) ont cru avec raison qu'il n'y est fait aucune mention de cette vérité, semble cependant supposer que les animaux peuvent mériter et démériter. C'est ce qui paroît clairement par le verset 5 du chapitre IX de la Genèse, où il est dit: *Je ti-*

1 Erreurs populaires, l. 4, c. 10, p. 220.
2 Perroniana, p. 3.
3 Basnage, hist. des Juifs, l. 5, c. 17.
4 Preuves de la véritable religion, l. 2, p. 90.

rerai vengeance de tous les animaux qui auront répandu votre sang ; et par le verset 10 : *Je ferai alliance avec les animaux qui sont avec vous, avec les oiseaux, avec les bêtes domestiques, et avec les animaux de la campagne, avec tous ceux qui sont sortis de l'arche, et avec toutes les bêtes de la terre.*

Sur quoi le P. Calmet remarque que l'on voit souvent dans l'Ecriture des expressions par lesquelles il sembleroit que l'on suppose dans les bêtes quelque sorte de connoissance. Dieu leur parle après la création, et leur dit de croître et de multiplier. Dans la loi, on punit de mort les taureaux qui auront frappé un homme de leurs cornes, et les bêtes qui auront servi d'instrument à un crime abominable. Le Psalmiste parle de la mort des animaux dans les mêmes termes que de celle des hommes. *Auferes spiritum eorum et deficient.* Vous leur ôterez leur ame, et ils périront.

Les Ninivites firent jeûner les ani-

maux, et quand Jonas se plaint à Dieu de ce qu'il avoit pardonné à Ninive, Dieu lui répond : « Pourquoi ne pardonnerois-» je pas à cette grande ville, dans laquelle » il y a un si grand nombre d'hommes qui » ne savent pas distinguer leur main droite » de leur main gauche, et où il y a un si » grand nombre d'animaux »? Comme si ce grand nombre d'animaux pouvoit être un motif pour engager le Seigneur à pardonner à la ville de Ninive.

On pourroit rapporter plusieurs autres passages où il semble que l'Ecriture suppose de la raison aux animaux. Cette opinion n'est cependant pas la dominante chez les chrétiens, et ils sont obligés de dire que le Saint-Esprit *s'est accommodé aux préjugés des Hébreux*, conformes en cela à ceux de toutes les nations voisines.

C'est un objet d'étonnement pour les incrédules, qu'on trouve un très-grand nombre d'expressions, peu conformes à la saine doctrine, dans des ouvrages faits par l'inspiration divine, pour fixer la

croyance des hommes ; cependant on ne peut nier que ces expressions ne se rencontrent très-souvent dans l'ancien Testament.

Bien loin d'être surpris qu'il y ait eu une secte d'anthropomorphites, il y a lieu de s'étonner de tous ceux qui ont regardé la Bible comme un livre divin, n'aient pas embrassé l'opinion qui fait Dieu corporel, puisque Dieu y est représenté partout comme ayant un corps. Lorsque les descendans de Noé bâtissoient la tour de Babel, le Seigneur descendit pour voir la ville et la tour que les enfans des hommes élevoient. C'est ainsi que l'auteur sacré fait parler Dieu (Genèse, chap. 11, ℣. 5). « Je descendrai, et je verrai si leurs œu» vres égalent le cri qui est venu jusqu'à » moi, pour savoir si cela est ainsi, ou si » cela n'est pas ». *Voyez* Genèse, ch. XI, ℣. 5 et 18, ℣. 21.

L'ancien Testament est rempli de pareilles phrases, qui ont été une occasion de blasphêmes pour les Juifs et pour les simples.

Les incrédules accusent aussi l'Ecriture d'approuver, de proposer pour modèles, de louer beaucoup des personnages dont la vie n'a été rien moins qu'édifiante, et de canoniser des actions qui seroient condamnées par la raison ou par la religion naturelle.

Le livre des Juges (chap. 3, ℣. 14), fait l'éloge de l'action d'Aod, qui assassina Eglon, roi de Moab, dont il étoit devenu le sujet par le droit de la guerre. La lecture d'un ouvrage où se trouve un principe si dangereux, devroit être interdite aux simples dans un état bien policé. C'est peut-être ce passage qui a séduit les Ravaillac et les Clément, et qui les a engagés à commettre avec confiance le plus grand de tous les crimes.

L'action de Jahel ne paroît pas plus conforme à la saine morale. Elle étoit femme d'Héber qui étoit en paix avec Jabin, roi d'Azor; Sizara, général de ce prince, fuyant après avoir été battu par Baruc, Jahel va au-devant de lui, promet de le ca-

cher, et cependant le tue en trahison. Néanmoins Jahel tient une place honorable dans le cantique de Débora. Il y a portant dans cette conduite une complication de perfidies, qui auroit dû effrayer une conscience tant soit peu timorée. Le P. Calmet en convient. « Il faut connoître, dit-» il, qu'elle a fait un mensonge, et qu'elle » a agi contre la bonne-foi qu'on doit gar-» der, en guerre même, envers ses enne-» mis, en invitant Sizara d'entrer dans sa » tente, et en l'exhortant de ne rien crain-» dre. Elle a violé les droits de l'hospita-» lité pour tromper son ennemi; ce qui » n'est jamais permis, l'hospitalité ayant » toujours passé pour une chose sainte et » inviolable. Il paroît d'ailleurs qu'Hé-» ber et Jabin étoient alliés, et on ne voit » point que Sizara ait rien fait contre » cette alliance ». (Juges, chapitre 5, ℣. 14).

Il y a plusieurs autres traits de cette nature dans les livres de l'ancien Testa-

ment; ce qui avoit engagé les Manichéens à le rejeter avec mépris (1).

L'Ecclésiaste a été un sujet de scandale pour les déistes, ils se sont imaginés qu'il étoit clair pour tout homme qui pourroit s'élever au-dessus des préjugés, que ce livre avoit été composé pour prouver que l'homme ne doit chercher qu'à mener une vie tranquille en ce monde; que l'avenir ne doit point l'inquiéter, parce que tout meurt avec le corps. C'est ce qui se prouve par ces passages (chap. 3, ℣. 12 et 18): « J'ai reconnu qu'il n'y avoit rien de meil-» leur que de faire du bien pendant sa vie. » J'ai dit en moi-même touchant les enfans » des hommes, que Dieu les éprouve, et » qu'il fait voir qu'ils sont semblables aux » bêtes. C'est pourquoi les hommes meu-» rent comme les bêtes, et leur sort est » égal. De même que l'homme meurt, les » bêtes meurent aussi: les uns et les autres » respirent de même; l'homme n'a rien de » plus que la bête. Tout est soumis à la

1 Aug. contre Fauste, l. 22, t. 8, p. 365 et 364.

» vanité, et tout tend à un même lieu. Ils » ont tous été tirés de la terre, et ils re- » tourneront dans la terre; qui connoît si » l'ame des enfans d'Adam monte en-haut, » et si l'ame des bêtes descend en-bas?... » J'ai reconnu qu'il n'y a rien de meilleur » à l'homme que de se réjouir dans ses » œuvres, que c'est-là son partage: » car qui est-ce qui les ramenera pour » connoître ce qui doit se passer après lui » (*ibid.* chap. 8, ℣. 14)? J'ai cru que le » bien qu'on pouvoit avoir sous le soleil, » étoit de manger, de boire et de se ré- » jouir, et que l'homme n'emportoit que » cela avec lui de tout le travail qu'il avoit » eu dans sa vie, pendant les jours que » Dieu lui avoit donnés sous les soleil ».

Enfin, dans le verset 5 du chap. 9, il est décidé positivement que les morts ne connoissent plus rien, qu'ils ne sont point récompensés, et que leur mémoire est ensevelie dans l'oubli; cependant c'eût été bien là l'occasion de s'expliquer sur l'immortalité de l'ame, si l'auteur avoit eu

quelque connoissance de cette doctrine. Il est vrai que, sur la fin de cet ouvrage, il dit que la poussière rentrera dans la terre d'où elle a été tirée, et que l'esprit retournera à Dieu qui l'a donné. Mais ce *Rouah*, ou cet esprit, est ce qui est appelé ailleurs (Gen. chap. 8, ℣. 7), *spiraculum vitæ*, et il signifie, pour l'ordinaire, quelque chose de corporel. Une preuve que l'auteur de l'Ecclésiaste n'a pas entendu par-là *une subsistance spirituelle et immortelle*, c'est qu'il se sert du même terme lorsqu'il parle de l'ame des bêtes (chap. 3, ℣. 9). Ces expressions favoriseroient plutôt les spinosistes que les orthodoxes.

Le cantique des cantiques est si scandaleux, du moins en apparence, que les interprètes avouent (1) qu'il y auroit de la témérité à vouloir tout expliquer à la lettre. Théodore de Mopsueste, et, dans ces derniers siècles, Castalion, en ont parlé comme d'un ouvrage licencieux, qui n'étoit capable que de corrompre les mœurs.

1 *Voyez* Calmet, Dictionn. de la Bible.

Depuis peu M. Whiston (1) a entrepris de prouver que le Cantique des cantiques est un livre rempli de folies, de vanité et de débauches, qui ne doit pas être placé dans le canon.

Grotius qui n'a pas connu d'autre sens que le littéral, a été traité comme un blasphémateur; ce qui a fait dire au P. Calmet, que si Salomon eût voulu donner les leçons que Grotius croit remarquer dans ce livre, il faudroit ensevelir le Cantique des cantiques dans un oubli et dans un silence éternel. Ce seroit une source empoisonnée qu'il faudroit absolument fermer. Ce n'est pas sans raison que les Juifs en interdisoient la lecture à ceux qui n'avoient pas atteint l'âge de trente ans. Il y a peu de jeunes imaginations qui ne se fussent échauffées par les traits suivans (chap. 7, ℣. 23, 7 et 8).

« Votre nombril, fille du roi, est com-» me une coupe aussi ronde que la lune,

1 Mémoires littéraires de la Grande-Bretagne, p. 292, n°. 14.

» où il ne manque jamais de liqueur. Vo-
» tre ventre est comme un monceau de
» froment tout environné de lys; vos deux
» tettons sont comme deux jumeaux de la
» femelle. Votre tête est semblable à celle
» du palmier, et vos tettons ressemblent à
» des grappes de raisin. J'ai dit, je mon-
» terai sur le palmier, j'en prendrai les
» feuilles, et vos tettons seront comme
» des grappes de raisin ».

Il y a dans le livre de *Tobie*, des traits si romanesques, qu'ils suffiroient pour faire rejeter, comme fabuleux, tout livre où l'on trouveroit les pareils. Sara avoit épousé sept hommes, les uns après les autres, et un démon, nommé *Asmodée*, les avoit tous tués aussi-tôt qu'ils s'étoient approchés d'elle, chap. 3, ℣. 8. Le jeune Tobie trouve un ange qui s'offre à lui servir de guide, et cet ange menteur l'assure qu'il est un des enfans d'Israël, qu'il s'appelle *Azarias*, et qu'il est fils du grand Ananias, chap. 5, ℣. 5. La fumée qui sort du poisson que Tobie prend dans

dans le Tigre, chasse tous les démons, soit d'un homme, soit d'une femme, de sorte qu'ils ne s'en approchent plus, chapitre 5, ℣. 8.

Le démon Asmodée est saisi par l'ange Raphaël, qui l'enchaîne dans les déserts de la haute Egypte, chap. 8, ℣. 3.

Le livre de *Judith* est plus capable de faire commettre de grands crimes, que d'inspirer de la vertu. On est très-embarrassé à fixer le temps où cette héroïne a vécu. Il est dit, dans le trentième verset du onzième chapitre, qu'elle vécut cent cinquante ans, et que tant qu'elle fut au monde, et plusieurs années après, il ne se trouva personne qui troublât Israël. Or, on ne trouve point, dans les derniers siècles du royaume de Juda, aucun temps de tranquillité assez long pour pouvoir placer l'événement du siége de Béthulie. Le P. Calmet n'a d'autre expédient que de donner à Judith soixante ou soixante-cinq ans lorsqu'elle tua Holopherne; cependant elle est représentée dans l'his-

toire comme étant alors d'une très-grande beauté. Prideaux avoue qu'il est dans l'impuissance d'éclaircir cette difficulté, chapitre 1, page 73.

L'auteur de la défense des sentimens sur l'histoire critique (lettre 10, page 149), pense à croire que le livre d'*Esther* est une histoire feinte, ou un roman spirituel. Cet auteur a réuni tous les traits qui peuvent confirmer cette idée. Le vingt-deuxième verset du premier chapitre de ce livre a quelque chose de comique. On y lit qu'Assuérus envoya des lettres par toutes les provinces de son empire, pour ordonner que les maris eussent tout pouvoir et toute autorité dans leur maison.

L'édit contre les juifs n'a aucune vraisemblance. Si l'intention d'Aman étoit de faire périr les juifs, comme on le suppose, on ne pouvoit pas s'y prendre plus mal, qu'en leur donnant du temps, et en les avertissant qu'ils devoient chercher leur sûreté dans la fuite. Le quatorzième verset du dernier chapitre, qui, à la vé-

rité, n'est qu'en grec, fait tenir un discours très-peu convenable à la dignité d'un aussi grand prince que le roi de Perse. On y fait dire à Assuérus, qu'Aman, qui, après avoir tué les juifs, a ôté ce secours aux Perses, avoit dessein de s'emparer du royaume, et de le livrer aux Macédoniens. Il est aisé de reconnoître, à ces traits, la vanité des juifs, qui vouloient passer pour avoir été les soutiens de l'empire persan. Les Macédoniens jouoient un assez petit rôle dans ce temps-là; ce qui a obligé le P. Calmet d'avouer, à cette occasion, que l'auteur du livre d'Esther faisoit parler au roi Artaxerus, ou Assuérus, un langage qui ne convenoit pas au temps où vivoit ce prince.

Si l'on en croit les ennemis de la révélation, le nouveau Testament, quoique beaucoup plus parfait que l'ancien, n'est pas lui-même exempt de défauts. L'exemple qu'ils en donnent, est tiré du plus bel endroit de ce livre: le sermon sur la

montagne, qui contient le précis de la morale chrétienne, renferme assurément d'excellentes maximes; il est seulement fâcheux que la pratique en soit impossible. Aussi les pères ont-ils prouvé, par la conduite même de Jésus-Christ, qu'il ne falloit pas prendre à la lettre ses discours : ils prétendent trouver des conseils parmi les choses qu'il semble ordonner (*Voyez* le P. Calmet). Cependant on ne voit aucune distinction dans le texte sacré, et ces prétendus conseils suivent immédiatement la défense de l'adultère et du parjure. Jésus-Christ ne dit rien qui puisse faire croire qu'il mette quelque différence entre ses diverses instructions; il parle même d'un ton impératif, dans le temps qu'on soutient qu'il se contente de conseiller. « Vous avez appris, dit saint » Mathieu (chap. 5. ℣. 38), qu'il a été » dit, œil pour œil, et dent pour dent; » et moi je vous dis de ne point résister » au mal qu'on veut vous faire : mais si » quelqu'un vous a frappé sur la joue

» droite, présentez-lui encore la gauche : » si quelqu'un veut plaider contre vous » pour vous prendre votre robe, quittez-» lui encore votre manteau ». Que diroit-on d'une loi humaine, qui confondroit l'essentiel avec l'arbitraire ? ne la regarderoit-on pas comme indigne d'un législateur sensé ? Il y a grande apparence qu'il faut mettre cette distinction de *conseils* et de *préceptes* sur le compte des interprètes, qui se sont apperçu que l'observance exacte de la morale de Jésus-Christ n'est ni possible, ni conforme aux intérêts de la société. L'auteur du sermon sur la montagne ne faisoit point de différence entre les préceptes et conseils, dans le temps qu'il prêchoit ; il y a donc tout lieu de croire, par ce qui précède et ce qui suit, qu'il regardoit la patience sans bornes dans les insultes et les injustices, et le renoncement à la défense légitime de soi-même, comme nécessaires pour plaire à Dieu. Plusieurs sectes chrétiennes ont pris ce sermon à la lettre ; et dans le der-

nier siècle, Robert Barclay (thèse 15, page 638), a entrepris de prouver dans son *apologie des Trembleurs*, qu'il est clair comme le jour, que Jésus-Christ a défendu la guerre. Le sens littéral favorise son opinion. C'est en conséquence de cette explication, qu'un savant, dont parle Bayle (1), s'imaginoit que Jésus-Christ n'avoit pas proposé la religion comme une chose qui pût convenir à toutes sortes de personnes, mais seulement à un petit nombre de sages. Il se fondoit sur ce qu'un peuple entier, qui pratiqueroit exactement toutes les loix du christianisme, seroit incapable de se garantir contre l'invasion de ses ennemis. Cependant l'intention de Dieu n'a pu être qu'une société entière se privât des moyens humains de se conserver dans l'indépendance des autres peuples. Cet homme donc vouloit persuader que comme la philosophie des Stoïciens, impraticable pour toutes les sociétés, n'étoit destinée qu'à des ames extraordinai-

1 Pensées diverses, t. III, p. 125.

res, l'évangile aussi n'étoit fait que pour des personnes choisies, supérieures à l'humanité, et capables de se détacher des choses de la terre.

Les épîtres de saint Paul et de saint Pierre supposent en plusieurs endroits une opinion dont la suite des temps a démontré la fausseté; elles annoncent que l'*Ante-Christ* devoit bientôt paroître, et que le monde étoit près de sa fin. « Nous » vous déclarons, dit saint Paul (Thess. I, » cap. 4, ℣. 15), comme l'ayant appris » du Seigneur, que nous qui vivons, et » qui sommes réservés pour son avène- » ment... car le mystère d'iniquité se for- » me à présent (déclare-t-il, Thess. II, » cap. 2, ℣. 7), et alors se découvrira » l'impie, que le seigneur Jésus détruira » par le souffle de sa bouche ». Saint Pierre parle de même, saint Jean est d'accord avec eux. « Mères, petits en- » fans! c'est ici la dernière heure, dit-il » dans sa première épître, chap. 2, ℣. 18; » et comme vous avez ouï dire que l'Ante-

» Christ doit venir, il y a dès maintenant » plusieurs Ante-Christs, ce qui nous fait » connoître que nous sommes à la der- » nière heure ».

C'est d'après ces passages, que le P. Calmet remarque (1) que les apôtres saint Pierre et saint Paul se sont expliqués comme si la fin du monde étoit toute prochaine. L'évangile favorisoit aussi cette opinion; car la désolation de Jérusalem et la fin du monde sont annoncées dans saint Luc, chap. 21, comme devant se suivre de près. Jésus-Christ assure que la génération qu'il voyoit, ne finiroit point que toutes ces choses ne fussent accomplies. Après cela, il ne faut pas être surpris que les premiers pères de l'église aient cru être près de la fin du monde. On fut dans cette opinion jusqu'à la fin du quatrième siècle (2).

Il y a une grande différence entre les

1 Dissertation sur l'Ante-Christ, t. VIII, art. 4, page 356.

2 *Voyez* Lactance, l. 8, c. 25, p. 726.

sentimens de respect que les mahométans ont pour leur Alcoran, et ceux des chrétiens pour l'Ecriture. On ne peut pas porter plus loin la vénération que les sectateurs de Mahomet témoignent en parlant de l'Alcoran. « C'est, disent-ils, le plus grand » des miracles, et tous les hommes en» semble ne sont point capables de rien » faire qui en approche ; ce qui est d'au» tant plus admirable, que l'auteur n'a» voit fait aucune étude, ni lu aucun livre. » L'Alcoran vaut lui seul soixante mille » miracles (c'est à-peu-près le nombre » des versets qu'il contient). La résurrec» tion d'un mort ne prouveroit pas plus » la vérité d'une religion, que la compo» sition de l'Alcoran. Il est si parfait, » qu'on doit le regarder comme un ou» vrage incréé (1) ».

Les chrétiens disent, à la vérité, que leurs livres fondamentaux ont été inspirés par le Saint-Esprit; mais comment peu-

1 Voyez *specimen hist. arab.* page 171. Emazari *de Alcoran.* pag. 43 et 44.

vent-ils concilier cette opinion avec les imperfections qu'ils leur attribuent? Dans toute l'Italie et dans tous les pays où l'autorité du pape est sans bornes, l'Ecriture est regardée comme un livre dangereux pour le plus grand nombre des fidèles, et dont il est très-facile d'abuser; en conséquence de cette opinion, il n'est permis de vendre la Bible traduite en langue vulgaire, qu'à ceux qui ont permission de la lire: c'est ce qui est exprimé par la cinquième règle de l'index, dont voici la traduction (1). « Etant évident, par l'expé-» rience, que si la Bible traduite en lan-» gue vulgaire étoit permise indifférem-» ment à tout le monde, la témérité des » hommes seroit cause qu'il en arriveroit » plus de mal que de bien; nous voulons » que l'on s'en rapporte au jugement de » l'évêque, ou de l'inquisiteur, qui, sur » l'avis du curé ou du confesseur, pour-» ront accorder la permission de lire la » Bible, traduite par des auteurs catho-

1 Starli, 4e part. p. 5.

» liques en langue vulgaire, à ceux à qui » ils jugeront que cette lecture n'appor- » tera aucun dommage; il faudra qu'ils » aient cette permission par écrit: que s'il » s'en trouve qui aient la présomption de » lire ou retenir la Bible sans cette per- » mission par écrit, on ne les absoudra » point, qu'auparavant ils n'aient remis » leur Bible entre les mains de l'ordinaire; » et quant aux libraires qui vendront des » Bibles en langue vulgaire à ceux qui » n'ont pas cette permission par écrit, ou » en quelqu'autre manière la leur auront » mise entre les mains, ils perdront le » prix de leurs livres, que l'évêque em- » ploiera à des choses pieuses, et seront » punis d'autres peines arbitraires: les ré- » guliers ne pourront aussi lire, ni ache- » ter ces livres, sans avoir eu la permis- » sion de leurs supérieurs ».

Ceux qui ne reconnoîtroient l'Ecriture que par cette règle, en auroient sans doute, une mauvaise idée. Ces défenses n'ont été faites, selon le P. Simon (let-

tre 5, page 183), qu'après une observation des théologiens, qui assuroient que la lecture de la Bible apporte plus de dommage que d'utilité aux affaires de la religion. Le cardinal Ximenès, qui étoit dans ces principes, disoit, en voyant la traduction des pseaumes, des évangiles et des épîtres, faite par l'évêque de Grenade, que si l'on traduisoit à l'avenir la Bible en langue vulgaire, les suites en seroient fatales à la religion.

C'étoit imiter les juifs (1), qui défendoient aux jeunes gens la lecture des premiers chapitres de la Genèse, du commencement et de la fin d'Ezéchiel et du Cantique des Cantiques. On a tâché d'introduire en France ces principes ultramontains. Plusieurs zélés catholiques voyoient avec chagrin, que les simples, après une lecture superficielle des Ecritures, prenoient part aux querelles des théologiens, et se déclaroient pour les nouveaux senti-

1 Origène, Homélie I, sur le Cantique des Cantiques.

mens. Le cardinal du Perron se signala plus que personne contre la lecture de l'Ecriture (1); il prétendit « qu'elle étoit un » couteau à deux tranchans dans la main » des simples, qui les pourroit percer; » que pour éviter cela, il valoit mieux » que le simple peuple l'ouît de la bouche » de l'église, avec les solutions et les in- » terprétations des passages, qui semblent » aux sens être pleins d'absurdités et de » contradictions, que de les lire par soi, » sans l'aide d'aucune solution ni inter- » prétation ». Il faisoit ensuite une longue énumération de ces absurdités, en termes si peu ménagés, que le ministre Jurieu ne craint point de dire qu'il ne se souvient pas d'avoir jamais rien lu de si effroyable, ni de si scandaleux, dans un auteur chrétien.

Un autre auteur catholique, approuvé par le cardinal Osius, a assuré que, sans l'autorité de l'église, il n'auroit pas une

1 *Voyez* l'Esprit de M. Armand, t. 2, p. 119.

plus grande vénération pour la Bible que pour les fables d'Esope (2).

La constitution *Unigenitus* a redoublé la dispute sur la lecture de l'Ecriture sainte. L'auteur *des Anecdotes* (tom. I, pag. 191) nous apprend que, lorsqu'on travailloit à l'instruction qui a paru sous le nom des quarante évêques, le cardinal de Rohan, qui faisoit le rapport, exposa une tradition depuis saint Irénée jusqu'aux docteurs des derniers temps, pour montrer que la lecture de la Bible est très-dangereuse. Le cardinal de Noailles, qui étoit présent à l'assemblée, représenta que ce seroit soulever les fidèles que d'appuyer si fort sur la prohibition de cette lecture; mais le cardinal de Bissy, dont cette tradition étoit l'ouvrage, se crut obligé de la défendre, et dit que le public s'étant fort élevé contre les propositions, il en falloit davantage charger la censure, pour le contraindre de s'y soumettre par autorité. Le cardinal de Noailles se rendit de-

1 Pensées libres sur la Re[illegible] page 191.

puis lui-même au sentiment de ses confrères; et voici comment il parle dans le mandement du 2 août 1729, page 49, fait pour accepter la bulle.

« Entre les livres de l'Ecriture, il y en » a qui, dans leurs parties ou dans leur entier, ne doivent pas être permis à certaines ames. Saint Jérôme et Théodoret » nous apprennent que c'étoit un usage, » parmi les juifs, de ne point permettre, » avant l'âge de trente ans, la lecture du » commencement de la Genèse, du commencement et de la fin d'Ezéchiel, et de » tout le Cantique des Cantiques. Origène, » si zélé pour la lecture de l'Ecriture sainte, donne le même conseil à ceux qui » ne sont pas encore fermes dans la vertu, » et le grand saint Basile écrivoit au moine » Chilon : Ne négligez pas les lectures, » particulièrement celles du nouveau Testament; car la lecture de l'ancien est souvent nuisible, non que ce qui y est écrit » soit nuisible, mais parce que l'esprit de » ceux qui le lisent est foible ».

Les protestans n'ont pas eux-mêmes pour l'Ecriture tout le respect qu'ils devroient avoir. Le ministre Jurieu, qui, comme nous venons de voir, a invectivé si vivement contre le cardinal du Perron, essuya les mêmes reproches de la part des catholiques. Ecoutons Papin, dans son *Traité de la nature et de la grace* (1). « Je vis ce même ministre enseigner au » public que tous le caractères de l'Ecri- » ture sainte, sur lesquels ces prétendus » réformateurs avoient fondé leur per- » suasion de sa divinité, ne lui paroissent » point suffisans. Jà n'advienne, dit-il, » que je veuille diminuer la force et la lu- » mière des caractères de l'Ecriture; mais » j'ose affirmer qu'il n'y en a pas un qui ne » puisse être éludé par les profanes. Il » n'y en a pas un qui fasse une preuve, et » à quoi on ne puisse répondre quelque » chose; et, considérés tout ensemble, » quoiqu'ils aient plus de force que sépa- » rément, pour faire une démonsration

1 Les suites de la tolérance, p. 123.

» morale, c'est-à-dire, une preuve capa-
» ble de fonder une certitude qui exclue
» tout doute, j'avoue, continue-t-il, que
» rien ne paroît plus opposé à la raison,
» que de dire que les caractères par eux-
» mêmes sont capables de produire une
» telle certitude ».

Ceux qui ont réfléchi sur le style et sur l'ordre des livres sacrés, en ont parlé comme d'un ouvrage assez mal arrangé; ensorte que, selon M. Leclerc, « on trouve » à tout moment des obscurités que toutes » les règles de la grammaire ne sauroient » dissiper (1). Si l'on entend leurs ex-» pressions à la rigueur, elles forment » un sens absurde et contraire à leurs sen-» timens. Outre la difficulté qui se trouve » dans leurs expressions, il n'est pas tou-» jours sûr de suivre l'ordre de leurs rai-» sonnemens, parce qu'ils ont négligé les » règles de la rhétorique; ils passent in-» sensiblement d'un sujet à un autre, sans » transition, et ils reviennent à leur ma-

1 Sentimens de quelques Théolog. p. 15.

» tière, sans en avertir le lecteur. Ils omet-
» tent souvent la moitié d'une comparai-
» son ou d'un raisonnement, et laissent
» suppléer au lecteur attentif bien des cho-
» ses qu'ils n'expriment pas; en un mot,
» il faut souvent deviner, pour compren-
» dre la suite de leurs discours ».

L'évêque Taylor pense de même que M. Leclerc. « Il y a, dit-il, des passages
» innombrables dans l'Ecriture, qui con-
» tiennent sans doute de très-grands mys-
» tères; mais ils sont tellement cachés dans
» d'épais nuages, tellement obscurcis par
» des ombres, si couverts d'expressions
» impénétrables, si enveloppés dans les al-
» légories et dans les ornemens de la rhé-
» torique, si profonds par rapport à la
» matière, si embarrassans dans la manière
» de les annoncer, qu'ils semblent nous
» être donnés pour essayer notre péné-
» tration, et pour nous fournir l'occasion
» d'exercer la charité et la tolérance, plu-
» tôt que pour être les objets de notre foi,
» et remplir nos confessions ».

M. Simon est d'accord avec son adversaire sur les défauts de l'Ecriture. « Je » doute, dit-il (1), qu'on puisse attri» buer à Moïse, ou aux écrivains publics » qui étoient de son temps, le peu d'or» dre qui se trouve en quelques endroits » du Pentateuque ». C'est ce désordre qui lui a fait imaginer le système des rouleaux, qu'il a cru avoir été dérangés.

Je n'examine point si ces observations sont vraies; mais il est difficile de concevoir comment des ouvrages aussi défectueux peuvent être dignes de l'Être souverainement parfait dont il semble que toutes les œuvres doivent être marquées au coin de la perfection. Que dirions-nous d'un prince qui rendroit des arrêts obscurs et confus? Pourrions-nous nous empêcher de penser que ce prince manque d'habileté, et qu'il y a des fautes essentielles dans sa loi?

1 Histoire critique, p. 35.

CHAPITRE XII.

Comment on peut concilier la nécessité d'une religion révélée, avec l'ignorance de la plupart des hommes, et leur peu de capacité.

La difficulté dont nous demandons l'éclaircissement dans ce chapitre, intéresse toutes les religions révélées ; et elle mérite d'autant plus d'être éclaircie, qu'elle paroît fondée sur des propositions qui ne doivent pas être contestées.

C'est un principe constant, et avoué dans toutes les sectes, que la religion est faite pour tous les hommes, et qu'elle entre dans les devoirs généraux qui obligent tous les particuliers. De-là il résulte qu'elle doit avoir des signes et des caractères d'évidence qui fassent impression sur tous ceux qui emploient de bonne foi leur attention pour la connoître ; autrement, ceux à qui Dieu auroit refusé la capacité

de sentir la force de ses preuves, ne seroient pas plus obligés de l'admettre, que les insensés et les stupides.

Ceux qui ont traité cette matière, ont supposé ce principe comme un axiôme incontestable. « Il n'y a personne, dit » M. Nicole (1), qui ne puisse et qui ne » doive être convaincu par les lumières » communes de la religion, et par celles » du sens commun, des vérités suivantes; » qu'il est certain que Dieu veut sauver » tous les hommes, et même les plus igno- » rans et les plus simples; qu'il ne leur » offre néanmoins à tous aucune voie que » celle de la vraie religion; qu'il faut donc » qu'il soit non-seulement possible, mais » aisé de la reconnoître.

» Tout chemin, dit-il ailleurs, qui ne » pourra conduire, ni les simples, ni les » ignorans, à la foi, n'y pourra conduire » personne, puisque le caractère, et la » marque de cet unique chemin, doit être » d'y conduire tout le monde ».

1 Préface des préjugés légitimes.

Enfin, il soutient, dans le livre des prétendus Réformés convaincus de schisme, « que toute société qui ne sauroit conduire à la foi les pauvres et les ignorans, » ne peut être la vraie église; et ce principe est si clair et si certain, continue-t-il, qu'il n'est pas contesté par les ministres ».

M. Claude s'en sert lui-même pour donner à ceux de son parti une assurance raisonnable de la justice de leur cause. « Dieu, dit-il, n'a point rendu son salut » inaccessible aux ames des plus simples : » le fameux Burnet, évêque de Salisbury, » avouoit à Rochester (1) que le principe » nécessaire pour la correction du genre » humain, devoit être facile et à la portée » du genre humain ».

M. Osterwald déclare (2) que, comme de toutes les vérités il n'y en a point qui soient d'une plus grande conséquence que

1 Mémoires concernant la vie de Mylord Rochester, page 20.

2 Traité des sources de la corruption, p. 17.

celles de la religion, il faut que les preuves de ces vérités soient simples, évidentes, et à la portée de tous les hommes. On parle de même à Rome. Le savant P. Marati fait voir (1) dans sa *réfutation de l'Alcoran*, imprimée dans cette capitale du monde chrétien, qu'on ne seroit pas obligé d'embrasser une religion, dont les preuves ne seroient pas évidentes. Voilà donc un principe dont on convient dans toutes les sectes; il faut sans doute qu'il soit d'une grande évidence, pour avoir eu le consentement des théologiens des diverses créances.

Ce principe posé, on peut faire ce raisonnement, dont toutes les propositions paroissent être susceptibles de démonstration.

Une religion, dont les preuves ne sont point à la portée de tous les hommes raisonnables, ne peut être la religion établie de Dieu pour les simples et pour les ignorans; or il n'y a aucune religion, de toutes

1 *Præmium Prædonii*, p. 2.

celles qui se prétendent révélées, dont les preuves soient à la portée de tous les hommes; donc aucune des religions qui prétendent être révélées, ne peut être la religion établie de Dieu pour les simples et pour les ignorans.

La conséquence de cet argument est bien tirée : la première proposition n'est point contestée. Il ne s'agit donc que de la seconde, qu'il est très-facile de prouver, pour peu que l'on fasse attention, 1°. à la difficulté qui accompagne toujours les discussions de religion; 2°. à la foiblesse de l'esprit humain; 3°. à la multiplicité des besoins et des affaires qui asservissent la plupart des hommes; mais, pour entrer dans un plus grand détail, il faut observer que les preuves des religions révélées contiennent des faits, dont la discussion demandant de longs examens, et renfermant de grandes difficultés, est par conséquent peu à la portée du commun des hommes.

En effet, toutes les religions ont pour fondement

fondement des prophéties et des miracles, qui sont ou conservés par la tradition, ou recueillis par d'anciens livres écrits en une langue inconnue, non-seulement au peuple, mais même à un grand nombre de personnes qui d'ailleurs ont l'esprit cultivé.

On ne peut pas juger de l'argument tiré des prophéties, qu'on ne soit en état de s'assurer, 1°. du temps où vivoit le prophète, pour savoir si la prophétie n'est pas postérieure à l'événement; 2°. du véritable sens du passage que renferme la prophétie, ce qui suppose la connoissance de la langue originale du livre prophétique. 3°. Il est nécessaire de savoir dans quelles circonstances s'est trouvé le prophète, afin d'être certain qu'il n'a pas pu conjecturer ce qu'il a prédit. 4°. Il faudra comparer la prophétie avec d'autres prédictions, que des hasards heureux ont pu vérifier.

Les miracles ont ordinairement pour garants, des livres dont la vérité ne peut se

prouver sans le secours de l'histoire. 1°. Il faut examiner le siècle des historiens qui les rapportent; 2°. il faut s'assurer de l'authenticité de leurs livres et de la sincérité de leurs témoignages; 3°. il sera nécessaire de s'assurer si les miracles dont ils parlent, ne sont pas l'effet de la fourberie, ou s'ils ne peuvent pas avoir des causes physiques pour base. Mais comment un homme peu instruit pourra-t-il se convaincre que ces livres ne sont pas l'ouvrage de l'imposture, tandis qu'il est certain que le genre humain est partagé en différentes sectes, qui produisent toutes, en faveur de leurs opinions, des livres qu'elles prétendent également inspirés? Ce n'est que par un très-grand travail qu'on peut discerner le différent mérite de ces ouvrages; il est contre l'expérience et contre la raison, d'imaginer que tous les hommes puissent faire toutes les recherches nécessaires pour parvenir à ce discernement. Le salut dépendra donc de la science et d'une question de critique.

Quant aux preuves tirées de la tradition, un peu de sagacité suffit pour en connoître l'incertitude; mais ce n'est qu'après des études profondes et de sérieuses réflexions, qu'on peut déterminer le degré de croyance qu'elle peut mériter.

Il ne suffira pas d'avoir examiné une seule religion; il y a dans le monde une infinité de sectes qui se vantent toutes de tirer leur origine du ciel; elles se fondent toutes sur le même genre de preuves. Pour donner, avec connoissance de cause, la préférence à l'une d'entre elles, il faudra les comparer, et juger quelle est la mieux fondée.

Seroit-il possible que la plupart des hommes, dans le sein de l'ignorance qui les aveugle et de la misère qui les accable, s'érigeassent, pour ainsi dire, un tribunal, où ils fissent comparoître toutes les sectes de l'univers, et où, après avoir examiné à loisir leurs titres et leurs prétentions, ils prononçassent un jugement équitable? Cette impossibilité de l'examen,

pour les simples, a été reconnue et démontrée par les plus fameux auteurs. « Comment est-ce que les simples, dit le » père Mallebranche, *Entretien 13, page* » *199*, peuvent être certains que les qua- » tre évangiles que nous avons, ont une » autorité infaillible? Les ignorans n'ont » aucune preuve qu'ils soient des auteurs » dont ils portent les noms, et qu'ils n'ont » point été corrompus dans les choses es- » sentielles. Je ne sais, continue-t-il, si » les savans en ont des preuves bien sûres; » mais quand nous serions certains que » l'évangile de saint Mathieu, par exem- » ple, est de cet apôtre, et qu'il est tel au- » jourd'hui qu'il l'a composé, si nous n'a- » vons point d'autorité infaillible qui nous » apprenne que cet évangile ait été ins- » piré, nous ne pouvons pas appuyer » notre foi sur ses paroles comme sur celle » de Dieu même. Il y en a qui prétendent » que la divinité des livres saints est si sen- » sible, qu'on ne peut pas les lire sans s'en » appercevoir; mais sur quoi cette préten-

» tion est-elle appuyée? il faut autre chose
» que des soupçons et des préjugés pour
» leur attribuer l'infaillibilité ».

M. Nicole a fait les mêmes aveux.
» Qu'y a-t-il, ce sont ses termes, qui soit
» plus évidemment au-dessus de l'esprit
» et de la lumière du commun du monde,
» et particulièrement des simples et des
» ignorans, que de discerner, entre tant
» de dogmes contestés parmi les chrétiens,
» ceux qu'il faut suivre et ceux qu'il faut
» rejeter? Que sera-ce donc, quand il
» s'agit de les décider tous, et de faire
» choix d'une religion sur la comparaison
» de toutes les sectes chrétiennes » ?

M. Nicole croyoit confondre par cet argument tous ceux qui s'étoient séparés de l'église Romaine. « L'examen disoit-
» il, est impossible à la plupart des chré-
» tiens, donc il ne les oblige pas : mais s'il
» a servi l'église catholique, n'a-t-il pas
» nui au christianisme? car il est aussi dif-
» cile aux simples de décider quelle est
» la meilleure de toutes les religions, que

» de prendre partie entre les diverses sec-
» tes chrétiennes ». Ce sont les principes de M. Nicole qui ont fait dire au ministre Jurieu (1), que s'il vouloit faire un ouvrage pour détruire le christianisme, le livre de M. Nicole en seroit la première partie.

Cependant cet excellent homme ne s'est attiré ce reproche, qu'en avançant la proposition la plus claire et la plus incontestable. « Voilà le secret, avoit-il dit, que » les calvinistes ont trouvé pour instruire » les hommes de la foi (c'est l'examen » dont il parle); voilà le chemin qu'ils » leur proposent et auquel ils veulent les » engager; c'est-à-dire, un chemin qui, » non-seulement est interrompu par des » obstacles et par des barrières insurmon-» tables, mais qui est d'une longueur si » peu proportionnée à l'esprit de l'hom-» me, qu'il est évident que ce ne peut être » celui que Dieu a choisi pour les instruire » des vérités par lesquelles il veut les con-

1 Système de l'Eglise, p. 448.

» duire au salut : car si ceux mêmes qui » font profession de passer toute leur vie » dans l'étude de la théologie, doivent » juger cet examen au-dessus de leurs for- » ces, que sera-ce de ceux qui sont obli- » gés de donner la plus grande partie de » leur temps à d'autres occupations ? Que » sera-ce des juges, des magistrats, des » laboureurs, de soldats, des femmes et » des enfans, qui ont encore le jugement » foible ? Que sera-ce de ceux qui n'en- » tendent même aucune des langues dans » lesquelles la Bible se trouve traduite ? » Que sera-ce des aveugles qui ne sau- » roient lire ? Que sera-ce de ceux qui » n'ont aucune lumière, aucune ouver- » ture d'esprit ? Comment ces gens-là » pourront-ils examiner tous les points » ? Donc il est évident que la discussion est nécessaire pour se déterminer raisonna- blement. *Voyez* aussi les *Visionnaires*, let- tre 10, page 109.

En effet, selon le calcul de M. Papin (dans *l'autorité de l'église établie*, p. 161),

qui pourroit bien être vrai, à peine y a-t-il une personne entre cent mille, qui puisse suivre la voie du raisonnement et de l'examen. C'est un dogme si incontestable chez les catholiques, que l'examen est au-dessus de la portée des simples, qu'on le trouve établi et démontré dans des catéchismes qui sont faits pour être mis entre les mains de tout le monde (1).

Les protestans n'ont pas cherché à répondre aux argumens des catholiques à ce sujet; ils ont seulement usé de récrimination, en démontrant qu'on est exposé, dans la communion romaine, à toutes les mêmes difficultés. M. Jurieu, qui a si vivement attaqué M. Nicole, pour avoir démontré que les simples étoient incapables d'examen, l'a lui-même prouvé parfaitement; tant il est vrai qu'il faut se contraindre nécessairement, lorsqu'on s'éloigne de ce point où réside uniquement la vérité (2).

1 Catéchisme de Montpellier, part. 2e, liv. 2, c. 2, sect. ".

2 Système de l'Eglise, c. 14, p. 339.

« Devant que les simples chrétiens, dit-
» il, puissent croire sans témérité que l'é-
» glise qui leur parle est infaillible, il faut
» qu'ils soient assurés, 1°. que la religion
» et l'église sont véritables; 2°. que cette
» véritable église a reçu le privilége de
» l'infaillibilité; 3°. que l'église Romaine,
» ou toute autre, est la véritable église,
» à l'exclusion des autres : et quand nos
» simples seroient sortis de ce labyrinthe,
» ce ne seroit pas fait, il faudroit encore
» qu'ils rentrassent dans un autre : avant
» de se reposer sur l'autorité de l'église
» chrétienne, il faut qu'ils soient assurés
» que Dieu lui a donné le privilége de l'in-
» faillibilité ».

Les catholiques croient se tirer de cette difficulté, en ordonnant de se soumettre à l'autorité. « L'exclusion de l'examen que
» veut M. Nicole (1), nous conduit d'elle-
» même à la voie de l'autorité; puisque
» tout homme, qui est obligé de savoir la
» vérité de quelque chose, et qui ne la

1 Prétendus réformés convaincus de schisme, ch. 2.

» peut apprendre par lui-même, la doit » nécessairement apprendre d'autrui: et » dans cette nécessité, il est encore clair » que le meilleur usage qu'on puisse faire » de sa raison, est de se soumettre à la plus » grande autorité qui soit dans le monde, » et qui a le plus de marques d'être assis- » tée des lumières de Dieu ».

Il n'est pas nécessaire de concevoir qu'un aussi bon esprit ait raisonné ainsi, pour s'appercevoir de l'absurdité de ce raisonnement. Tandis que M. Nicole interdit aux simples l'examen, il leur permet en même temps de juger sur le plus frivole motif, et le plus propre à induire à erreur, la plus difficile de toutes les questions, savoir, quelle est la société qui a le plus de marques de lumière et de vérité. Il paroît qu'il auroit été beaucoup plus naturel de dire que les simples ne sont point capables d'examen; donc un Dieu sage et bon ne peut exiger d'eux qu'ils prennent parti sur des matières qui sont au-dessus de leur capacité, parce

qu'ils ne pourroient se déterminer qu'au hasard, et en contredisant cette loi éternelle, qui défend de juger lorsqu'on n'est pas assez instruit, pour ne pas craindre de tomber dans l'erreur. En conséquence du principe de M. Nicole, un Péruvien aura raison de s'obstiner à conserver la religion de Mancocapac; un Indien, celle de Brama; et un Egyptien, celle d'Hermès.

L'examen du seul article de l'autorité, demande presque autant de connoissance que celui de tous les autres. M. Jurieu l'a bien prouvé; mais ce qu'il a démontré, c'est que les simples ne sont point en état de se déterminer sur cette question avec connoissance de cause. « Je demande, » ce sont ses paroles, si pour s'instruire » de ce seul article, *l'église est infaillible*, » il ne faut pas savoir aussi, 1°, si le livre, » d'où on tire ce passage, est canonique et » divin? 2°. s'il est conforme à l'original? » 3°. s'il n'y a pas quelque manière de lire, » qui affoiblisse la preuve? 4°. si le passage » ne peut pas avoir d'autre sens?

» Le premier article emporte et entraîne » après soi, non-seulement l'examen de la » controverse des livres canoniques et apo- » cryphes, telle qu'elle est agitée parmi » les chrétiens; mais il faudra que le ca- » téchumène, qui ne connoît pas encore » l'église, et qui la cherche par l'Ecriture, » en dispute avec les païens et les athées.

» Pour vuider le second article, il fau- » dra qu'il apprenne les langues origi- » nales, ou qu'il consulte grand nombre » de savans; ce qui sera long, et ne sera » peut-être pas encore fort sûr.

» Pour s'assurer sur le troisième article, » il faudra examiner les ouvrages des cri- » tiques, et tout ce qu'on appelle obser- » vations sur les variantes leçons.

» Pour s'éclaircir sur le quatrième ar- » ticle, il faudra lire les commentateurs, » les anciens et les modernes, peser les » divers sens, voir les difficultés, les ob- » jections et les réponses de part et d'au- » tre; car on ne se peut jamais assurer de » ne s'être point trompé, que lorsqu'on

» peut se rendre témoignage de n'avoir
» rien oublié.

» Venons maintenant à la mineure de
» l'argument : or, l'église Romaine est cette
» église unique, visible, successive; voi-
» là bien encore une autre difficulté. Il
» faudra que ce païen, qui ne sait ni lire,
» ni écrire, écoute pourtant les démêlés
» qui sont sur ce sujet entre les Grecs et les
» Latins, les Nestoriens et les Arméniens;
» car de juger sur une aussi grande affaire
» sans avoir ouï les raisons des parties,
» c'est la dernière de toutes les témérités.
» Le concile des paysans et des femmes
» se trouvera alors aussi embarrassé qu'il
» l'étoit, à décider par l'Ecriture les cinq
» points de controverse; car il faudra que
» ces paysans apprennent le grec et le la-
» tin, qu'ils se donnent la peine de lire
» une infinité de livres. Ainsi on a beau
» faire; il faut toujours revenir à l'exa-
» men, dès qu'on imposera la nécessité
» de croire des faits ».

Les deux partis se sont tous deux re-

proché que leurs principes conduisoient au pyrrhonisme.

Otez la voie d'autorité, disoit M. Papin (1), vous exposez les chrétiens à tomber dans le pyrrhonisme sur tous les articles de foi. « Si M. Nicole pouvoit une » fois persuader le monde qu'il est im» possible de trouver la vérité par la voie » de l'examen, comme il y travaille de » toute sa force, il verroit bientôt, dit » M. de la Placette (2), qu'il n'a travaillé » qu'à établir le pyrrhonisme » !

Peut-être que dans cette occasion les catholiques et les réformés ont tous deux raison. Les catholiques, parce que, si c'est par l'examen seul qu'on peut s'assurer des faits et des dogmes qui fondent et qui appartiennent à la religion, le plus grand nombre des hommes fera beaucoup mieux de suspendre sa décision, que d'entreprendre une carrière dont il leur est impossible de sortir avec honneur. Le pro-

1 Les suites de la tolérance, p. 119.

2 Bayle, Dict. art. Pélisson, note D.

testant n'a pourtant pas tort d'accuser l'église Romaine de conduire au pyrrhonisme, puisque la voie d'autorité mène à celle de l'examen; car, comme l'a remarqué très-sensément M. Bayle, un homme qui veut s'assurer légitimement qu'il se doit soumettre à l'autorité de l'église, est obligé de savoir que l'Ecriture le lui ordonne : ainsi le voilà exposé à bien des discussions; et il faut outre cela qu'il sache si la doctrine des pères et celle de tous les siècles du christianisme, est conforme à la soumission qu'il faut avoir. Il sera bien infatigable, s'il n'aime pas mieux douter de tout, que de s'engager à chercher toutes ces choses; il sera bien subtil, s'il rencontre enfin la lumière. C'est donc une voie de pyrrhonisme. Tant que M. Nicole et M. Jurieu ne font qu'attaquer, ils triomphent; l'impossibilité de l'examen est clairement démontrée par les catholiques; l'absurdité de la voie d'autorité a été mise dans le plus grand jour par les protestans, et elle a fait une telle

impression sur quelques-uns d'entre eux, qu'ils n'ont pas fait difficulté de dire, qu'ils renonceroient au christianisme, s'il falloit absolument suivre la voie d'autorité pour être chrétiens (1).

Nous laissons aux gens non prévenus, à décider quel est le plus raisonnable, ou de vouloir exiger de tous les hommes une chose aussi impossible que l'examen de fait, sujet à de grandes discussions, ou de leur ordonner de prendre parti sur des matières graves, sans avoir des motifs suffisans pour se déterminer raisonnablement; c'est ce que font les catholiques, dont un des plus célèbres écrivains a osé dire (2), *que c'étoit une erreur de s'imaginer qu'il falloit toujours examiner avant que de croire.*

Le ministre Jurieu, qui a senti mieux que personne les embarras de l'examen, a eu recours à un autre système pour jus-

1 Papin, de l'autorité de l'Eglise, p. 139.

2 Bossuet, Réflexions sur un écrit de M. Claude, après la conférence, p. 215.

tifier ceux qui croient sans raison : il a imaginé que Dieu opéroit dans les simples la créance de leur religion par la voie du sentiment. Il faut l'entendre, et on verra un exemple sensible des extravagances auxquelles porte l'esprit de parti. Il entreprend de prouver que la voie du sentiment conduit à la créance des mystères. « Il y a des vérités de foi et de re-» ligion, dit-il (a), qu'on peut connoître » par sentiment : pour quelle raison est-ce » que nous en exclurions les autres vérités » révélées ? n'ont-elles pas leurs caractères » de vérité ? Est-il possible que Dieu nous » donne à croire des choses qui n'ont en » elles-mêmes aucun motif interne de cré-» dibilité, comme on parle ? L'assemblage » de tous les mystères n'a-t-il pas des ca-» ractères de grandeur, de sublimité, de » sainteté, de rapport à notre état, à nos » desirs, à nos besoins naturels, qui les » rendent sensibles ? Il est vrai qu'entre » ces mystères, il y en a quelques-uns qui

a Histoire de l'Eglise, p. 470 et 505.

» paroissent incroyables, un Dieu en trois » personnes, un Dieu incarné; mais quand » ces mystères, qui effarouchent l'esprit, » sont entrés en société avec les autres, » et font avec eux un corps, il en résulte » un tout qui se fait sentir à tous ceux qui » n'ont pas l'ame abîmée dans les ténè- » bres des préjugés et des passions : sans » cela, la religion chrétienne, par la pré- » dication de l'évangile, n'attireroit per- » sonne. Les articles de foi de la religion » chrétienne prouvent leur suffisance par » eux-mêmes, comme ils prouvent leur » importance ».

S'il ne s'agissoit que d'établir les premiers principes de la morale, on ne seroit pas surpris d'entendre dire qu'ils portent avec eux une si grande clarté, qu'ils n'ont pas besoin de preuves étrangères; mais comme il est question de faits arbitraires, de choses qui révoltent absolument la raison, du péché originel, d'un Dieu en trois personnes, d'un Dieu crucifié, c'est tomber dans le délire, que de

soutenir que l'esprit sent naturellement la vérité de ces mystères, tandis que la raison nous crie que ce sont des folies. M. Pascal (1) ne s'est pas éloigné du fanatisme de M. Jurieu, lorsqu'il dit que ceux qui croient, sans avoir examiné les preuves de la religion, ont une disposition intérieure toute sainte, et que ce qu'ils entendent dire de la religion, y est conforme. Il ne doit pas s'agir ici de la morale, qui est à-peu-près semblable dans toutes les religions. Ce n'est donc que de ce qu'il y a de difficile à concevoir dans le christianisme, que cet homme célèbre a prétendu parler. Je ne crois pas qu'on puisse rien dire de plus absurde, que de soutenir que les mystères de la religion chrétienne sont conformes à nos dispositions intérieures.

M. Osterwald (2), qui est persuadé que la religion n'oblige qu'autant que ses preu-

1 Pensées, art. 6.

2 Traité des sources de la corruption. Première source, p. 15.

ves sont capables de persuader tous les hommes, a prétendu prouver que les caractères d'évidence qui se trouvent dans la religion chrétienne, sont à la portée de tout le monde. Voici comment il s'y prend pour prouver cette thèse.

« Quand, pour prouver qu'il n'y a » qu'un Dieu, on allègue, par exemple, » l'état et l'ordre dans lequel le monde sub- » siste; quand on fait voir que le monde » ne peut pas être éternel, que les choses » ont eu un commencement; quand on » établit la divinité de l'Ecriture sainte par » les prophéties qui y sont contenues, et » qui ont été incontestablement écrites » avant l'événement; quand on prouve la » vérité de la religion chrétienne par la » vérité des faits et de l'histoire, et qu'on » montre que si les faits sur lesquels la » religion est fondée, ne sont pas cer- » tains, il ne peut y avoir aucune certi- » tude dans le monde à l'égard des choses » passées, et que si l'on rejette le témoi- » gnage des apôtres, il n'y a point de té-

» moins ni d'historiens, qu'on ne puisse re-
» jeter avec beaucoup plus de fondement;
» quand on confirme l'histoire sainte par
» le témoignage des auteurs profanes, et
» par les monumens les plus anciens et les
» moins incontestables que les siècles pas-
» sés puissent fournir; quand on fait ré-
» flexion sur la manière dont la religion
» de Jésus-Christ s'est établie dans le
» monde, sur le changement qu'elle y a
» apporté; quand on pèse les caractères
» de sincérité, de vérité et de divinité
» qui se remarquent dans l'Ecriture sain-
» te; enfin quand, en prenant les parties
» de la religion en détail, on y fait voir
» et sentir que ses dogmes, ses précep-
» tes, ses menaces, n'ont rien d'absurde,
» de mauvais, d'opposé aux sentimens na-
» turels, rien qui ne soit avantageux aux
» hommes et à la société; quand on allè-
» gue ces preuves et d'autres, et qu'on sait
» les proposer d'une manière claire et ju-
» dicieuse, il est constant qu'elles n'ont
» rien de difficile; et les raisonnemens

» dont on se sert pour faire valoir ces preu-
» ves, sont pour la plupart si naturels, si
» conformes à nos idées et aux principes
» du sens commun, qu'il n'y a guère de
» gens qui ne puissent les comprendre, si
» ce n'est parfaitement et dans toute leur
» étendue, ce qui est réservé aux plus
» éclairés, du moins suffisamment pour
» en sentir la force ».

C'est se faire illusion à soi-même que de raisonner ainsi; le bon sens permet-il que l'on accorde la faculté de prononcer sur les matières les plus difficiles, à ceux qui ne savent ni lire, ni écrire, qui n'ont aucune teinture de l'Ecriture ancienne, tels que sont la plupart des hommes? Comment pourront-ils concevoir qu'Aristote, et tous ceux qui ont soutenu l'éternité du monde, étoient dans l'erreur? Peut-on raisonnablement imaginer qu'ils ont assez de critique et de connoissance pour décider que les ouvrages attribués aux prophètes, ne sont point supposés; que les prophéties sont expliquées par les juifs;

que les livres où sont rapportés les miracles attribués à Jesus-Christ, sont des auteurs dont ils portent les noms; que ces prodiges sont dignes de créance; qu'ils l'emportent sur ceux des autres sectes; que la propagation de l'évangile a été miraculeuse? Je crois que, pour peu qu'on ait de bonne-foi, on conviendra que le plus grand nombre des hommes n'est pas capable d'entrer dans ces discussions; aussi M. Osterwald n'a-t-il pas osé rendre la proposition absolument générale. Il a avancé seulement qu'il n'y a guère de gens qui ne puissent comprendre ces raisonnemens; mais que deviendront ceux qui se trouveront dans cette impossibilité? Il est bien aisé de prouver que ce seroit le plus grand nombre: il faudra donc, si l'on veut raisonner conséquemment, les exempter de la nécessité de croire la religion chrétienne, et il seroit vrai de dire qu'elle n'obligeroit que très-peu de personnes. Telle est une des idées d'un des derniers apologistes de cette religion,

qui n'a pas fait difficulté d'avouer que les nations qui n'ont jamais été ni pu être suffisamment éclairées, de même que les particuliers infidèles qu'on supposeroit n'avoir pu connoître la vérité du christianisme, ne seront jamais condamnés, précisément pour ne l'avoir pas embrassé.

M. Forster, qui a réfuté avec applaudissement le fameux livre qui a pour titre *le Christianisme raisonnable*, n'a pas désespéré de faire voir que les simples mêmes pouvoient se mettre au fait des preuves du christianisme.

« Il faut avouer, dit-il, qu'il y a beaucoup plus de difficulté à prouver que les gens qui ne savent pas lire, et qui sont incapables d'examiner par eux-mêmes les preuves de la vérité du christianisme, peuvent cependant s'élever au-dessus d'une foi implicite, fondés sur l'autorité de leurs pères, ou de leurs ecclésiastiques ».

Il est aisé de sentir toutes les absurdités que

que renferme ce raisonnement : que veut nous faire entendre l'auteur, lorsqu'il dit *que tous les hommes, sans exception, sont juges compétens de l'excellence propre et intrinsèque d'une révélation ?* Ce n'est point, je le répète, de la morale dont il s'agit ici; toutes les religions se ressemblent assez de ce côté-là : il s'agit des mystères, et des faits très-peu vraisemblables qui les distinguent essentiellement. Croit-il donc que chaque homme soit en état de juger quelle est de toutes les révélations celle dont l'économie est la plus digne de Dieu ? Je ne vois pas comment accommoder cette prétention avec les aveux de tous les chrétiens, que leurs mystères sont incompréhensibles, et qu'un Dieu crucifié est une folie aux yeux de la sagesse humaine.

Comment un simple pourra-t-il se convaincre, sans qu'il lui reste le moindre doute, que celui qu'il a consulté est sincère et impartial ? Une expérience continuelle nous apprend qu'on peut allier une

très-grande probité dans les affaires ordinaires de la vie, avec beaucoup de préjugés en matière de religion. Il est clair d'ailleurs que les chrétiens apportent les mêmes préjugés dans l'examen de leur religion, que les mahométans et les autres sectaires lorsqu'ils étudient la leur ; que personne n'agit de bonne foi dans cette étude, parce que le parti est pris avant l'examen. Voilà des faits de notoriété publique. Après cela, tout homme craindra de se tromper. Ne doit-il pas être en garde contre celui qu'il consulte ? Sur quelle raison prononcera-t-il, que ce soit le seul homme exempt de préjugés dans l'univers? Comment peut-il être certain que cet oracle n'aura point affoibli les argumens de ceux qui sont dans d'autres idées que les siennes? Un moyen de se tranquilliser, seroit de consulter les docteurs des différens partis ; aussi bien la raison défend-elle de condamner personne sans l'avoir entendu : mais comment un simple pourra-t-il chercher un imam, un rabin,

un bonze, un brame, un docteur, et le suivre dans un dédale de raisonnemens dépendans souvent de la connoissance des anciennes histoires et des langues étrangères? Les premiers principes ne sont pas plus clairs, qu'il l'est que la plus grande partie des hommes n'est nullement capable d'entrer dans ces discussions. Aussi M. Forster convient-il que les ignorans doivent s'en rapporter à ce qu'on leur dira en matière de faits, comme s'il n'arrivoit pas tous les jours que des théologiens, qui d'ailleurs ont un extérieur de probité, altèrent les faits lorsqu'il est question d'autoriser leur cause. De plus, la religion chrétienne n'est fondée que sur des faits: ainsi permettre de s'en rapporter sur les faits à son directeur, c'est permettre de se conduire au hasard dans l'affaire la plus essentielle de la vie. C'est ce que font tous les hommes: c'est le pays, et non la raison, qui décide de leur religion; ils prennent presque tous un parti sur les plus importantes questions, non-seulement

convenir, lorsqu'il avoue (1) qu'il y en a peut-être plusieurs parmi les chrétiens, qui ne le sont que de la manière que les Turcs sont Turcs, c'est-à-dire, par la seule impression de l'exemple : tel est le cas dans lequel se trouvent presque tous les chrétiens.

L'analyse de la foi des simples se réduit chez les catholiques à l'autorité; mais il est démontré qu'il est incertain pour eux, si cette autorité, qui fait le fondement de leur croyance, mérite leurs respects. Il n'est pas moins clair aussi que le simple protestant ne peut avoir une conviction de sa foi, puisqu'il n'est pas capable de l'examen qui doit tranquilliser son esprit.

Ceux qui ont voulu éviter ces écueils, ont eu recours à des opérations intérieures de l'esprit, c'est-à-dire que, pour se préserver de l'extravagance, ils sont tombés dans le fanatisme ; car, comme dit excellemment M. de Fénélon, archevêque de

1 Essais de morale, t. II, ch. 11.

Cambrai (1), « Si l'on suppose que la foi » vient aux hommes par le cœur seul, sans » l'esprit, et par un instinct aveugle de la » grace, sans un raisonnable discernement » de l'autorité à laquelle on se soumet » pour croire les mystères, on court risque de faire du christianisme un fanatisme, et des chrétiens, des enthousiastes ».

Cependant Barclay (2), l'apologiste des Trembleurs, a tâché de prouver que ce système doit être celui de tous les chrétiens : en effet, s'il est impossible que dans les discussions des diverses religions qui partagent le genre humain, la plupart des hommes prennent parti par la voie de la raison et de l'examen, ils seront obligés de se déterminer par un *mouvement intérieur et aveugle* dont ils ne pourront pas se rendre compte; or, si ce mouvement aveugle pouvoit suffire dans

1 Lettres sur divers sujets.

2 Thèse 3, touchant l'Ecriture.

l'affaire la plus importante de la vie, pourquoi ne suffiroit-il pas dans tout le système de la conduite?

CHAPITRE XIII.

Réflexions sur l'argument, qu'il faut toujours prendre le parti le plus sûr.

L'argument que nous examinons dans ce chapitre, fait le sujet d'un livre qui a pour titre: *Traité de la religion contre les Athées, les Déistes et les nouveaux Pyrrhoniens, où, en supposant leurs principes, on les convainc qu'ils n'ont point d'autre parti à prendre que celui de la religion chrétienne.*

Une seule pensée de M. Pascal (1) contient l'abrégé de cet ouvrage. Le P. Mauduit, qui en est l'auteur, entreprend d'y prouver que, malgré les doutes qui peuvent se former dans l'esprit de l'homme au sujet de la religion chrétienne, il doit la

1 Chap. des Esprits forts.

croire véritable, avant même l'éclaircissement de ses doutes. M. de la Bruyère avoit adopté cette même idée (1). « La religion, » disoit-il, est vraie ou fausse; si elle » n'est qu'une fiction, voilà, s'il l'on veut, » soixante années perdues pour le soli- » taire, pour le chartreux, ils ne courent » pas un autre risque : mais si elle est fon- » dée sur la vérité, c'est un épouvantable » malheur pour l'homme vicieux. L'idée » seule des maux qu'il se prépare, me » trouble l'imagination; la pensée est trop » foible pour les concevoir, et les paroles » trop vaines pour les exprimer ».

Ce ne sont point les modernes qui ont inventé cet argument; il étoit trop digne des pères de l'église, pour qu'ils ne l'employassent point; aussi Arnobe s'en est-il servi. *Nonne purior ratio ex duobus incertis et in ambiguâ expectatione pendentibus, id potiùs credere quod aliquas spes ferat, quam quod omninò nullas?* La grande raison du P. Maudurit est que « dans le

1 Chap. des Esprits forts.

» choix des opinions, dont on ne peut sa-
» voir certainement si elles sont vraies ou
» fausses, il faut préférer le parti où il n'y
» a rien à perdre, en cas qu'il se trouvât
» faux, et où il y a beaucoup à gagner, s'il
» est véritable; et l'on doit rejeter, au
» contraire, celui où il n'y auroit rien à
» gagner, encore qu'il fût vrai, et où il
» y auroit beaucoup à perdre, si par mal-
» heur il se trouvoit faux : or, en croyant
» la religion chrétienne, il y a un bonheur
» à espérer; et quand elle seroit fausse,
» il n'y a rien craindre ».

Un Juif, un Mahométan, peut se servir de ce même argument : on ne l'a imaginé que pour tranquilliser ceux qui croient sans avoir des motifs suffisans; mais il n'éblouira que ceux qui ne voudront pas faire de réflexions : en effet, si le Messie n'est pas encore venu, comme les Juifs le prétendent, si Mahomet a été envoyé du ciel, afin que tous les hommes le respectent comme le plus grand des prophètes et l'interprète des volontés divines, ainsi que

cela est contenu dans les articles de la foi Mahométane, que deviendront ceux qui ont embrassé la religion Chrétienne, en conséquence d'un raisonnement si frivole?

Quoique la maxime de préférer toujours le plus sûr, soit d'un excellent usage lorsqu'il faut agir et choisir entre différens partis, il n'en est pas de même, lorsqu'il est question de croire; la raison (1) en est, que notre intérêt ne décide ni pour la vérité ni pour la fausseté des choses: d'ailleurs, il ne dépend pas de la volonté d'obliger l'esprit de croire, précisément parce qu'il y auroit de l'avantage à n'être point incrédule; tout homme qui ne croiroit que par cette seule raison, auroit une foi très-différente de celle qu'exigent toutes les sectes, et il feroit un fort mauvais usage de son esprit. En effet, comme l'a très-bien dit M. Nicole (2): » Qu'y a-t-il

1 *Voyez* la préface de Jacquelot sur l'existence de Dieu.

2 Logique, 3e partie, ch. 19.

» de moins raisonnable, que de prendre
» notre intérêt pour motif de croire une
» chose ? Tout ce qu'il peut faire au plus,
» est de nous porter à considérer avec
» plus d'attention les raisons qui peuvent
» nous faire découvrir la vérité de ce que
» nous desirons être vrai; mais il n'y a
» que cette vérité qui doit se trouver
» dans la chose même, indépendamment
» de nos desirs, qui doive nous persua-
» der ».

Ce principe est si certain, que le P. Mauduit (chap. 19) est obligé d'en convenir. « Il est contraire à la justice, ce » sont ses paroles, de croire par intérêt » comme certain, ce qui n'est point encore » certain : cet intérêt est un poids étran- » ger, qui ne fait rien pour prouver la vé- » rité de la chose; ainsi, quand la volonté » fait que l'entendement approuve com- » me certain ce qui ne l'est pas à son égard, » c'est en grossissant les raisons de croire » par ce poids apparent qui ne touche » point le fond de la question, ou en em-

» pêchant l'esprit de voir les raisons d'il
» certitude ».

Le P. Mauduit, qui a bien senti que ce raisonnement détruisoit son système, a éludé le fond de la question, en disant qu'il faut croire la religion chrétienne, parce qu'il y a de l'évidence dans les motifs de crédibilité, quoiqu'il n'y en ait pas dans l'objet que l'on croit; mais c'est visiblement prendre le change, puisque c'est commencer à donner pour certain ce qu'on n'avoit encore regardé que comme vraisemblable. C'est donc à tort que l'auteur a dit : « On a supposé par-tout les » doutes et les soupçons des incrédules, » et l'on croit avoir démontré invinciblement de leur incertitude même, que, malgré toutes les raisons qu'ils ont de douter, ils ne doivent plus douter, parce » qu'il leur est utile de croire ».

C'est à quoi se réduit l'argument du P. Mauduit : on croira donc par intérêt, et on se déterminera par un poids étranger, qui ne touchera point le fond de

» question : si le P. Mauduit répond qu'ils ne doivent plus douter, parce que la religion chrétienne est vraie, c'est sortir de la question, et tous les argumens tirés de la prudence deviennent inutiles.

Pour détruire invinciblement tout l'ouvrage du P. Mauduit, il ne faut point d'autre raisonnement que celui-ci.

Un homme raisonnable ne doit point donner son consentement, sans être déterminé par des motifs certains ; or, les menaces et les promesses ne sont des raisons de se déterminer, qu'autant qu'il est prouvé que c'est Dieu qui a parlé ; donc elles ne doivent faire impression sur nous qu'après les avoir contestées.

Ce seroit avoir une étrange idée de Dieu, que de s'imaginer qu'on lui plaît par l'abus de la raison, en croyant sans motifs suffisans. Si l'Être souverainement sage nous prépare des récompenses et des peines pour l'autre vie, comme il n'en faut pas douter, il les réglera sans doute sur

le bon et le mauvais usage que nous aurons fait de nos facultés.

Mais admettons le principe qu'il faille toujours prendre le parti le plus sûr, les défenseurs de la crédulité n'en pourront tirer aucun avantage, puisque ce sera toujours le parti le plus sûr de n'admettre aucun système de religion, qu'après s'être convaincu qu'il est fondé sur des preuves évidentes. La crainte de mal penser de Dieu doit nous engager naturellement à douter, jusqu'à ce que notre esprit soit persuadé; et il n'y a point d'apparence que cette crainte soit mise au rang des crimes, par celui qui nous défend de juger sans raison.

FIN DU DIX-NEUVIÈME TOME.

TABLE.

Examen critique des Apologistes de la Religion Chrétienne.

INTRODUCTION. page 1

CHAPITRE PREMIER. *Les apologistes chrétiens ne se sont pas assez attachés à prouver l'authenticité des évangiles, quoiqu'on puisse y objecter des difficultés considérables qui méritent d'être éclaircies.* 3

CHAP. II. *Histoire des suppositions d'ouvrages faits dans les premiers siècles de l'église.* 28

CHAP. III. *Y a-t-il eu des informations chez les juifs et chez les païens pour s'assurer de la vérité des miracles de Jésus-Christ? Ce que l'on en doit conclure. Si le plus grand nombre des apôtres est mort martyr.* 67

CHAP. IV. *Si les aveux des juifs, des païens et des mahométans, prouvent que Jésus-Christ ait fait des miracles?* 79

CHAP. V. *De l'empire que les chrétiens se sont attribué sur les démons. Toutes les sectes se sont imaginé avoir la même prérogative. Ce prétendu pouvoir ne seroit-il pas un des effets de l'imagination, de la fourberie, ou de la superstition de ceux qui ont cru qu'il y avoit des mots efficaces?* 83

CHAP. VI. *Le christianisme ne fut d'abord embrassé que par le peuple. De l'autorité de cette acceptation.* 117

CHAP. VII. *Le christianisme doit son principal accroissement à la violence des empereurs chrétiens.* 128

CHAP. VIII. *Examen de l'argument tiré de la conduite régulière des premiers chrétiens, de leur attachement à leur religion, et des malheurs arrivés à leurs persécuteurs.* 144

CHAP. IX. *Les hommes sont ils plus éclairés qu'ils ne l'étoient avant l'évangile?* 179

CHAP. X. *Les hommes sont-ils plus parfaits depuis l'avénement de Jésus-Christ?* 200

CHAP. XI. *Diverses réflexions sur l'ancien et le nouveau Testament.* 243

CHAP. XII. *Comment on peut concilier la nécessité d'une religion révélée, avec l'ignorance de la plupart des hommes, et leur peu de capacité.* 284

CHAP. XIII. *Réflexions sur l'argument, qu'il faut toujours prendre le parti le plus sûr.* 320

FIN DE LA TABLE.